This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 847,205

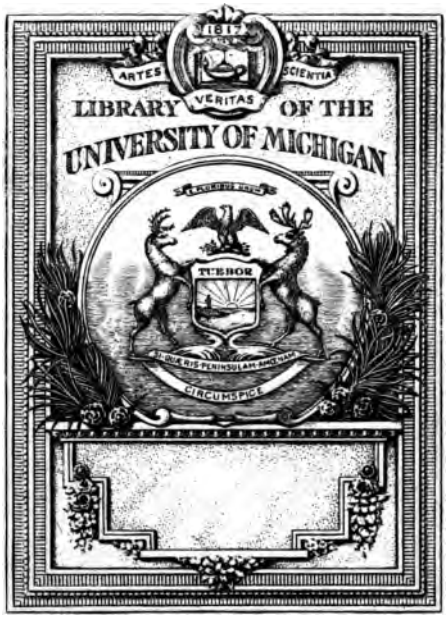
1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

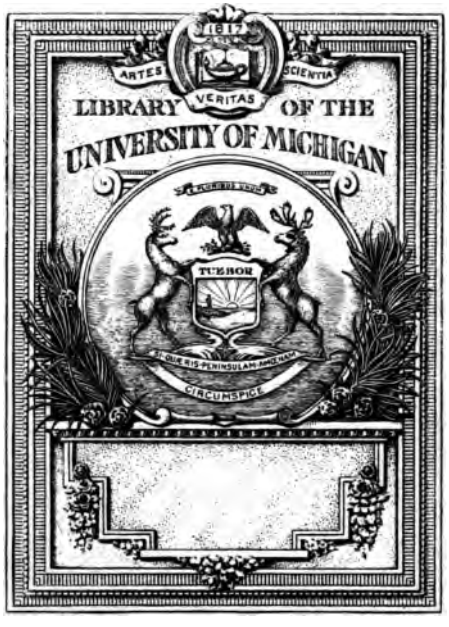
1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

23360

FAUCHER DE SAINT-MAURICE,

EN ROUTE

SEPT JOURS

DANS LES

PROVINCES MARITIMES

QUÉBEC
IMPRIMERIE GÉNÉRALE A. COTÉ ET Cie
1888

A

mes amis

Paul de Cazes

officier de l'Instruction Publique

de France

et

Jules Tessier député

à l'Assemblée Législative

A

mes amis

Paul de Cazes

officier de l'Instruction Publique

de France

et

Jules Tessier député

à l'Assemblée Législative

EN ROUTE

SEPT JOURS

DANS LES

PROVINCES MARITIMES

I

EN ROUTE !—SAINT-JEAN—LE NOUVEAU BRUNSWICK—UNE TRAVERSÉE—LE FORT LA TOUR—UNE HORREUR !

Il y a des temps d'arrêt qui comptent dans la vie. Pour ma part je ne saurais oublier le voyage que le syndicat de la presse a fait dans les provinces maritimes en 1883.

Il y a déjà cinq ans de cela, et pourtant il me semble que ces choses datent d'hier.

Nous sommes au mois de septembre. Il est huit heures du matin. Chacun est au rendez-

vous, et bientôt le train s'élance vers les provinces maritimes. Il pleut des hallebardes : vers deux heures, les nuages se dissipent. Le soleil reparaît plus chaud, plus lumineux que jamais, et nous commençons à jouir de ce temps charmant qui ne nous a pas quitté du voyage.

Le train est pavoisé aux couleurs de France et d'Angleterre. L'un des surintendants de l'Intercolonial, M. Roderigue MacDonald, nous accompagne jusqu'à Campbelltown. Cet officier, aussi intelligent que populaire, est aux petits soins avec la presse. Aux Trois-Pistoles, il nous fait servir un lunch excellent ; à la Rivière-du-Loup, il nous fait visiter en détails les usines de l'administration. Elles sont sous la direction d'un bon mécanicien, M. Ouëllet. L'habileté de ce spécialiste est reconnue par les autorités de l'Intercolonial ; elle fait honneur à notre race. Les usines de la Rivière-du-Loup sont bien tenues, mais nous aimerions à y voir régner un peu de cette activité que l'on retrouve dans les ateliers de Moncton. Ces derniers tendent à centraliser chez eux les réparations faites au matériel roulant de l'Intercolonial.

A Campbelltown, nouveau dîner. Ici, nous nous séparons de M. Mac Donald. Une adresse lui est présentée. Les hourrahs des journalistes et des spectateurs répondent, et la locomotive nous entraîne sous la direction du surintendant, M. Price. Il se montre fort complaisant pour nous.

Le lendemain nous retrouve à Saint-Jean du Nouveau-Brunswick.

En 1881, cette ville comptait 26,127 âmes. En 1871, elle en avait 28,805.

La diminution de la population de Saint-Jean est due au grand incendie qui eût lieu en 1877. Il réduisit en cendres la moitié de la ville. Cette catastrophe obligea un grand nombre de personnes à se rendre dans les districts environnants. Plusieurs d'entre elles, ne retournèrent plus à Saint-Jean.

La situation commerciale et militaire de cette ville est superbe. Il s'y fait un grand commerce de bois et de poisson.

Saint-Jean est un rival sérieux pour Halifax ; son port est libre des glaces.

La race chevaline est belle et attire l'admiration de nos camarades. On emploie ici comme bêtes de trait des chevaux que nous attellerions, chez nous à des carrosses.

Depuis la cession jusqu'en 1787, époque où il fut séparé de la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick portait le nom de comté de Sunbury. Cette province renferme 17,393,410 âcres de terre, soit 70,378 kilomètres carrés. La population est de 209,934 âmes. Le Nouveau-Brunswick compte plus de 545 milles de côtes maritimes: la Nouvelle-Ecosse, en compte 1170 milles. L'avant dernière province est irriguée par plusieurs cours d'eau.

Le plus considérable est la rivière Saint-Jean. De gros navires la remonte à soixante milles ; ceux qui jaugent au-dessous de cent tonneaux peuvent aller jusqu'à cent milles de son embouchure. Découverts en 1604, le jour de la Saint-Jean-Baptiste, par de Mons qui croyait avoir trouvé ainsi la route la plus courte pour arriver à la baie des Chaleurs et à Tadousac, les bords si tranquilles, si pittoresques de la rivière Saint-

Jean, ont été ensanglantés plus d'une fois par les luttes des guerres acadiennes. Plus d'un coup de mousquet s'y est fait entendre depuis le temps des de la Tour jusqu'à l'époque de la cession définitive de la Nouvelle-France. Il en a été de même de la rivière Sainte-Croix. Ses rives longtemps contestées servent aujourd'hui de frontière entre l'état du Maine et le Nouveau-Brunswick. De jolis villages s'étendent le long de ses bords. Partout florissent les arts de la paix ; les échos ne sont plus éveillés que par le sifflet de la locomotive qui court maintenant à toute vapeur au milieu de ces champs fertiles, où jadis de Mons et de Champlain sont venus à la tête d'une poignée d'hommes prendre possession de la solitude et y faire flotter les couleurs de France.

La capitale du Nouveau-Brunswick est Frédéricton : elle se trouve à quatre-vingt-quatre milles de la baie de Fundy. Elle a pour rivale, Saint-Jean, bâtie sur les bords de la rivière de ce nom. Elle fut érigée en ville par une charte royale en date de 1785.

A Saint-Jean, il y a des promenades ravissantes. Une visite à Carleton, à Montplaisant, au pont suspendu, laisse aux voyageurs d'excellents souvenirs. Cette dernière excursion est la plus agréable. Après avoir parcouru 450 milles et au-delà de quinze millions d'âcres de terre, la rivière Saint-Jean se précipite dans une gorge qui, en quelques endroits, n'a pas une largeur de plus de 450 pieds. A marée basse il se fait ici une chute de quinze pieds de hauteur. A marée haute le courant se renverse : il remonte la rivière. A l'étale, la navigation fluviale s'y fait sans danger.

Parmi les édifices publics, j'ai remarqué le palais de l'exposition, la cathédrale catholique, l'asile des aliénés et le marché. Il est d'une grande propreté. Au centre de la ville, il y a un vieux cimetière. Il sert de promenade. Les enfants jouent, les jeunes filles *flirtent*, les bourgeois flânent sur les tombes, comme ailleurs on prend ses ébats, on cause, on rêve auprès des roses et des œillets.

Saint-Jean s'est relevé rapidement de la con-

flagration du 20 juin 1877. En dix heures, elle détruisit pour trente millions de dollars de propriétés.

M. Stewart, rédacteur du *Morning Chronicle*, a fait la chronique de cette journée de malheur. C'est une page à lire.

Saint-Jean serait un séjour agréable pour le touriste qui passe : mais....il y a un mais ! Hélas ! dans certain hôtel on s'évertue de toutes les façons à écorcher les voyageurs.

La promenade y est aussi fort dispendieuse. Vous faites un marché avec un cocher de place. Il est convenu que telle course ne vous coûtera que deux piastres ; au retour il plaidera pour avoir quatre dollars. Les journalistes qui sont descendus à *l'Hôtel Dufferin* de Saint-Jean assurent à leurs confrères plus heureux de l'*Hôtel Waverley* qu'ils y ont été rançonnés sans pitié. Malgré toute la finesse qu'il faut employer pour spéculer sur la bourse d'un rédacteur de journal, avouons que ce n'est pas en y réussissant, qu'un hôtel se fait de la réclame.

Carleton se trouve en face de la ville, sur la rivière Saint-Jean. C'est de ce côté-là que se dressait jadis le fort qui fut si vaillamment défendu par madame de la Tour. Après un combat de trois jours, cette héroïque femme trahie par un de ses soldats, un Suisse, fut obligée de se rendre. Son vainqueur, d'Aulnay, promit la vie sauve à la petite garnison, mais une fois dans l'enceinte il la faisait pendre sans pitié sous les yeux de madame de la Tour. Quelques semaines après celle-ci mourait de chagrin, et elle était enterrée dans le fort qu'elle avait immortalisé par son courage.

Gérin-Lajoie a su tirer de cet épisode sanglant de notre histoire, un drame que le *Répertoire national* a publié.

Aujourd'hui, il ne reste plus qu'un monticule du fort la Tour : il fait face à l'île de la Marine, —*Navy island.* L'emplacement où s'élevait la forteresse appartient à M. Bullier, descendant d'une famille française venue de Bordeaux, au commencement du siècle, mais complètement auglicisée aujourd'hui. Il nous fait, avec plaisir, les honneurs de sa propriété, devenue historique;

et il nous dit qu'un peu plus loin que sa maison, au milieu de la rue, il a trouvé, il y a quelques années, un squelette enveloppé dans des fourrures assez bien conservées. Auprès de lui il y avait une pipe et un tomahawk.

Le nom de la Tour semble être complètement oublié ici. On a négligé de rappeler au passant le souvenir de l'héroïsme d'un autre âge. Seule une locomotive, fait le service d'un quai : elle s'appelle LA TOUR ?

Pourquoi le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'érigerait-il pas un monument sur le tertre qui indique les derniers vestiges du fort la Tour ? Ce souvenir historique ferait pendant à la fontaine que les citoyens de Saint-Jean ont élevée à la mémoire des *Loyalistes* de 1783.

Les campagnes avoisinantes sont sur pied. Le cadavre d'une personne bien connue, morte il y a quelques jours, a été enlevé.

Les étudiants en médecine manquaient de sujets d'anatomie. Pour s'en procurer, quelques-uns d'entr'eux ont parcouru les campagnes, enfoncé les charniers, enlevé des cadavres. Il y

a eu pis que cela. Des familles éplorées venant réclamer des dépouilles vénérées, ont été dans l'obligation de payer certaines sommes avant de pouvoir ramener les leurs au cimetière. C'était la vie faisant chanter la mort ; et vraiment, d'une chose navrante on avait réussi à en faire une dégoûtante escroquerie.

Qui n'a pas eu une grande douleur dans sa vie ? Un des vôtres meurt. Vous le déposez dans sa tombe ; vous le confiez à cette terre qui est la patrie ; vous le descendez dans cette fosse qui est la porte de l'éternité et de l'immortalité !

Vous croyez prier sur son tombeau. Et la veille, sous prétexte de science, des spéculateurs sont venus furtivement enlever la sainte qui a été votre mère, l'homme bon, énergique, dévoué qui fût votre père, la vierge qui a été votre sœur, ce camarade a l'esprit vif, entrainant, affectueux qui a été votre frère.

Un coup de pic est donné. Le cercueil craque, se disjoint. Un de ces corbeaux de la nuit est là, au fond du trou. Il dépouille violemment le cadavre de ses vêtements. Une corde est passée autour du cou de l'être vénéré.

—Houp ! enlevez !

Tout est fini. La terre est remise en place, bien foulée ; les fleurs sont soigneusement replantées. La croix reste toujours là pour indiquer l'endroit sacré par le contact de dépouilles chéries : et tout est dit.

Et pendant que vous priez sur ce tombeau vide, le cadavre plié, tordu, jeté dans un quart, dans une boîte quelconque, roule de par la ville dans un tombereau. Il va à la gare du chemin de fer prendre la route de telle ou de telle école de médecine. Il est passé à l'état de marchandise : il a maintenant une valeur de $40, de $50 de plus !

Et, le lendemain, des mains brutales palpent, taillent cette chair qui fut la vôtre. Elle est là, inanimée, raide, meurtrie, exposée aux lazzis, aux indiscrétions des yeux. Des membres pantelants, déchiquetés, traînent dans la salle de dissection.

Dans quelques jours, les os bien nettoyés, bien blanchis, reliés ensemble par du fil de laiton, formeront un squelette que l'on placera dans un

coin de chambrette : on fumera des pipes autour et on boira des choppes.

Triste ! n'est-ce pas ?

Les morts vont vite, mais respectons les morts.

Demain nous voguerons sur les vagues grises de l'ancienne baie Française, de la baie de Fundy. Gare aux estomacs délicats ! La baie ne jouit pas d'une réputation de grande douceur. C'est ce que semblait savoir mon camarade de chambre : car il souffla sa lampe en recitant ce vers de Lafontaine :

Le plus sage s'endort sur la foi des zéphirs.

II

LA BAIE DE FUNDY—LESCARBOT—L'ORDRE DU BON-TEMPS—ANNAPOLIS ET PORT-ROYAL.

Demain, l'insaisissable demain est arrivé et il donne raison à La Fontaine. Jamais la baie de Fundy ne s'est montrée aussi calme, ni aussi

ensoleillée. Notre bateau à vapeur l'*Empress*, glisse doucement sur le flot endormi ; déjà s'efface la rade de Saint-Jean. On n'entrevoit plus qu'un coin du port. Il est moucheté de flocons d'écume. De loin on croirait que c'est la débâcle. Cette mousse légère est produite sur les eaux, à marée basse, par le courant des rapides de la rivière Saint-Jean.

La baie de Fundy est renommée dans le monde entier, pour ses grandes marées. Elles atteignent quelquefois 76 pieds.

En route, chacun fume, lit, cause, flâne. Le guide de Osgoode « *Maritime provinces*, » a les honneurs de la journée. On se le prête : on le commente ; on reconnaît sa précision de renseignements, et l'on a raison. Ce livre est un *vade mecum* précieux pour celui qui veut étudier a vol d'oiseau cette intéressante partie du Dominion.

L'*Empress* entre dans le détroit de Digby. A droite, se dressent des falaises de 610 pieds,

sombres, couvertes de sapins. A gauche, elles sont en pente assez douce et n'atteignent que 560 pieds. Deux milles encore de course, et nous sommes dans le fameux bassin d'Annapolis. Cette vaste nappe d'eau ressemble à celle qui s'étend entre Québec et l'île d'Orléans. La ville d'Annapolis-Royal est à dix-huit milles du village de Digby. Ce dernier compte 1000 habitants. Il y avait jadis ici, un fort français. Un peu plus loin, se trouve un îlot désigné dans la carte de Charlevoix sous le nom de *Lescarbotine*. Je n'ai pu savoir comment les Anglais la nomme aujourd'hui, mais on devrait lui conserver le nom de Lescarbot, de ce joyeux avocat, sympathique auteur des *Muses de la Nouvelle-France*, créateur de l'ordre du *Bon temps*, ami fidèle de Champlain, de Mons et de Poutrincourt.

Lescarbot avait été avocat au Parlement de Paris. Il naquit à Vervins et sa famille, qui était de noblesse de robe mais très pauvre, lui fit donner de l'instruction. D'humeur gaie, facile, Lescarbot tournait assez gentiment le vers. Il se montrait partout plein de zèle, de bons sens,

joignant à des vues larges une conversation enjouée et spirituelle. Les historiens qui ont écrit sur les commencements de la Nouvelle-France font grand cas de ses ouvrages. Garneau disait que « cet homme très instruit a été le premier à indiquer les vrais moyens de donner à un établissement de ce genre une base durable. Il représenta que la culture de la terre était la seule garantie du succès ; qu'il fallait s'y attacher particulièrement, et donna lui-même l'exemple aux colons.» « Il animait les uns,—dit à son tour Charlevoix,—piquait les autres d'honneur, se faisait aimer de tous et ne s'épargnait lui-même en rien. Il inventait tous les jours quelque chose de nouveau pour l'utilité publique, et jamais l'on ne comprit mieux de quelle ressource peut être dans un nouvel établissement un esprit cultivé par l'étude, que le zèle de l'Etat engage à se servir de ses connaissance et de ses réflexions. C'est à lui que nous sommes redevables des meilleurs mémoires que nous ayons de ce qui s'est passé sous ses yeux, et d'une histoire de la Floride française. L'on y voit un auteur exact, judicieux, un homme qui a des

vues et qui eût été aussi capable d'établir une colonie que d'en écrire l'histoire.» Nature originale et pieuse tout à la fois, Lescarbot disait de l'œuvre de Poutrincourt qu'il n'avait pas comparé ses périls à ceux d'Ulysse et d'Enée, de peur de souiller une sainte entreprise au contact du paganisme. Les ouvrages de Lescarbot ont eu de la vogue dans le temps. Ils furent traduits en allemand et en anglais. Cet esprit fin et pratique tout à la fois, raconte ainsi comment se passait le temps au fond des bois de l'Acadie.

«—Je dirai que pour nous tenir joyeusement et nettement quant aux vivres, fut établi un Ordre en la Table du dit Sieur de Poutrincourt, qui fut nommé l'Ordre de Bon-Temps, mis premièrement en avant par Champlain, suivant lequel ceux d'icelle table étaient Maîtres-d'hôtel chacun à son tour, qui était en quinze jours qu'une fois. Or, avait-il le soin de faire que nous fussions bien et honorablement traités. Ce qui fut si bien observé que, quoique les gourmands de deçà nous disent souvent que là nous n'avions point la rue aux Ours de Paris, nous y avons fait ordinairement aussi bonne chère que nous sau-

rions faire en cette rue aux Ours, et à moins de frais. Car il n'y avait que celui qui deux jours devant que son tour vint, ne fut soigneux d'aller à la chasse, ou à la pêcherie, et n'apportât quelque chose de rare, outre ce qui était de notre ordinaire. Si bien que jamais au déjeuner nous n'avons manqué de saucepiquets de chair ou de poisson ; et au repas du midi et du soir encore moins : car c'était le grand festin, là où l'Architriclin ou Maître-d'hôtel, ayant fait préparer toutes choses au cuisinier, marchait la serviette sur l'épaule, le bâton d'office en main, le collier de l'Ordre au cou, et tous ceux d'icelui Ordre après lui portant chacun son plat. Le même était au dessert, non toutefois avec tant de suite. Et au soir avant de rendre Grâce à Dieu, il résignait le collier de l'Ordre, avec un verre du vin à son successeur en la charge, et buvaient l'un à l'autre.»

Ainsi parle Lescarbot dans son livre vi, chapitre XVI.

Un peu plus loin que *Lescarbotine*, nous relevons l'île aux Chèvres—*Goat island.* Elle est cou-

verte de bois à essences résineuses. C'est ici que l'*Annibal*, frégate anglaise escortée par deux bricks de guerre, fut repoussée en 1707 par les Français. Quatre-vingt quatre ans après, la frégate anglaise le *Buckram*, venait, à son tour saborder un brick américain de huit canons et le forçait à amener son pavillon.

En 1827, en poursuivant quelques travaux sur cette île, on a mis a découvert une pierre portant le millésime de 1606.

Or les documents de l'époque cités par Harrisse dans ses « Notes pour servir à l'histoire de la Nouvelle-France » disent que Lescarbot partit de la Rochelle sur le *Jonas* le 13 mai et qu'il arriva à Port Royal le 27 juillet 1606.

En arrivant à Annapolis il y a des ilots à fleur d'eau. Ils sont couverts de meules de foin. Tout respire ici la paix, l'aisance, le bien-être. Ce sol imbibé de sang humain, ce sol où dorment côte-à-côte français, anglais, espagnols, indiens catholiques, protestants, idolâtres, tous morts en combattant pour sa possession, ce sol trempé de larmes, sourit au soleil, comme si ses riches moissons ne germaient pas dans les squelettes

humains qui le forment et qui l'enrichissent. Ainsi vont les choses d'ici bas !

Annapolis est un village de 700 âmes. Pendant plus de deux siècles, les événements les plus importants de l'histoire de l'Acadie sont venus se dérouler à ses portes. Aujourd'hui, il ne reste pas grand'chose de cette forteresse, jadis si célèbre. On y voit le vieux fort anglais ; et en batterie, quelques canons rouillés. Mais pour nous, l'intérêt ne repose pas sur ces pierres. Elles ne nous parlent que de proscriptions que d'abominations. Nous songeons à Port Royal. Nous voulons voir le berceau de la Nouvelle-France.

« Une activité intelligente a régné, ici.»

C'est ainsi que Garneau notre grand historien national écrit sur Port-Royal.

—« On fit du charbon de bois ; des chemins furent ouverts dans la forêt ; on construisit un moulin à farine, lequel était mû par l'eau ; on fit des briques et un fourneau dans lequel fut placé un alambic pour clarifier la gomme de sapin et en faire du goudron ; enfin tous les procédés des pays civilisés furent ici mis en usage. »

Nous voulions visiter—Charlevoix, Champlain, Lescarbot en mains—l'endroit où Membertou avait été baptisé, où Champlain, de Mons, de Poutrincourt avaient vécu une partie de leur rude vie d'explorateurs et de découvreurs. Nous tenions à fouler la terre où Lescarbot rimait ses « gaillardises », où il cultivait son jardin, où il écrivait ses ouvrages sur la Nouvelle-France. Hélas ! la vapeur nous entraînait : nous ne faisions que passer.

Et pourtant n'était-ce pas là un pays que la presse de Québec devait étudier ?

Port-Royal est situé à l'endroit indiqué par la carte de Charlevoix, carte faite en 1744. On distingue les contours effacés des fossés. La colline—elle est artificielle—conserve encore les allures d'une ancienne fortification. Quelques maisons dominent ce tertre couvert de pommiers. Au point de vue stratégique, le choix de cet endroit fait honneur à nos pères. Un terrain plat surveillé par le fort s'étend en arrière : de ce côté, pas de surprises possibles. De Port-Royal on commandait aussi l'île où se trouve aujourd'hui Annapolis et le bassin.

Mais, ne causons plus de ces choses. Nous allons toujours, et nous n'entrevoyons tout cela qu'au milieu des escarbilles, de la fumée, du bruit de la locomotive. Elle dévore l'espace.

III

LES ABBOITEAUX — LE GRAND DÉRANGEMENT RACONTÉ PAR UN ANGLAIS—SA VÉRITABLE CAUSE.

Le pays que nous traversons est tout simplement merveilleux. C'est une succession de vallées, de bras de mers, de vergers, de prairies enclavées dans ces fameux aboitteaux dont les Acadiens ont emporté le secret de construction.

Diéreville qui a écrit de curieuses choses sur l'Acadie, fait ainsi la description de ces digues dans sa « Relation du voyage du Port-Royal » publiée à Amsterdam en 1710 :

« On n'arrête pas le cours de la mer aisément : cependant les Acadiens en viennent à bout par de puissantes digues qu'ils appellent des *Aboitteaux*, et voici comment ils font. Ils plantent cinq ou six rangs de gros arbres, tous entiers, aux endroits par où la mer pénètre dans le marais, et entre chaque rang ils couchent d'au-

tres arbres les uns sur les autres, et garnissent tous les vides si bien avec de la terre glaise bien battue que l'eau n'y saurait plus passer. Ils ajustent au milieu de ces ouvrages un Esseau, de manière qu'il permet à la marée basse, à l'eau des marais de s'écouler par son impulsion, et défend à celle de la mer d'y entrer. Un travail de cette nature, qu'on ne fait en certains temps que la mer ne monte pas si haute, coûte beaucoup à faire et demande bien des journées : mais, la moisson abondante qu'on en retire dès la seconde année, après que l'eau du ciel a lavé ces terres, dédommage des frais qu'on a faits.»

Il n'y a pas d'endroit au monde où l'on respire mieux qu'ici la paix, où l'on jouit mieux du bonheur de se sentir vivre. Fruits, moissons, paysages, murmures des ruisseaux, brises parfumées de la mer, ciel admirable, tout concourt à donner à cette contrée l'aspect d'un jardin enchanté.

Pourtant chaque chose ici bas a son *requiem !* Ici il faut se souvenir et prier. Sous ces fleurs gît le tombeau de l'Acadie.

Je ne raconterai pas en détail les faits odieux qui se sont passés ici, au siècle dernier. Ils sont inscrits en caractères sanglants dans notre histoire.

Aux foyers acadiens comme aux foyers canadiens-français,—et nous sommes de la même souche—on en parle souvent à la veillée.

Qu'il me suffise d'écrire que les Anglais de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick rougissent pour la plupart, de ce qu'ont fait leurs pères.

Ils le disent à leurs enfants.

C'est ainsi que s'exprime M. Duncan Campbell, un historien accepté par le conseil de l'Instruction publique de sa province. Son livre est fort répandu là-bas dans les écoles. Je traduis cette partie de son travail : il forme partie du chapitre VII.

« Nous sommes maintenant rendu à cette période palpitante d'intérêt où les Acadiens furent expulsés de la Nouvelie-Ecosse. On en comp-

tait à peu près 7,000 : ils étaient propriétaires de 5,000 têtes de bétail, sans mentionner nombre de troupeaux de porcs et de moutons. Cette population reconnue pour être excessivement morale, vivait en paix. Elle jouissait du bien-être dans la partie la plus fertile de la province. Le gouvernement anglais crut que la présence des Acadiens était dangereuse. Ils étaient, se disait-il, demeurés sympatiques à la France, à la patrie de leurs ancêtres et la grande-Bretagne faisait constamment la guerre à la France. Ils avaient toujours refusé de prêter le serment d'allégeance et devant cette fermeté, l'Angleterre prit la résolution de les faire disparaître. Les pauvres Acadiens faisaient la moisson, lorsque leur sort fut décidé.

« Le 2 septembre 1755, le colonel Winslow fit placarder un ordre écrit ordonnant aux habitants de Grand-Pré, du Bassin des Mines et autres lieux de se réunir à l'église paroissiale de Grand-Pré, pour y recevoir certains ordres de Sa Majesté Britannique les concernant. On s'y rendit en foule. Personne ne se doutait du coup de foudre qui allait éclater, lorsque

Winslow leur dit brutalement qu'ils allaient être déportés par ordre du Roy. D'un coup de filet il prit 1,923 personnes à Grand-Pré. Quelques unes purent s'échapper dans les bois d'où elles contemplaient l'incendie de leurs maisons ; car, l'ordre de détruire toutes les habitations et tout ce qui pouvait servir à la subsistance avait été ponctuellement et instantanément exécuté. Dans le district des Mines on brûla 255 maisons, 276 granges, 155 bâtiments, 11 moulins et une église. Le 10 septembre, tout ce qu'il y avait d'Acadiens, hommes, femmes, enfants, furent séparés et embarqués à bord des transports de guerre anglais, au milieu des larmes et de l'excitation la plus intense.

» On ne put mettre la main sur ceux d'Annapolis et de Cumberland. Ils avaient gagné le bois. A Cumberland, on brûla 253 maisons et on détruisit la moisson. Ainsi furent déportés les Acadiens à la Virginie, à la Caroline du sud, à d'autres endroits, où ils ne purent trouver personne pour comprendre ni leur religion ni leur langue.

» Dans les différentes colonies où ils furent débarqués, les malheureux Acadiens furent loin d'être les bienvenus. L'hiver était dans toute sa rigueur. Ils ne purent trouver d'ouvrage. Ils devinrent un fardeau onéreux aux gouvernements coloniaux.

» Les gouverneurs écrivirent à leur collègue de la Nouvelle-Ecosse, à Lawrence, demandant de l'argent pour leur venir en aide. Le gouverneur Lawrence ne s'inquiéta guère de répondre à ces demandes.

—Son but était tout simplement de se débarrasser des Acadiens, sans s'occuper de la manière dont ils pourraient se tirer d'affaire sur les terres étrangères choisies, de manière à empêcher leur retour dans leur province. (1) »

M. Duncan Campbell, historien de la Nouvelle-Ecosse, aurait dû insérer, ici, le texte de la proclamation du gouverneur Lawrence, invitant les habitants de la Nouvelle-Angleterre à colo-

(1) His object being simply to be quit of the Acadians, without according himself as to how they fared in the lands to which they had been transported, provided their return to the province was prevented.

niser l'Acadie. Il aurait donné ainsi la clef de la situation. Cette proclamation disait :

» —Venez : cent milles acres de terre ont été cultivés ici et ont produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du lin, du chanvre, depuis le siècle dernier, et sans mécompte. »

» —100,000 *acres of land had been cultivated and had borne wheat, rye, barley, oats, hemp, flax, &c, for the last century without failure.* »

En continuant son récit M. Duncan Campbell dit courageusement la vérité aux générations néo-écossaises.

» Cette question posée :

» La proscription des Acadiens étant absolument exigée par des raisons d'Etat, on se demande si le gouvernement anglais était justifiable de déporter ainsi toute une population : hommes, femmes, enfants ? Etait-il justifiable de les envoyer dans des colonies où leur langue était inconnue, où leur religion était considérée

comme une hérésie, où même on n'avait pas eu la prévoyance de faire des provisions pour les nourrir ?

» A ces questions nous répondrons :

» Non !

» La solution du problème est bien simple : il fallait les renvoyer en France.

» A plusieurs reprises, les Acadiens furent informés qu'ils seraient exilés ; que leurs biens seraient confisqués s'ils ne consentaient pas à devenir sujets anglais. Mais on ne leur avait pas dit alors que ce crime serait puni par un emprisonnement à bord de navires de guerre, qu'ils y seraient parqués comme du bétail pour être transportés dans des pays où leur langue, leur religion ne seraient pas comprises. On ne leur avait pas dit que nombre de leurs familles seraient cruellement dispersé, que les patriarches, que les vierges de leur race seraient réduits au dur métier de monter et de descendre l'escalier d'autrui. Cette déportation, telle qu'elle a été « exécutée, » est une abomination. Il est beaucoup plus viril de reconnaître ce fait que de

s'évertuer à pallier un acte qui, lorsqu'on l'analyse, révolte tous les instincts du cœur humain.»

Bravo !

Voilà ce que l'on enseigne aux enfants dans les écoles des provinces maritimes ; et nous félicitons M. Campbell de son impartialité.

Le dernier mot n'a pas été dit à propos de cette abomination. M. l'abbé Casgrain, de la société Royale et lauréat de l'Académie française, écrivait dernièrement :

« Je fais transcrire aux Archives de la marine et des colonies, à Paris, et au British Museum ainsi qu'au Public Record Office de Londres, une masse de documents qui n'ont jamais été publiés.

» Tout cela est destiné à voir le jour et jettera des flots de lumière dans les recoins de l'histoire restés inconnus, et qui ont été laissés à dessein dans l'obscurité. On sera stupéfait de constater jusqu'à quel point certains compilateurs et certains historiens ont trahi la vérité et trompé le

public en laissant systématiquement dans l'ombre les pièces accusatrices qu'ils avaient sous les yeux, pour ne publier que celles qui pouvaient couvrir ou pallier les iniquités commises contre les Acadiens. »

Je pensait encore sur beau passage que M. Campbell consacre aux Acadiens dans son histoire élémentaire de la Nouvelle Ecosse lorsque le conducteur traversa le wagon en criant :

—Grand Pré !

Instinctivement tout le monde se lèva.

A quelques mêtres de la gare deux vieux ormes indiquaient l'endroit où avait chanté et pleuré l'église. C'était là que Winslow avait accomplir son œuvre de misérable.

Et pourquoi ?

Eh ! bien vous allez l'apprendre.

Dernièrement on découvrait, c'est le *Moniteur Acadien*, qui le dit—un document historique d'une grande importance. Il était dû à la plume du juge Isaac Duchamps, qui habitait Windsor avant 1755. Il a été lu devant la société historique

d'Halifax. C'est le Dr. Aikins, un chercheur éminent, qui obtint de feu le juge Williams copie de cette pièce. Dans cette lettre, l'auteur donne une description de la culture des Acadiens. « —En une seule année ils cueillaient assez de blé dans le township de Horton et les environs, pour suffire à leurs propres besoins et pour en exporter 6,000 boisseaux. Ils faisaient leurs labours tard dans l'automne et quelques fois de bonne heure en février. Ils semaient fréquemment leur blé dans la neige fondante qui recouvrait la terre en hiver, mais jamais plus tard que le 1er avril. Les marais endigués donnaient de 16 à 18 boisseaux à l'arpent, et la terre valait de £10 à £ 18 l'acre. »

La convoitise des biens et des fameux *abboiteaux* de l'Acadien, autant que son inviolable attachement à la France, ont été le mobile de cette lâcheté du gouvernement de l'époque et la cause du *grand dérangement*.

Les preuves abondent en ce sens.

Un journal de la Nouvelle-Écosse ne publiait-il pas dernièrement la correspondance suivante ?

Je traduis :

« Il y a bien des années, lorsque les premiers colons français explorèrent pour la première fois la vallée de Port-Royal à Grandpré, ils firent des rapports favorables sur la fertilité naturelle du sol et sur le succès qui couronna leurs premiers essais dans l'agriculture et l'horticulture. Pendant les cent cinquante ans qui s'écoulèrent depuis ce temps jusqu'à l'expulsion des Acadiens en 1755, la culture des pommes, des poires et autres fruits était devenue presque générale dans les différents établissements de la vallée. Presque chaque chaumière avait un jardin planté de pommiers et de poiriers. Par le recensement du district de Port-Royal établi à Paris, en 1698, nous avons la première et l'unique mention des fruits qui se trouvent dans les documents. Il donne le nombre des arbres fruitiers dans ce district comme étant de 1584; et le nombre des familles de 98—un peu plus de 16 arbres par famille. Il donne à Beaubassin 30 familles et 32 arbres fruitiers ; mais il ne mentionne pas les Mines. Plus tard, en 1701, nous voyons

que la population des trois établissements était : Port Royal, 456 ; Beaubassin, 188 ; les Mines 490 âmes. En 1731, nous trouvons, dans une note jointe aux rapports de l'année, que « les Mines (Grandpré et la Rivière au Canard) » ont 168 familles qui sont riches ; Beaubassin » 150 familles moins prospères que les précé- » dentes; Cobequit, 68 ; Piquiquit, 150 familles » qui ne sont pas à l'aise ; et à Port-Royal (où se trouve la garnison anglaise) 160 familles » pauvres. »

Les Acadiens avaient réussi à endiguer et à mettre en culture d'immenses prairies artificielles que la mer venait fertiliser à certaines époques de l'année. Là, dans ces grandes prées on cultivait le foin, le lin, et le chanvre : leur système d'écluse permettait de les inonder à volonté. Du village d'Horton—les Mines—on avait réussi à conquérir par ce moyen 2,100 acres de terre sur l'Océan. Après le départ de leurs légitimes propriétaires, ces *abboitteaux* vieillirent ; la mer finit par les ronger, et comme en disant adieu à la patrie les Acadiens avaient emporté avec eux le secret de la construction de ces digues, les

envahisseurs ne purent jamais leur donner le degré de solidité qu'elles avaient eu jadis. Néanmoins, en 1851, ils y avait encore à la Grande Prée 6988 acres de prairies. Presque toutes, elles avaient été endiguées par les Français, une centaine d'années auparavant, et de nos jours elles étaient estimés à dix-sept louis l'acre. »

N'oublions pas en lisant ces lignes ce que disait la proclamation de Winslow.

—Venez : cent milles acres de terres ont été cultivés ici et ont produit du blé, de l'orge, de de l'avoine, du lin, du chanvre, depuis le siècle dernier et sans mécompte.

Certes, voilà une phrase qui explique bien des abominations ! Elle ne doit pas être oubliée.

IV

LES SUITES ET LES PRÉCÉDENTS DU GRAND DÉRANGEMENT—UNE LETTRE ET UN PLACET

Qu'advint-il aux malheureux proscrits, et comment ces verdoyantes campagnes ont-elles si tôt perdu leurs souvenirs ? Ils furent jetés au hasard

dit M. de Bonnechose, « la mère ici, là le père, les enfants partout, pendant que dans leur patrie tout changeait de nom, la terre et l'eau. » 1,500 d'entre eux dirigés sur la Virginie fûrent renvoyés en Angleterre, où on les interna à Liverpool, à Southampton, à Pennynn, à Bristol. 1,200 abordèrent au Maryland et parvinrent à obtenir du travail. Le convoi destiné à la Pennsylvanie fit naufrage et les 450 survivants parvinrent à Philadelphie où on voulut les vendre comme esclaves. 1,000 allèrent a Boston d'où plus tard ils eurent la permission de revenir en Acadie et de s'établir dans le comté de Clare, du côté opposé à leurs anciennes concessions ; enfin 2,000 dirigés sur la Caroline se virent refuser l'accès des côtes, remirent le cap sur la Virginie où on leur défendit d'aborder. Ils finirent par s'emparer de la frégate anglaise qui les portait et par retourner à la baie de Fundy où, sous les ordres du capitaine Brosnard-Beausoleil, ils s'armèrent en corsaire et commencèrent à courir sus à l'Anglais. Un des leurs, le capitaine Beaulieu, dit l'abbé Casgrain, en avait fait autant. Les autres furent éparpillés à la Louisiane ; à la Marti-

nique ; à Saint-Pierre et Miquelon ; à la Guyane, en France dans le département de la Vienne, à Belle-Isle en mer, à Montoiron dans le Poitou ; en Corse ; à Cayenne ; dans l'Océanie où Bougainville retrouva pendant son fameux voyage autour du monde des Acadiens qu'il avait connu à Québec. A Saint-Domingue, dernièrement encore un voyageur français, le regretté M. Auguste Achintre, recevait l'hospitalité dans la colonie acadienne de Bombardopolis.

En Louisiane ils forment aujourd'hui une colonie importante, fort prisée en temps d'élection par les politiques.

Sous le titre de *Bonaventure*, George W. Cable vient de publier sur ces exilés un roman très lu aux Etats-Unis.

Quelques-uns des malheureux proscrits se refugièrent à Shédiac et à Miramichi, ou se cachèrent au fond des bois. M. Rameau assure d'après M. Haliburton, que jadis il y avait au sud de la Grande Prée, « un petit noyau d'Acadiens qui n'avaient pas mangé de pain depuis le jour de la dispersion de leur race. Ils vivaient

dans les bois de légumes, de poissons et du peu de bétail qu'ils avaient sauvé, n'osant plus retourner sur leurs terres, crainte d'éprouver le sort de leurs compatriotes.»

L'histoire a pourtant de sévères enseignements. En reportant ses regards vers le passé, l'Acadien aurait dû se douter que la tranquillité dont semblait vouloir l'entourer l'Anglais, ne pouvait être que factice. N'était-ce pas Nicholson qui en 1771 avait déporté 252 habitants de Port-Royal à la Rochelle ? L'Angleterre n'avait-elle pas, lors du siège de Louisbourg en 1744, embarqué toute la population de cette ville sur ses transports, et n'avaient-elle pas été la jeter sur la côte de Brest ? puis en 1757 n'y était-elle pas retournée reprendre à bord de ses navires 1700 autres habitants de Louisbourg, pour les diriger sur La Rochelle ? Plus tard, après l'infamie du 10 septembre 1755 n'était-ce pas encore l'Angleterre qui, en 1761, apprenant l'arrivée à Terreneuve d'une petite escadre française, ordonnait la déportation de cent trente paysans acadiens au Massachusetts ? Enfin, n'était ce pas le

cabinet anglais qui poursuivant toujours sa politique machiavélique, enlevait d'un seul coup les sept mille acadiens de l'île du Prince-Edouard et les forçait à leur tour, à prendre le chemin de l'exil ? A cette époque la marine anglaise faisait un triste métier. Elle passait son temps à convoyer sur l'océan un peuple arraché violemment à ses foyers. Ses matelots, ses soldats d'infanterie, ses canonniers s'escrimaient à qui mieux mieux pour effrayer des femme et des enfants laissés par calcul sans défense ; et les colonies américaines, donnant à cœur joie dans ce système de politique féroce, trouvaient très drôle de refuser l'hospitalité à ces malheureux. Une fois en vue des côtes, ils étaient impitoyablement repoussés vers la haute mer.

Mais n'oublions pas certaines preuves.

Deux documents trouvent une place dans ces notes de voyage.

L'un est la lettre des habitants de Port-Royal, adressée à M. Daudin, leur ancien missionnaire. Elle est en date du 31 juillet 1756 et disait :

« Nous bénissons la Divine Providence qui, au

milieu de nos afflictions, a daigné nous faire avoir de vos chères nouvelles par l'entremises du R. P. de la Brosse, père Jésuite, qui a demeuré quelque temps avec nous à la rivière Saint-Jean. Vous saurez, monsieur, qu'après avoir reçu dans l'église votre absolution générale nous partîmes 30 députés du Port-Royal pour Chibouctou, et après plusieurs interrogations du gouverneur et autres puissances, sur le parti que nous voulions prendre pour l'État et la Religion, et voyant que nous étions tous résolus de plutôt mourir que de renoncer à notre religion et à la France, notre véritable patrie, on nous a relégués neuf semaines sur une Ile, ne nous donnant par jour que deux onces de pain et un once de viande, espérant par là nous réduire et nous faire changer de sentiments. Mais inutilement, grâce à Dieu. Ainsi, désespérant de nous faire changer, il nous ont fait conduire par des soldats jusqu'au Port-Royal, comme des criminels, ont mis le feu à nos maisons et ont fait embarquer les habitants qui ne s'étaient pas sauvés dans les bois (s'en était sauvé 900 personnes).

eux-mêmes, adhérer à ce qu'on exige d'eux, surtout dans un temps où la France armée prend hautement le parti de les venger. Les habitants des Mines, ceux de Beaubassin, ceux des rivières, sont où errants dans les bois ou prisonniers chez les Anglais ; il est rare de trouver actuellement une famille rassemblée, et il ne reste à ceux qui le sont que le désir de se venger ; il ne dépend que de vous de les mettre les armes à la main ; mais de grâce, accordez leur des vivres afin que tous unis ensemble, ils puissent se venger sous les lois d'un Roy, qui leur devient plus cher par la protection visible dont il les honore. Leur misère actuelle, ce qu'ils ont fait par leur refus constant d'obéir aux Anglais ne parlent-ils pas en leur faveur ? et ne détruisent-ils pas les mauvaises impressions que quelques-uns se sont efforcés de vous donner contre eux, dans l'affaire de Beauséjour ? Observez, Monseigneur, leur perplexité dans ce temps critique ; alternativement intimidés et caressés par une armée Anglaise supérieure aux forces Françaises, ils n'osaient ni agir ni parler ; d'ailleurs que ne les mettait-on aux pri-

ses avec l'ennemi ? ils se seraient peut-être, dès ce temps, familiarisés avec la guerre ; les suppliants se sont retirés à Miramichi au nombre de 3,500 parce qu'ils pensent que c'est le seul endroit où les familles peuvent plus facilement se rassembler, et où ils vivront avec plus de commodité par rapport à la pêche ; c'est pour quoi ils vous supplient d'y faire envoyer des vivres ; mais comme dans ce temps critique, ils ne semble pas possible d'envoyer des vivres suffisamment pour tant de monde, ils vous prient de faire donner beaucoup de bois et de fèves, et très peu de farine et viande, parce qu'ils y suppléeront par la pêche et le secours de quelques animaux ; au reste, Monseigneur, les habitants n'insistent à demeurer à Miramichi, que parce qu'ils prévoient que le transport de tout le monde est presqu'impossible pour cette année, et que leur établissement dans cet endroit est favorable à la Colonie du Canada.

Ainsi parlaient les malheureux Acadiens à M. de Vaudreuil.

Mais trève de ces souvenirs.

Hélas oui, nous sommes à Grand Prée ! La locomotive prend de l'eau pendant qu'un gamin distribue à la gare des fragments d'un cercueil acadien que l'on vient de trouver !

Pauvres gens ! on les poursuit, on les traque jusque dans la mort !

Le reste du voyage n'est pas gai. Le crépuscule s'étend comme un suaire sur ces paysages à la Rosa Bonheur. Au loin, le cap Blomidon s'estompe dans le brouillard. Nous passons à toute vapeur les douze stations qui nous séparent d'Halifax. Ici nous attend la maison hospitalière de MM. Essleine, le *Halifax Hotel*. Ici nous accueillent de la manière la plus délicate, la plus charmante, nos confrères de la presse néo-écossaise.

V

HALIFAX.—LA BIENVENUE.— PROMENADES ET CAUSERIES.—PAYSAGES.—M. LONGLEY.

—« Si l'on interroge un dictionnaire de géographie au mot *Halifax*—on y verra qu'il s'agit d'une ville capitale de la Nouvelle-Ecosse, ayant tout à la fois un beau port, un commerce actif, une citadelle, un arsenal, deux évêques, l'un

catholique, l'autre protestant. L'Anglais que l'on questionnera sur cette même ville sera plus explicite ; elle sera pour lui la clef des possessions britanniques de l'Amérique du Nord. Pour l'habitant des provinces voisines, Halifax sera avant tout la ville du mariage, *a place famous for picking up wives ;* le militaire y verra par excellence le pays loyal et dévoué à la croix de Saint-George ; le marin n'en parlera que comme du paradis de sa longue campagne.»

Ces choses sont bien dites ; elles sont vraies, et pour ma part je n'oublierai pas l'impression que me fit de prime-abord cette ville propre, bien aérée, jetée en amphithéâtre sur le versant d'une colline assez élevée.

Halifax est bâtie sur le côté ouest de l'ancienne baie française de Chibouctou. Fondée en 1748, sur la demande des habitants du Massachusetts qui voulaient en faire une barrière contre l'élément français, cette ville ne vit arriver ses premiers colons que l'année suivante, sous les ordres du colonel lord Cornwallis. Quarante deux ans plus tard, Halifax—ainsi nommée, en l'honneur du comte Halifax alors

président du bureau de commerce,—comptait 700 maisons où logeaient 4,000 habitants, et ce nombre, lors du dernier récensement, se voyait porter à 36,100.

Le bon ton est à l'ordre du jour dans cette ville ; ses habitants sont peu expansifs, mais une fois la glace rompue, ils se mettent entièrement à votre service. C'est ainsi qu'à peine arrivés, le consul d'Espagne, don Antonio de Zéa et M. Beemish, nous ouvraient les portes du club, l'un des plus *at home* de la Puissance.

M. de Zéa a toutes les qualités de sa race : bon causeur, excellent musicien, cœur sur la main, il a été pendant longtemps le favori de la population de Halifax. Aujourd'hui il représente sont beau pays à Guayaquil, dans l'Ecuador ?

Nous n'avons qu'une journée devant nous, et il ne faut pas flâner. Dès dix heures du matin, nos confrères d'Halifax, les honorables MM. Fielding et Longley députés, M. Blackadar, M. Denis, M. Stewart, M. Crofton conservateur de bibliothèque de la législature, se mettent à notre disposition. Nous visitons la citadelle. Elle ressemble à celle de Québec. Du haut du

bastion du mât de pavillon on a une vue superbe de la ville et du bassin de Bedford.

Le parlement est auprès.

La salle du Conseil législatif renferme quelques bons portraits, entr'autres ceux des reines Charlotte et Caroline. On y voit aussi des peintures représentant les illustrations de la Nouvelle-Ecosse. Les mieux réussies sont Sir Fenwick Williams, le héros de Kars, et le juge Haliburton, auteur de « Sam Slick ». Dans la bibliothèque qui n'est pas trés considérable, on montre un brevet signé il y a cent vingt quatre ans par le comte de Raymond, commandant les troupes françaises de Louisbourg, et nommant un indien chef de tribu. Pendant plus d'un siècle, ce précieux parchemin a été porté au fond des bois par ses différents propriétaires jusqu'au jour où il fut acheté à une vieille sauvagesse par un journaliste d'Halifax.

Qui n'a pas vu le jardin public de la ville, n'a rien vu. Le jardinier qui a su disposer de toutes ces fleurs d'une manière aussi gracieuse, est un grand artiste. Le *Spring flower Garden*, avec ses allées ombreuses, ses lacs endormis, sillonnés

par des cygnes, avec ses kiosques, ses plantes exotiques, ses grands arbres, est un des endroits ravissants de l'Amérique du Nord.

Le jour ou nous le visitâmes une brise embaumée passait. Il y avait dans l'atmosphère des soupirs, des chants d'amour, Nous nous trouvions en plein paysage, tels que les aimait Corot ce pinceau regretté, qui connaissait si bien les torsions des troncs noueux, les chatoiements de la lumière sous la ramée, la vie de la sève les rougissements, les languissements, l'agonie des feuilles, tous les mystères de la forêt.

De là nous allâmes faire une promenade au *North West Arm*.

Pendant une heure, nous avons respiré le parfum des fougères ; nous avons admiré les grands pins, nous avons flané sous les érables.

Ici on a le respect des arbres.

Tout en causant je ne pus m'empêcher de remarquer qu'au Canada, chaque fête de famille devenait un signal de destruction pour la forêt.

Une paroisse reçoit-elle la visite de l'évêque? Vite, on coupe tout ce qu'il y a de sapins dans les environs. Chômons-nous la Saint-Jean-Baptiste ? Sous prétexte qu'une feuille est notre emblême national, on se précipite sur les érables. On en borde nos rues, et le lendemain, il faut voir l'aspect attristé que donnent à une ville tous ces arbres sans racines, aux feuilles desséchées, toute cette forêt artificielle ! Or, pour ceux que l'on veut honorer ainsi, je crois que ce serait plaisir plus grand si l'on plantait des arbres en souvenir d'eux ! Passant plus tard dans une paroisse, le cultivateur qui conduirait, dirait :

—Voyez-vous, là-bas, ces sapins, ces érables : ils poussent, ils promettent belle venue ! Ils ont été plantés la veille de la visite pastorale de Monseigneur l'archevêque.

—Voilà une paroisse, qui a l'esprit pratique : elle sait honorer délicatement les siens, songerait de suite le touriste.

Le *West Arm* tient des paysages de Corot et de ceux de Rosa Bonheur, cet artiste qui sait rendre si bien l'étable, l'abreuvoir, les prairies,

ensoleillées, les gazons veloutés et savoureux, les troupeaux bêlants, les moutons dormants près des buissons. Tout le monde fredonnait en route :

J'ai deux grands bœufs dans mon étable,
Deux grands bœufs blancs marqués de roux.

Non loin du *Spring Flower Garden* on voit l'Académie du Sacré-Cœur, couvent de première classe, où l'on donne une excellente instruction. Les meilleures familles des environs y envoient leurs jeunes filles. Il en vient de Saint-Pierre-Miquelon.

Mais il ne s'agit pas de s'arrêter trop longtemps dans ce paradis terrestre. Nous devons traverser le bassin de Bedford ; nous allons à Mount-Hope, à bord du *Bertha*. Mount-Hope renferme ceux qui n'ont plus d'espérances. C'est un asile d'aliénés fort bien tenu, mais pas aussi considérable que celui de Beauport. Le gouvernement local de la province offre, ici, un goûter à la presse de Québec, Les mets s'enlèvent rapidement ; au dessert, pluie de toasts et de santés. Nos confrères français répondent en anglais à ces politesses, et chacun semble étonné ici, de la faci-

lité avec laquelle la plupart d'entre eux se tirent d'affaire. Les joyeux chorus de *Vive la Canadienne*, *A la claire fontaine* font retentir les échos de Mount-Hope. On sort de table sur une chanson de rames, et chacun de se rendre au bateau pour croiser pendant quelques heures dans le port.

Nos confrères de Halifax restent toujours empressés autour de nous : rarement il est donné d'être reçu plus cordialement et avec moins d'ostentation. L'un d'eux, est M. Longley, membre du parlement pour le comté d'Annapolis et procureur-général. Quel jovial convive ; quelle délicatesse ; quelle finesse dans les traits qu'il sait lancer sans blesser ; quel observateur il fait ! Lorsque sur un husting, cet homme aimable tonne contre des griefs imaginaires, il me semble qu'il doit conserver sur le coin de ses lèvres ce pli de bonhomie sarcastique qui lui sied si bien, et qui attire vers lui. M. Longley et ses confrères nous font les honneurs d'Halifax d'une façon charmante. Le syndicat de la province de Québec ne saurait oublier ce galant homme.

VI

LE DUC D'ANVILLE—UNE SUGGESTION—A TOUTE VAPEUR—CHARLOTTETOWN—LES ACADIENS DE L'ILE DU PRINCE EDOUARD—POLITIQUE ET ARCHEVÊQUE.

Après ce banquet fraternel, nous visitons le bassin de Bedford et le *North West Arm.* Ce bassin a cinq milles de longueur; de un à trois milles de largeur. Sa profondeur varie de huit à trente-six brasses. Il présente un ancrage sûr de dix milles carrés. C'est ici qu'en 1746, le duc d'Anville vit sa flotte décimée par la peste.

Son escadre se composait ainsi :

NAVIRES.	CANONS.		COMMANDANTS.
Northumberland,	64	canons	Duc d'Anville.
Trident,	64	"	d'Estournelle.
Ardent,	64	"	de Coulombe.
Mars,	64	"	de Cresnay.
Alcide,	64	"	de Nouailles.
Borée,	64	"	Duquesne.
Léopard,	64	"	de Lallue.
Tigre,	14	"	Lemoyne de Sérigny.
Diamant,	10	"	de Blenac.
Caribou,	14	"	de Marquayssac.

FRÉGATES.

Renommée,	30 canons	de Kersaint.
Mégère,	30 "	de la Jonquière.
Lutine,	24 "	de Queslen.

CORVETTES.

La Palme,	10 canons	de Tréauden.
La Perle,	8 "	de la Jaille.

Près de 2,000 marins et soldats français sont enterrés sur les bords de cette baie magnifique. Le duc d'Anville, mourut le 27 septembre. Son successeur M. d'Estournelle, se tua d'un coup d'épée pendant un accès de fièvre. Ceci se passa la nuit du 29, deux jours après la mort de l'amiral. Jamais on n'avait vu pareille infortune : la tempête dispersa et fit périr la plupart de ceux qui furent épargnés par la maladie.

—Quand les éléments commandent, disait à ce sujet M. de Maurepas, ils peuvent bien diminuer la gloire des chefs, mais ils ne peuvent diminuer ni leurs travaux, ni leur mérite.

J'avais emporté avec moi les *Mémoires* du gouverneur Shirly. Parlant de la mort de l'amiral d'Anville il dit : *he was buried privately upon*

a small island in the harbour. Or cet endroit ne peut être autre que l'île de Saint-Georges. C'est là que pendant quelques années a reposé dans la mort le duc d'Anville de la famille de Montmorency.

Cet infortuné amiral ne devait pas dormir longtemps sur le lieu de ses désastres.

Desherbiers écrivait en date de Louisbourg le 8 septembre 1749.

—J'ai l'honneur de nous informer monseigneur que dans les conversations que monsieur Prevost et moi avons eu avec le gouverneur anglais, nous avons souvent parlé de feu monsieur le duc d'Anville et l'avions prié que sa sépulture ne fut point détruite dans l'établissement que les anglais font à Chibouctou. Il nous promit d'écrire au général de ce pays et même il nous promit de nous l'envoyer si on trouvait l'endroit de sa sépulture, s'il était en état d'être transporté ; ce qu'il a exécuté, Le vaisseau le *Grand Esprit* a reporté son corps ici et monsieur le Chevalier lui a rendu dans la rade les honneurs militaires qui lui étaient dûs par rapport à son grade et à sa naissance.

Je lui ai rendu les mêmes honneurs militaires lorsque son corps est venu à terre.....

.....

Il est enterré dans la chapelle du Roy qui sert ici de paroisse, dans le sanctuaire au pied de l'autel. M. Prevost a pourvu à tout ce qu'il a fallu pour que sa pompe funèbre fut faite avec plus de convenance qu'il a été possible. Il est arrivé dans ce port et a été inhumé le trois de septembre. »

Ainsi parle Desherbiers.

Aujourd'hui la dépouille du duc d'Anville gît abandonnée sur les bords de la mer. J'ai vû moi-même le triste endroit où ce grand de la terre attend la résurrection au bruit du requiem des flots.

Ne serait-il pas temps de donner à cet officier général un tombeau convenable ? Pourquoi le ministère de la marine française ne demanderait-il pas aux autorités anglaises la permission d'ériger un monument à la mémoire des soldats français et canadiens tombés devant Louisbourg ? Pourquoi le digne consul général de France au Canada M. Dubail, ne prendrait-il pas l'ini-

tiative en faisant ériger sur l'île Saint-Georges, dans le port de Halifax, une tablette commémorative indiquant qu'un amiral et 2,000 marins sont morts autour de cette îlot, parce que la France le leur avait demandé ?

Les promenades autour d'Halifax, sont tout aussi belles que celles de Saint-Jean ; et il serait difficile de décerner la palme de beauté entre ces deux villes.

La Nouvelle-Ecosse renferme 13,382,003 acres, soit 54,146 kilomètres carrés. La population est de 286,827 âmes.

Ce soir, nous disons au revoir à nos hôtes d'Halifax, et le lendemain nous voilà en route pour Pictou. Ici, le voyage devient trop rapide. Nous courons à travers le pays des mines. Le sol que nous ne faisons qu'effleurer est du charbon : dans l'air, ce n'est que poussière de charbon. La locomotive en sème partout, et nous allons sans rien voir, jusqu'au quai, où nous attend le *Princess of Wales.*

Fort, solide à la mer, ce vapeur nous dépose à Charlottetown, ile du Prince-Edouard. Nous y arrivons à neuf heures du soir et nous en repartons à six heures du matin. La seule impression que m'aurait laissé la capitale de cette ile aurait été la saveur de ses huitres, si je n'avais eu l'occasion de la visiter autrefois et de la décrire ainsi :

—Connu par nos pères sous le nom de port de la Joye, Charlottetown est bâtie au fond d'une rade magnifique. Ses quais ne sont pas très-commodes, mais les rues de la ville sont larges, ombragées par des arbres, et passent devant quelques résidences particulières qui sont vraiment belles. Chacun ici tient à orner sa demeure ; presqu'à chaque pas le touriste admire de frais parterres plantés de fleurs, d'où s'élancent des fontaines faites agrestement avec quelques pierres, des coquilles et de la mousse. Partout semble régner l'aisance. Chose remarquable, Charlottetown est la seule ville d'Amérique où je n'ai pas rencontré de mendiants.

En 1872, j'eûs la bonne fortune de visiter les chambres de l'assemblée et du conseil législatifs.

Ces deux enceintes n'ont guère l'apparence grave qu'on s'attend à trouver en pareil lieu. Nous en sortîmes avec l'impression que nous venions de visiter deux petits théâtres de société. La bibliothèque parlementaire de l'île ne contient guère autre chose qu'une collection de statuts. Pour y parvenir il faut grimper un escalier, le long duquel sont installés dans leurs vitrines des hiboux empaillés. Ces nocturnes ont l'air de se prendre au sérieux et de croire qu'eux aussi, ils ont fait partie d'une députation dans les temps anciens. La toiture du palais législatif est la seule chose remarquable de cette construction. Les gens de l'île s'en montrent fiers à bon droit,—et l'étranger qui a la patience de monter aussi haut est récompensé par le beau paysage qui se déroule sous ses yeux. De cet observatoire, il aperçoit toute la ville, les faubourgs, ainsi qu'une partie de la baie, pendant qu'à ses pieds sont les principaux édifices de Charlottetown, parmi lesquels l'église catholique. Celle-ci est petite, sans cachet et fait contraste avec le palais épiscopal, bâti en face. Il est très-beau.

Ces choses là avait défilées devant moi en 1872, mais la seconde fois que je revins à Charlottetown, je ne vis rien.

Tout de même c'est une idée fort originale pour trente-six journalistes, que de venir de très loin passer une nuit dans une ville, sous prétexte de l'étudier et de la faire connaître.

La partie de l'île que traverse le chemin de fer est très riche. C'est encore un jardin, pas aussi pittoresque que celui de la vallée de Grand-Prée et d'Annapolis, mais il a bien sa valeur. Les moissons sont fort belles.

L'île du prince-Edouard renferme 1.365, 400 acres de terre, soit 5,524 kilomètres carrés. La population est de 74, 039.

Jadis, l'île du Prince-Edouard était habitée par 7,000 Acadiens. Ces bonnes gens vivaient du produit de leurs terres. Ils se livraient avec succès à l'élevage : ils moissonnaient en assez grande quantité pour que plusieurs d'entre eux pussent exporter jusqu'à cents minots de blé sur le marché de Québec. Mais le malheur qui semblait

en ces temps s'attacher au pas de la race acadienne, vint les relancer jusqu'ici. Leurs vainqueurs affriandés par la vue des belles exploitations agricoles qui les entouraient eurent recours de nouveau à leur marine. Ils déportèrent toute la population. A peine cent cinquante familles purent-elles échapper à ce terrible acte arbitraire en gagnant les bois et les fourrés, en se réfugiant à bord de leurs berges, en se cachant au jour le jour dans les criques et les petites anses de l'île. Puis, quand cette chasse humaine fut terminée, quand ces nouveaux Hébreux eurent à leurs tour pris le chemin du désert, le gouvernement sonna l'hallali; la curée officielle commença. Les terres de ces proscrits furent divisées en soixante-sept lots de vingt mille acres chacun. Leur total, se montant à un million trois cent soixante mille acres fut mis en loterie et tiré au sort par les officiers et par les personnes qui—à tort ou à raison—c'est Alexandre Monro qui le dit, prétendaient avoir bien mérité de la couronne anglaise.

Dernièrement un politique des provinces maritimes, Sir Adams Archibald, avait le triste cou-

rage d'expliquer à ses compatriotes la nécessité de l'expulsion des Acadiens. Ces martyrs trouvèrent un éloquent défenseur dans la personne de Sa Grandeur Mgr O'Brien archevêque d'Halifax.

—Je ne citerai point aujourd'hui les documents historiques, disait-il à Sir Adams : je limiterai mes remarques aux faits établis. Tous les Acadiens n'étaient pas coupables de machinations contre l'autorité britannique ; au plus il n'y avait que quelques esprits extravagants ainsi impliqués. Personne ne fut amené à subir un procès sous l'accusation formelle de trahison. Aucun crime social ne fut allégué contre les Acadiens autre que leur sympathie pour leur ancienne mère-patrie. Il faut aussi remarquer que dans une enquête historique nous ne saurions nous emporter dans des explosions d'indignation sur l'alliance des Français avec les Sauvages.

« Les Anglais n'ont-ils pas employé les sauvages, non seulement contre les Français, mais aussi contre leurs propres colons ? Par con-

séquent cette fausse indignation doit être mise de côté, et notre jugement doit se faire d'après les faits eux-mêmes. Ce jugement serait basé comme suit. Tous n'étaient pas coupables, mais tous furent punis : conséquemment l'expulsion était injuste. Il n'y eut aucune forme de procès, aucune accusation formelle : conséquemment elle était illégale. Aucun danger réel ne menaçait les maîtres anglais de la part de leurs timides sujets : conséquemment elle était inexcusable. Elle fut mise à exécution d'une manière cruelle, barbare, séparant le mari de l'épouse, l'enfant de ses parents, et jetant les victimes sur une côte inhospitalière, parmi des fanatiques et des ennemis : conséquemment elle fut condamnable dans toute la force du terme.

« Tel devrait être le jugement d'un historien, d'accord avec les premiers arguments même de sir Adams Archibald. Nous écrivons cela avec chagrin, et avec le plus grand respect personnel pour sir Adams. Il n'est pas le valet du Toronto *Mail*, que nous sachions ; au couchant de sa vie il ne ternira pas un nom honoré. Mais

quand une société historique échange son caractère d'association impartiale, judicieuse, pour celui d'une cour de faillite ayant la mission de rétablir les réputations équivoques, les hommes sages en concluront qu'elle a véçue au-delà de son utilité. »

Ainsi s'est exprimé Monseigneur O'Brien. Ce langage d'un homme appartenant à une race proscrite et défendant une race proscrite, mérite d'être médité.

Pauvre race acadienne, ton lot sur terre a été lourd a porter ! Tu n'as eû pour partage que l'exil, la proscription, la guerre, l'isolement, le poids des jours. Console toi : tu es grande devant l'histoire. Ton attachement à ta religion, à ta langue, à tes traditions font de toi un peuple de héros et de géants.

Il est six heures du matin. Une minute suffit pour qu'on nous passe à bord une adresse, au nom de la presse de l'île. Chacun sait maintenant que nous sommes de la tribu du Juif

errant : personne ne cherche plus à nous retarder.

Le détroit de Northumberland est de nouveau devant nous. Nous le traversons à la pointe du Chêne. C'est en tanguant et en roulant sous les caresses d'une bonne brise, que je repasse dans les livres, ce que la rapidité de notre voyage m'a empêché de bien voir dans l'ancienne île Saint-Jean, aujourd'hui l'île du Prince-Edouard.

VII

SHÉDIAC—MONCTON—LE PÈRE LEBLANC—LA LANGUE, LA RELIGION ET LA FRANCE—EN ROUTE

Ceci n'est plus un voyage, c'est une course échevelée. Les sylphes, les farfadets, les gnomes des ballades, les djinns de Victor Hugo, le roi des Aulnes, la chasse-gallerie de l'île d'Orléans sont des lourdauds à côté de nous. Par les stores soulevés du wagon, nous ne voyons passer que des poteaux de télégraphe. Le conducteur nous dit que nous traversons Shédiac.

Nous le croyons sur parole : mais nous n'avons rien vu.

Shédiac est l'ancienne Gedaïque des Français. Lorsque les mauvaises heures sonnèrent pour la famille acadienne, une minime portion de ces malheureux proscrits vint se réfugier ici. Elle continua pendant quelques années à guerroyer contre l'anglais. L'abbé de la Loutre y fut pris par ces derniers : il expia pendant six ans, dans les cachots de l'île de Jersey sa fidélité à ses ouailles et à son roi. Aujourd'hui, Shédiac compte une population de 5756 personnes, dont 3980 Acadiens.

La ville est traversée par le chemin de fer « *European and North American.* » C'est à Shédiac que se publie le seul organe français des provinces maritimes, le *Moniteur Acadien.* Ce courageux défenseur des droits et des aspirations d'une race, n'a qu'à pratiquer l'esprit d'union pour voir revenir chez les siens les jours de puissance et des richesses de jadis.

Ici, je désirais serrer la main à ce vaillant confrère. Je voulais lui dire combien nous

applaudissions à la grande lutte. Seul, il conduit là-bas, au nom de nos frères acadiens.

Mais la locomotive est impitoyable. Avec des roulements de tonnerre, elle franchit la distance qui nous sépare de Moncton. Nous allons y passer une partie de la journée.

Tout de même avant de quitter Shédiac un ami me fait part de la note suivante :

«—Shédiac compte 2 nègres, 2 hollandais, 743 anglais, 4,616 français, 41 allemands, 39 indiens, 346 irlandais, 22 scandinaves, 361 écossais, 1 portugais, 32 gallois, 22 origine inconnue.»

Ces chiffres sont à peine dicté par ce voyageur complaisant et déjà nous voilà loin l'un de l'autre. Poussière, nous ne sommes que poussière,—nos cimetières nous le disent—nous dévorons la poussière ; pour nous l'espace ne compte plus.

Moncton est une ville d'avenir. Elle a une population de 5,032 âmes. On y a construit les grandes usines du chemin de fer Intercolonial. Elles emploient régulièrement 600 hommes, à part les ouvriers supplémentaires. On y voit

une fabrique de coton, où 250 personnes trouvent de l'emploi. Une raffinerie y est aussi en voie de construction.

M. Pottinger, surintendant général de l'Intercolonial, nous fait les honneurs de Moncton. Il a un tact exquis. Son nom est connu et populaire par tout le Canada. C'est un de nos officiers de chemins de fer distingués. Il s'est fait une réputation méritée dans la gestion et dans tout ce qui concerne les voies ferrées.

Moncton est situé à la tête de la rivière Peticodiac. D'ici, le voyageur peut observer un phénomène qui en vaut la peine. Il y a près de la ville, un endroit que les Français appelaient le *Petit coude* et que les Anglais nomment *The Bend.* Lorsque la marée monte, on voit se soulever et se former un mur. Il s'avance.

—Gare ! c'est la vague ! Elle atteint de quatre à six pieds ; et en six heures la rivière monte de 70 pieds !

En flânant par la ville nous sommes arrêtés par un vieillard à la figure ouverte, expressive.

Il nous serre la main.

—Vous êtes Français, sans doute ?

—Oui, Français du Canada.

—Et moi je suis Acadien, dit-il. Je me nomme LeBlanc : nous sommes frères.

Il se mit alors à nous raconter toute l'émotion que lui avait causée la célébration de la grande fête de la Saint-Jean-Baptiste, à Québec, en 1880.

—Nous sommes partis cinquante Acadiens pour y prendre part, et de notre vie, nous n'avons jamais rien vu de plus beau, ni de plus grand que la messe dite sur le champ de bataille des plaines d'Abraham.

Tout en causant ainsi, le père LeBlanc nous pria d'aller lui faire visite, nous disant que pour nous, il *décanterait* (sic)—verbe actif—(voir Littré,)—un doigt de rum d'un carafon que son arrière grand-père avait emporté avec lui, dans les bois, lors du grand *dérangement.*

LeBlanc descend de cette poignée de braves, de Chignectou, mise sur ses gardes par ce qui s'était passé du côté de Grand-Pré.

Ils s'embusquèrent. Ils tuèrent le commandant des troupes anglaises et nombre de soldats que

Winslow envoyait vers eux pour incendier leurs maisons et les forcer à prendre le chemin de l'exil.

Tous les Acadiens que j'ai eu le plaisir de rencontrer pendant ce voyage,—et depuis j'ai eu l'occasion de vivre avec eux—causent le français. Ils se rappellent de leur origine avec fierté. Ils tendent de plus en plus à former un groupe à part, destiné à jouer bientôt un grand rôle politique dans les provinces maritimes. La plupart d'entr'eux se plaignent d'être desservis par des prêtres qui ne leur parlent que l'anglais. Ils aiment leurs curés : ils les respectent, mais ils ne comprennent guère leur langue.

C'est que voyez-vous tout est souvenir, tout est énergie, tout est nationalité chez ce peuple.

Toujours et partout il a protesté de son dévouement à la religion catholique et à la France.

Suivez ses tronçons épars de par le monde. Vous retrouverez sans cesse ces mots dans leur bouche :

—Nous sommes Catholiques et Français.

En 1884, un historien américain appelait les Acadiens, les Confesseurs de la foi, « *the acadian Confessors of the Faith.* »

Il avait raison.

Leurs descendants n'ont pas oublié ces grandes traditions des anciens. Le *Moniteur Acadien* écrivait à propos d'une convention acadienne tenue à Miscouche :

—L'Acadie française ne mourra pas.

« On peut le dire avec certitude.

» Il a été décidé d'enrayer le mouvement d'émigration aux Etats-Unis, en détournant le courant des émigrants du côté des terres vacantes du Nouveau-Brunswick. Une société de colonisation a été fondée à cet effet.

» D'autres résolutions se sont rattachées à la langue et à l'éducation française. On a transmis une adresse au gouvernement de l'île du Prince Edouard mandant que l'enseignement de la langue française, dans les districts scolaires français soit mis sur le même pied que l'enseignement de la langue anglaise ; que les professeurs reçoivent pour l'enseignement du français les

mêmes rémunérations pécuniaires et avancements que pour l'enseignement de l'anglais ; et que l'inspection des écoles se fasse en français comme en anglais dans les localités françaises.

» Pour la propagation de la langue, qui se perd considérablement, surtout sur l'île et à la Nouvelle-Ecosse, une *Ligue française*, a été organisée.

» Des résolutions importantes sur l'agriculture et l'industrie ont été adoptées : le rapport de la troisième commission, sous la direction de l'abbé Doucet, curé de Poquemouche, et du père A. Cormier, a été confirmé au milieu des vivats universels et avec un enthousiasme délirant. Le drapeau tricolore, c'est-à-dire le drapeau de la France, est désormais le drapeau national de l'Acadie française, comme il est le drapeau de tous les Français du monde.

» Comme marque distinctive de la nationalité acadienne, il a une *étoile* dans la partie bleue du drapeau ; c'est l'étoile de l'Assomption. L'air national est l'*Ave Maris Stella* du chant grégorien, avec des paroles françaises.

» La scène qui a accompagné l'adoption du drapeau et le chant de l'*Ave Maris Stella*, a été solennelle et touchante. Grand nombre pleuraient. C'est qu'au lieu de la mort nationale rêvée par ses persécuteurs, le peuple Acadien a salué en ce moment dans son drapeau l'emblême de la vie nationale se levant sur lui pour la première fois depuis 1713. »

Voilà des faits concluants et touchants, n'est-ce pas ?

Mais l'impitoyable wagon nous entraîne.

Dans sa précipitation notre chasse-pierre rencontre une vache. Il l'a lance par dessus une clôture, et la locomative de continuer à cracher, à souffler, à dévorer l'espace.

Nous traversons de nuit le comté de Kent. C'est un jour d'élection. Le comté est appelé à se choisir un député aux Communes. De tous côtés, on entend crier :

—Un Acadien vient d'être élu—Hourra pour Landry !

En plusieurs endroits, on allume des feux de joie.

A Campbelltown nous retrouvons de nouveau notre excellent ami M. MacDonald. Un souper plantureux, nous attend à la gare. Il se fait tard. Les dames sont installées le mieux possible dans les hôtels du voisinage. Les hommes se tapissent sur les bancs du wagon.

Au matin, nous assistons à une messe basse ; elle est dite dans la jolie église de Campbelltown.

L'*Ite missa* est à peine prononcé.

—En route ! vient nous crier de nouveau le conducteur.

—En route toujours ! repétons-nous en chœur.

L'après-midi nous surprend à causer avec les citoyens de Rimouski. Des tables sont dressées sous les sapins du parc. Prévenues du passage du syndicat de la presse, les dames de Rimouski lui avait ménagée la surprise d'un *lunch*. Le maire de la ville M. Gauvreau, le Dr Fiset ancien député, M. Billy député aux Communes, M. Asselin député à l'Assemblée législative, tout le barreau, tout Rimouski, se

donnent la main pour lui être agréable. Pendant une heure, les allées du parc de M. Asselin ont retenties de l'écho de la plus grande gaieté gauloise.

En cette occasion on a présenté des adresses à la presse. Elle y a répondu avec sa modestie ordinaire.

Avant de serrer la main à leurs hôtes, les journalistes se rendirent à l'évêché pour y témoigner de leur respect à Monseigneur Langevin, puis au Séminaire, où la demande d'un grand congé, faite et obtenue par notre confrère M. Desmarets, de Saint-Hyacinthe eut le plus grand succès.

Le jeune temps ! Oh le bon temps !

Toutes ces têtes d'écoliers aux yeux pétillants de joie, semblaient dire malicieusement à chacun de nous :

—*Transiit benefaciendo.*

Ces MM. passent vite : mais en faisant le bien.

A la Rivière-du-Loup, on nous donna une

sérénade. Elle ne prit aucun de nous par surprise. Chacun se figura que cela lui était dû. Décidément, nous étions habitués à cette vie de grand seigneur.

De la Rivière-du-Loup, course vertigineuse. Jusque-là nous ne pouvions avoir une idée de la rapidité que pouvait atteindre notre train. D'ici à la Pointe Lévis, il y a une distance de 120 milles. En 2 heures et 35 minute, nous la franchissions.

A la gare, notre confrère, M. Joseph Roy, du *Quotidien*, remercia les autorités de l'Intercolonial, particulièrement MM. Pottinger et Rodrigue MacDonald, du voyage que venait de faire le syndicat de la presse de Québec. Il fit une délicate allusion à la courtoisie de M. Collingwood Schrieber. Il n'oublia pas les propriétaires des lignes des bateaux à vapeur—service de la baie de Fundy et du détroit de Northumburland, et termina en faisant l'éloge de l'activité, de la patience, de l'intelligence que notre président, M. Levasseur, et que notre secrétaire, M. le docteur Dionne avaient deployées pendant le cours de cette excursion.

Nous étions à quai.

Chacun semblait ravi de son voyage. Si la presse de Québec a fait plaisir à ses confrères de là bas en les visitant, je n'ai pas besoin de dire que l'impression laissée par nos camarades les journalistes des provinces maritimes n'a été égalée que par les bons souvenirs que nous avons emporté d'eux et de leurs beaux pays.

Partis le lundi 17 septembre a 8 heures du matin, nous étions de retour à Québec le dimanche suivant 23 septembre à 8.30 du soir, après avoir parcouru à toute vapeur les districts de Montmagny, de Kamouraska, une partie de celui de Rimouski, le Nouveau Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, l'île du Prince-Edouard.

J'extrais de mes journaux de route, ce modeste récit. Il a raconté l'emploi de ces sept jours passés dans les provinces maritimes. Ami lecteur s'il vous a fait passer un quart d'heure de distraction, veuillez croire, que c'est moi qui demeure votre obligé.

EN ROUTE

HALIFAX — CAP-BRETON — LOUISBOURG

SAINT-PIERRE MIQUELON

EN ROUTE

I

EN ROUTE—UN DIMANCHE A HALIFAX—LA CORVETTE « ALLIANCE. »

L'Intercolonial est un des plus beau chemin de fer du monde. Il est bien conduit : il parcourt un pays ravissant. Le touriste ne saurait trouver une route plus pittoresque.

Au Bic, il peut se croire en Suisse ; les montagnes du Matapédiac ressemblent à celles du Jura, pendant que le lac lui-même vous rappelle involontairement celui de Genève.

Tout le long de la route, le paysage varie sans cesse.

Ici, une vallée verdoyante, là un ravin sombre, un pic embrumé. Dans le lointain, l'immensité du saint Laurent. Ici, les eaux noires d'un lac qui ressemble à une mer intérieure. Tout près,

l'humble cabane en bois rond de notre paysan. Saluez ! c'est ainsi que commence chez nous la paroisse, et la paroisse c'est le Canada français.

De Québec à Halifax, la route est merveilleuse ; on la fait en vingt-six heures.

Dans la Nouvelle-Ecosse les récoltes s'annoncent aussi bien que dans la province de Quebec. On est au milieu de juillet et on a commencé à faire les foins dans les environs de Truro. Les essences forestières sont plus belles que chez nous, surtout celles des arbres d'ornement.

Mais je m'arrête. Truro est presque sur la baie de Fundy, dans le pays où ont pleuré, où ont combattu, où ont souffert et d'où ont été exilés les Acadiens. Ainsi que dans la *Claire Fontaine*, « j'ai le cœur à pleurer. »

Dans deux heures, nous serons à Halifax et demain matin, en mer.

Halifax n'a guère changé. La semaine, c'est une cité bruyante, commerciale, *business like*. Le dimanche, c'est une ville morte. On glisse le long des murailles sans faire de bruit. Au club,

dans la rue, partout on cause bas de peur d'éveiller la quiétude du voisin. Les uns lisent leurs journaux et ils ne se gênent pas de bailler au nez du syndicat de la presse : d'autres étudient consciencieusement le vol des mouches : quelques fois les choses ne se passent pas aussi tranquillement. En 1882, mon ami Farnham, du *Harper's Magazine* voulut un dimanche, faire de la photographie dans un petit village des environs. On le prit tout bonnement pour un sorcier. Artiste, plaques, collodion, *cameras obscuras* furent expulsés du bourg avec tous les honneurs que l'on doit à ce qui peut sentir le fagot et tendre à devenir la propriété de Belzébuth.

Le dimanche, à Halifax, les débits de liqueurs sont ostensiblement fermés. La première chose qui s'offrit à notre vue, en arrivant dans cette ville, fut un homme porté sur une civière par quatre municipaux. Ils le promènaient solennellement dans Hollis street.

Le corps se dessinait sous un drap. Je m'informai respectueusement du nom du mort. Le municipal sourit et me dit à mi-voix :

—C'est un ivrogne que nous menons au poste.

—Mais on boit donc, ici le dimanche ?

—Oui. Les *bar rooms* sont fermées, mais on se fait apporter ce que l'on veut au salon.

Ainsi s'appliquent les lois :

Les environs d'Halifax fourmillent de ravissantes promenades. Le *North West Arm* est unique en son genre. Pendant que notre voiture court sous bois, on entend le déferlement de la mer. On respire à pleins poumons les odeurs des algues marines et des varechs. Les riches, les heureux d'Halifax se construisent ici des villas sur le bord de l'océan. La santé, le plaisir, le repos, se trouvent ainsi pour eux à deux pas de leurs bureaux d'affaires.

Le cuirassé anglais le *Northampton*, la corvette la *Charybde* et la corvette américaine l'*Alliance*, sont sur rade.

Je suis allé avec mes compagnons de route visiter cette dernière.

Cette corvette qui est d'un ancien type naval, est mue par une machine de 360 chevaux, style américain. Elle porte six canons, deux mitrail-

leuses perfectionnées tirant 120 coups à la minute, un gros canon de chasse, un pierrier de débarquement et deux canons de fort calibre. Elle a cent vingt hommes d'équipe et 21 officiers ainsi répartis :—un commandant ; un lieutenant-commandant ; quatre lieutenants ; trois enseignes ; un maître mécanicien ; un assistant-commissaire ; deux assistants-maîtres mécaniciens ; quatre aspirants ; un commis stipendié.

Ne dirait-on pas d'un navire école ? Et pourtant tout ce luxe de futurs amiraux en herbe est facile à expliquer.

L'*Alliance* est chargée—nous étions alors en 1883—de la croisière du golfe Saint-Laurent. Elle va étudier nos pêcheries, nos archipels, nos côtes. Chacun a voulu s'embarquer ; et voilà pourquoi l'*Alliance* compte un état-major aussi nombreux.

Depuis le traité de Genève nos pêcheries sont devenues un sujet d'études sérieuses de la part de nos voisins.

L'*Alliance* est commandée par un officier distingué, le commodore Reid. Il nous a fait l'accueil le plus hospitalier. Il a le type amé-

ricain. Il est petit, porte moustache noire, a œil vif mais doux : il est très simple de manière et très aimé de ses hommes. Il nous a fait visiter sa corvette. L'*Alliance* est arrivée, hier, de New-York après huit jours de mer ; néanmoins tout est propre, tout est luisant à bord : on croirait être à un jour de parade.

A six heures le consul d'Espagne, don Antonio de Zéa, nous attend pour dîner. Nous passons quelques heures de bonne causerie avec cet homme aussi spirituel qu'obligeant, et nous faisons nos préparatifs d'embarquement.

Il est huit heures et quart : le steamer le *Shattuck* quitte son quai. Tout le monde est à son poste, même le monsieur en retard. Debout sur la jetée, sa valise à la main, il nous fait des signes désespérés. Le capitaine est immuable sur son banc de quart ; le vapeur s'éloigne et le monsieur en retard finit par s'évanouir dans le brouillard.

Il doit se consoler en songeant qu'il n'est pas le seul de son espèce. Partout où je suis allé,

partout où il y a un chemin de fer, un bateau à vapeur, une diligence, un bureau de poste, la famille du monsieur en retard compte un de ses membre les plus distingués.

II

SILHOUETTES MARINES—BRUME—MICMACS—LE CANAL SAINT-PIERRE—LE PETIT ET LE GRAND BRAS D'OR—BADDECK.

Le *George Shattuck* est un bateau à vapeur de 236 tonneaux, commandé par le capitaine Angrove, québecquois comme nous. J'aurai l'occasion de parler plus tard de ce marin expérimenté.

Le second du *Shattuck* est un petit Acadien, tout en nerfs et en muscles. Il est d'Arichat ; il s'appelle Lemarchand : il navigue depuis 28 ans. Il a l'œil à tout, possède à fond son métier et n'a pas dit deux mots depuis le départ.

Notre maître d'hôtel est un type. Il ressemble aux portraits de Dickens. Il fait tout à bord avec le plus grand air du monde. Il tient

les comptes, sert la table, descend les plats, cire les bottes, soigne les malades et arrive souriant sur le pont en me tendant un journal.

—*Pro bono publico*, me dit-il en ôtant sa casquette.

Au besoin il aide à la manœuvre, vend du vin pas trop mauvais, et dans ses loisirs il lit Horace. Entre nous, je crois qu'il a peu de loisirs.

Toute la journée, toute la nuit du 16 au 17 juillet, nous avons marché dans la brume. Le ciel est teinté de plomb. Tout est grisâtre, moite, indéfini autour de nous. De temps à autres nous croisons une voile, un steamer. Ils grandissent tout à coup sous le brouillard, passent comme une ombre et s'enfoncent aussitôt dans l'inconnu. Vers le soir la brume s'épaissit de nouveau ; la nuit est entremêlée de coups de sirène, de tintements de cloches, d'arrêts de la machine, de sondages. Au matin nous n'entendons plus de bruit. Le navire est stoppé ; à bâbord on perçoit distinctement le bruit de la mer déferlant sur les brisants.

Vers 7 heures nous sommes hêlés par une barque de pêcheurs montée par trois Acadiens. Ils sont de l'Ardoise, Cap Breton. Ils sont perdus dans le brouillard, depuis hier. Nous leur offrons nos services : ils déclinent poliment et s'éloignent.

A dix heures et demie le rideau de brume se lève et nous montre le Cap Rond sur l'île Madame. Elle est habitée par quelques familles acadiennes. Le capitaine Angrove ne s'est guère trompé. Tout la nuit il a navigué par estime.

Le *Shattuck* est venu dans l'obcurité s'embosser presqu'en face du petit détroit par où nous devons pénétrer bientôt dans le Bras d'or, une des merveilles du Cap Breton.

C'est bien là l'ancienne Ile Royale, ainsi que l'avaient nommée nos ancêtres. Oui, nous sommes au Cap-Breton, à Saint-Pierre, petit village irlandais, d'assez pauvre apparence.

—Y a-t-il des Acadiens ici ? demandai-je à un flâneur sur le quai.

—*Yes, sir*, me répondit mon interlocuteur : *Their is a French woman, from Paris. She keeps a shop.*

Ainsi va l'histoire.

Pour ce brave homme, acadiens et parisiens sont mêmes choses. Au fait, il a raison. Ne sommes-nous pas tous de la grande famille française ?

Ici, les femmes portent sur la tête un foulard de couleurs nuancées. Il leur fait à ravir, et leur donne un petit air italien, assez original sous ces latitudes.

Le *Shattuck* doit être à quai pendant une heure. J'en profite pour faire une promenade.

En sortant du village je tombe sur quatre wigwams indiens. Ce sont des Micmacs, pauvres, déguenillés. Ils vivent en faisant des paniers, des cuves, des nattes en osier. Dans une de ces cases une femme git sur un lit d'écorces. Elle est très malade. Son mari est absent ; mieux vaut dire qu'elle est seule. Les autres n'ont guère l'air de s'en occuper. La plupart des Micmacs du cap Breton parlent anglais. Ils sont restés catholiques. Une chapelle est érigée tout près de là. Chaque année un prêtre vient leur prêcher une mission. On

est bon pour les anciens rois du sol du Cap Breton, et les compagnies de bateau à vapeur, transportent gratis les Indiens !

Au retour du voyage que je vous raconte, nous vîmes le pélérinage de la tribu des Micmacs. Leur escadrille entrait dans le canal Saint-Pierre : nos anciens alliés venaient faire leur visite annuelle à leur patronne la bonne sainte Anne du Cap Breton. Assis gravement dans leurs canots d'écorce ils pagayaient leurs passagers. C'étaient des femmes, des enfants, des chiens, des chats, des poules. Tout cela babillait, riait, criait, japait, miaulait, gloussait au milieu des fusils, des engins de pêche, des écorces pour la confection des wigwams, des maigres provisions de voyage. Ces bonnes gens venaient pour la plupart de fort loin : les uns de Terreneuve, d'autres de la Nouvelle-Ecosse, d'autres du Nouveau-Brunswick. L'un d'eux, Pierre Jullien parlait le français. Quand je le vis il était âgé de 74 ans. En cotoyant le Cap Breton il avait pris à son bord une vieille femme et un enfant. Ils montaient à pied au

pélérinage. Cette charité de la mer en vaut une autre. Chacun est Peabody à sa manière.

—Notre mission, me dit Pierre en soulignant le mot *nôtre*, dure quinze jours.

Puis comme nous partions il me serra la main en me disant :

—Frère, s'il y a des sauvages à Québec, dis leur qu'ils fassent comme nous, qu'ils s'entr'aident.

Saint-Pierre se trouve à l'entrée du Bras d'or.

Un rocher bouchait cet immense fiord ; le gouvernement fédéral l'a fait disparaître. Un canal d'un demi mille de longueur et de quinze pieds de profondeur permet aux goëlettes et aux steamers d'y passer. Il met ainsi le Bras d'or en communication avec la baie Saint-Pierre. Ce canal très commode aurait été moins coûteux, s'il eût été taillé en ligne droite. L'ingénieur a rêvé de la haute fantaisie. Il a fait de cette artère commerciale un vrai serpentin, et il faut voir la tête des marins lorsqu'ils s'engagent là dedans.

Ce canal a deux écluses et un pont tournant. Son entrée n'est pas assez indiquée par le ministère de la marine. Il faudrait ici plusieurs bouées. Une bouée et une amarque ne suffisent pas sur le *Horse's Head*, banc de sable qui git pas bien loin de là.

En quittant ce petit Suez, on voit défiler devant soi les merveilles du Bras d'or. C'est une enfilade de lacs, ou plutôt de *fiords* qui rappellent les beautés de Mille Isles. Sur un parcours de 74 milles, on voit tout ce que le paysage canadien peut avoir de nuances. A tout instant, elles nous arrachent des paroles d'admiration. Ici, on retrouve le Saguenay ; là le Saint-Laurent entre la Malbaie et Kamouraska ; plus loin, notre beau fleuve entre Trois-Rivières et Québec. Sur les rives, on entrevoit des chaumières bâties sur des pentes qui finissent par devenir des montagnes couvertes de bouquets de sapins. Dans certains endroits, la végétation laisse à désirer. Elle est terne et n'a pas ce ton vert qu'elle a chez nous. Les falaises ont quelquefois les teintes roussâtres

des côtes des îles de la Madeleine ; à un certain endroit, elles sont blanches comme neige.

La population vit ici de culture et de pêche. Régulièrement elle consacre deux mois de l'année à cette dernière industrie. Les habitations sont admirablement situées pour cela. Dans les deux Bras d'or se pêchent toutes espèces de poissons : morues, harengs, maquereaux, sardines, saumons, etc., etc. La profondeur de ces lacs varie depuis quatre jusqu'à quatre-vingt-dix brasses.

A une heures, nous arrivons à Baddeck village d'une centaine de maisons. Il a été découvert et rendu célèbre par l'écrivain américain Charles Dudley Warner.

Il y a dix-sept ans, plus ou moins, Baddeck était inconnu. Warner se mit en tête de le révéler à ses compatriotes ; mais une grave objection se soulevait. Warner lui-même ne connaissait pas Baddeck. Pour y arriver il se mit à la recherche de cette *terra incognita*. C'est dans son livre—à mon avis le plus humoristique—qu'il nous décrit ses tribulations, ses aventures plus ou moins comiques, sa joie d'avoir découvert

Baddeck à ses propres habitants. Aujourd'hui, sur la foi de leurs compatriotes, les Américains y viennent en villégiature. Baddeck a fini par exister réellement. Tout de même, entre nous, Baddeck n'est pas gai. On respire ici le puritanisme. Les habitants ont l'air de croire que tout étranger qui n'est pas yankee n'est pas de bon ton. En attendant leur tour de devenir puritains comme leurs pères, les petit Baddecquois s'en donnent à corps nus sur les quais. Ce sont tous des petits tritons : en ce jour ensoleillé le port de la ville est couvert de nageurs en costume de paradis terrestre.

Il n'y a pas qu'à Baddeck où nos voisins viennent passer la belle saison. Ils envahissent de plus en plus ce côté des provinces maritimes.

Un Français de Saint-Pierre Miquelon, M. Poulain, me dit qu'ils sont en nombre aux villages acadiens d'Arichat, de Chéticamp, de Marguerie et au village français—*French village*. Quand ils ne peuvent trouver à se loger, ils tentent sous bois.

Ce brave négociant miquelonais arrive d'un voyage dans l'intérieur du Cap Breton. Il a été

touché, me dit-il, de l'attachement que les Acadiens en général,—et en particulier ceux qui appartiennent aux villages mentionnés plus haut, —montrent à la langue française et à la religion catholique.

Ah ! si l'un de nos hommes de lettres Canadiens-français trouvait le temps de visiter ces groupes. Quel beau livre il y aurait à écrire sur ces braves gens, qui ne se doutent pas qu'ils sont restés des héros !

Ces lignes sont écrites à la hâte, en face de l'île de la Boularderie. A bâbord, nous voyons la lumière d'un phare. A deux pas de là existent les ruines d'un vieux fort français. Il y reste encore des canons.

Toujours la France ! Ici, on ne peut fouler le sol sans faire surgir son souvenir.

III

LE CAP BRETON

LA BAIE DES ESPAGNOLS—LE « LA GALISSONNIÈRE »—LE SENATEUR BOURINOT

Le Cap Breton !

Voilà un pays dont on ne parle pas souvent. Il est peu connu et pourtant il a son impor-

tance. L'île du cap Breton a 100 milles de longueur, 87 de largeur, et contient, à part de grands lacs à l'intérieur, 2,650,000 acres, dont la moitié environ est cultivable. Son climat est de ceux qui produisent une vigoureuse race d'hommes, sains de corps et d'esprit. Le printemps, à l'exception de l'époque des glaces flottantes, est aussi agréable que possible ; l'été est beau, l'automne charmant, l'hiver est froid mais plaisant toujours. Le sol est généralement fertile. Il produit des légumes et des céréales, en abondance. L'élevage des animaux est rénumérateur. Où la culture de la terre est faite avec science elle donne de grands profits.

Il y a au cap Breton 15,000 fermiers et 20,000 autres y trouveraient encore de la place. J'ai rencontré ici des Ecossais qui ne comprenaient pas d'autre langue que le gaélique.

Si l'agriculture est la base du progrès et des richesses nationales, le cap Breton a une assiette large et solide. En 1884 les bateaux, navires et le matériel de pêche possédés par les artisans de la mer étaient évalués à $5,325,390 : la valeur totale du poisson pris était de $1,421,287,

presque 25 pour cent du capital employé. Le hareng, la morue, le maquereau, le saumon, etc., abondent sur les côtes, et son voisinage des grands bancs met cette île dans la position peut-être la plus favorable du monde pour l'exploitation du commerce de poisson.

Les ressources minérales du Cap Breton sont inépuisables. Ses mines de charbon produisent annuellement 1,200,000 tonnes. On trouve le fer, le cuivre, le sulfure de plomb, les pierres à meule presque partout.

En 1871 sa population était de 26,454. La population est aujourd'hui de 31,258. Depuis 1867 le Cap Breton a contribué au trésor fédéral et au trésor provincial pour un total d'environ $10,428,000.

Mais n'oublions pas que nous somme à bord du *Shattuck*. Cette nuit il a mouillé près du bateau à vapeur le *Wexford*, qui vient d'échapper à une perte complète. Il est venu en collision avec une banquise dans le détroit de Belle-Isle. Il a été frappé au dessus de la ligne de flottaison. Tout ce qui pouvait être

cassé à bord l'a été ; mais le navire s'est maintenu à flot et il vient d'être remorqué ici.

Rude tâche que celle d'être marin !

A six heures, ce matin, la machine est en mouvement. Nous nous dirigeons sur South Sydney, par un beau temps, par une belle brise. North Sydney que nous quittons est une ville composée d'églises, de quais et de *grog shops*. J'ai compté onze clochers dans un rayon de trois milles. Autrefois, cette petite ville faisait de brillantes affaires commerciales ; aujourd'hui South Sydney l'emporte. Les mines de charbon lui ont crée cette rivale redoutable : bientôt South Sydney sera un centre important.

Sydney est assise sur le côté gauche de la baie des Espagnols, rade sûre, bien abritée, ou viennent charbonner les navires de guerre de la station des Antilles, anglais et français.

La baie des Espagnols est fameuse dans nos annales. Elle a vu presque tous les navires des grands marins de l'histoire du Canada. C'est ici que d'Iberville se ravitaillait ; c'est ici que l'amiral anglais sir Hovenden Walker est venu

attendre les débris de sa flotte après le désastre du mois de septembre 1711. Mes lecteurs savent qu'une tempête terrible brisa sur l'Ile-aux-Œufs, dans le golfe Saint Laurent, cette redoutable armada destinée à écraser Québec. C'est de cet événement, considéré comme providentiel qu'est venu le vocable de Notre-dame-des-Victoires, donné à la petite église de la basse ville de Québec.

Pour moi, la baie des Espagnols renferme des souvenirs tout personnels. C'est ici que je suis venu passer un mois à bord du cuirassé français le *La Galissonnière*, causer avec d'anciens amis et me retremper à cette bonne existence si disciplinée, si virile, si pleine de camaraderie, que l'on appelle la vie militaire. Aujourd'hui, mes yeux cherchent vainement les amis des anciens jours. Le capitaine de vaisseau Delassaux est mort ; le lieutenant de vaisseau Davoust est mort ; l'aumônier, l'abbé Hains est mort ; l'enseigne de vaisseau Siou s'est noyé à l'île Maurice, en voulant sauver la femme de son commandant, mon ami Drouin. (1) Les autres sont

(1) Voir *pièce* justificative à la fin de ce volume.

promus et dispersés, qui aux Indes, qui à la Nouvelle-Calédonie, aux Antilles, au Japon, en Cochinchine, dans le Pacifique du Sud, en Islande. Le capitaine de frégate Blanquet du Chayla, m'écrivait dernièrement du Gabon.

—« Je commande l'*Ecureuil* : ma station n'est pas gaie. Ce pays-ci ne représente que la tristesse, rien autre chose que la tristesse. De mes quarante hommes d'équipage, il ne m'en reste plus que onze. Tous sont morts de la fièvre jaune. Je reste seul officier ; mais n'en parlons plus, et vive la France ! »

C'est ainsi que l'on se dévoue dans la marine française et dans toutes les marines du monde.

Ma seule visite à South-Sydney a été pour l'honorable M. Bourinot. Ce sénateur a exercé depuis trente ans, les fonctions de consul de France. Très estimé, honoré de la confiance de tous, il a été aimé de tous les amiraux, de tous les officiers qui sont entrés en relation avec lui. Sa maison était un musée où s'entassaient portraits de célébrités maritimes avec autographes, souvenirs de toutes espèces. Aujourd'hui ce brave homme dort son dernier sommeil

tout près de l'endroit où il aimait tant à donner l'hospitalité.

A 28 mille de South-Sydney se trouvent les ruines de Louisbourg.

IV

VERS LES RUINES—ERREUR D'UN CAPITAINE —« FRENCH THINGS » —LE PÈRE CRYAR— LOUISBOURG—« SUNT LACRYMÆ RERUM » —ROSES ET VIOLETTES.—

Le 12 septembre 1879, je quittais le *La Galissonnière* en compagnie de M. Rouyaud, enseigne de vaisseau. Nous allions explorer la cité détruite. La route pour s'y rendre est boisée, un peu ondulée. De chaque côté, on voit des sapins, des génèvriers, des épinettes. De temps à autre un écureuil traverse le chemin. Une corneille croasse. Tout est triste, muet, désolé. On dirait que la nature a conscience du drame qui s'est passé ici. Nous laissons derrière nous le fiord de Minas, nappe d'eau large comme l'Ottawa. Cette échappée de vue nous permet d'entrevoir un beau paysage où se dresse une église bâtie sur une éminence, aux

pieds de laquelle vient battre le flot. Un peu plus loin, nous dépassons Catalogne, autre fiord, et quelque temps après nous arrivons à Louisbourg.

Il est cinq heures de l'après-midi.

Nous descendons chez la mère Kennedy. Nous lui sommes recommandé par l'honorable M. Bourinot ; elle met sa maison à nos ordres.

—Les ruines ? où sont les ruines ? demandâmes-nous. Et Kennedy de nous conduire.

Louisbourg avait déjà été pris par l'ennemi en 1741.

Lapérouse-Bonfils raconte ainsi dans son histoire de la marine comment ces choses se passèrent :

« —L'expédition anglaise renforcée de la division Warren sortit d'Anapolis (port Royal) au printemps de 1741 et arriva à Louisbourg dans les premiers jours de mai. Les français ne purent s'opposer au débarquement des anglais. Louisbourg se rendit après un siège de 10 jours.

» Cette conquête fut due en grande partie à l'imprudence du marquis de la Maisonfort, commandant le vaisseau le *Vigilant* qui venait de se faire prendre après un glorieux combat. Ce capitaine était parti de France avec des canons, des boulets, de la poudre et autres munitions destinées pour la ville assiégée. Il avait traversé heureusement la croisière anglaise ; un bon vent favorisait son entrée dans le port dont il se trouvait à petite distance. Un corsaire anglais s'offre à sa vue et semble le provoquer. De la Maisonfort consultant son indignation plutôt que la prudence cingle sur lui et le chasse vigoureusement. Il conduit insensiblement le *Vigilant* au milieu d'une escadre anglaise cachée dans une anse voisine. Celui-ci appercevant la gravité du piège où il était tombé vire de bord, mais il est atteint par l'ennemi et il succombe. »

Mais continuons à suivre Kennedy, et ne nous occupons plus des siéges subis par Louisbourg : car, cette ville retomba en 1757 au

pouvoir des anglais. Etudions-là telle qu'elle est maintenant.

Avant d'arriver il faut prendre le chemin de la vieille ville. Les anglais l'appellent *the old town.* C'est une route sous bois, couvertes d'herbes, bordée de marécages. En y entrant, Rouyaud et moi nous sentons nos cœurs se serrer.

Kennedy, nous bat le chemin. Il se retourne vers nous et nous dit tranquillement :

—L'an dernier, un petit garçon a trouvé ici deux canons en cuivre.

Et il continue à nous frayer la route, en sifflottant une ballade irlandaise.

En débouquant sur Louisbourg, nous apercevons, de l'autre côté de la baie, ses ruines ; elles se détachent par un soleil splendide. Nous nous arrêtons sur un tertre, et pour mieux nous orienter nous déployons les plans de 1744 et de 1756. Puis après nous être reconnus, nous traversons le barachois, d'où nous faisons lever des myriades de pleuviers.

Nous foulons le sol sacré.

Sunt lacrymae rerum !

Louisbourg la forte, Louisbourg la vaillante, Louisbourg l'opulente, n'est plus habitée que par cinquante familles de pècheurs. Partout gisent des pierres, des briques. On voit le tracé des rues : les caves existent encore en certains endroits. Les casemates, au nombre de trois, sont bien conservées. Que les lecteurs se reportent au lendemain de l'incendie du quartier Montcalm, à Québec. Les maisons, les rues, n'étaient plus reconnaissables que par leurs fondations et que par les caves. Ainsi se montre Louisbourg, aujourd'hui.

En face des casemates se trouve l'esplanade. Elle est devenue un champ de pommes de terre : à l'autre extrémité du carré s'élèvent les casernes. Il en reste quatre arches. Les bastions, les fossés se dessinent parfaitement. Au milieu de ces ruines du passé paissent les vaches, les moutons. Debout sur une des casemates, Rouyaud dessine ce qui reste de Louisbourg. Le soleil couchant l'enveloppe de ses rayons et fait ressortir son mâle profil.

Cet officier français en uniforme, prenant un croquis de ce qui reste de la ville où tant de sang français a coulé, n'est-ce pas là un beau sujet pour un peintre ?

Tout à coup, Rouyaud laisse échapper son crayon. Il est ému, et moi tout autant que lui.

Un moutard déguénillé s'approche de nous.

—*French things gentleman ?*

—Débris de France messieurs ?

Et il nous tend un petit sabot, dont la semelle est en bois, le dessus en cuir travaillé. Il l'à trouvé dans le puits de l'hôtel du gouverneur de Drucourt.

Je m'empressse d'acheter cette relique qui aurait chaussé le pied de Cendrillon.

La nuit tombe ; il faut rentrer. En allant vers le haut de la pointe nous rencontrons un vieillard, M. Cryar. Il est âgé de 82 ans ; il réside ici depuis 63 années. Son grand-père était au dernier siège de Louisbourg : son père a demeuré longtemps et est mort dans la ville.

Rouyaud s'empresse de le retenir comme guide pour le lendemain et lui fait envoyer une bouteille de vieux vin de France.

Ce soir, nous nous endormons au bruit du ressac de la mer qui nous arrive en pleurant au-dessus des ruines de Louisbourg demantelé.

—Pourvu que le dernier témoin auriculaire de cette épopée, le père Cryar. ne meurt pas d'apoplexie, cette nuit, me dit Rouyaud, en éteignant la bougie.

Rouyaud était une bonne tête à *x*, mais mauvais prophète.

Le père Cryar nous arriva avec le soleil levant, frais comme une rose, et le pied redevenu tout alerte, grâce au petit vin de France.

Nous l'invitâmes à déjeûner.

La conversation débuta par des généralités. Je me constituai le sténographe du vieillard.

—Peut-on emporter quelques souvenirs de Louisbourg ? demanda Rouyaud.

—Ah ! si vous étiez venu autrefois, répliqua le père Cryar, tout le terrain en était couvert. Aujourd'hui, il n'y a presque plus rien. L'an dernier, Kennedy a chargé de vieux canons une

goëlette de cent tonneaux. Moi-même j'ai donné au capitaine le levier qui fermait la porte du demi bastion Princesse qui se trouve du côté du cap Noir. A la pointe du Phare, il y a quelques années, deux autres navires américains sont venus emporter ce qu'ils ont pu trouver dans les débris de deux frégates sombrées. Quant aux boulets, tous les pêcheurs en ont ici ; ils leur servent de grappins.

—Où les soldats français ont-ils été enterrés ?

—Les Anglais ont leur cimetière sur la pointe de Rochefort ; les Français sont près du Rocher Noir. Les Anglais catholiques sont enterrés dans ce dernier endroit. Il y a quelque temps une voiture est passée devant la maison où nous sommes. Elle est allée jusqu'au cimetière anglais. Le lendemain, on a trouvé des traces de roues, une fosse ouverte à quelque distance où elles s'arrêtaient, et auprès, des lambeaux d'uniforme assez bien conservés. Ils sont en la possession de mon frère, ainsi qu'un vieux balut français resté dans une cave.

La conversation tournait au merveilleux : nous la remenâmes à plus sérieux.

D'après le père Cryar, jadis, le havre s'avançait plus dans l'intérieur des terres. La ville était divisée en quatre rues, terminées par des quais sur lesquels étaient les édifices de l'Ordonnance. Il y avait trente quatre blocs de maisons. Celle de Kennedy, où nous avons dormi, est construite sur l'emplacement qu'occupait l'hôtel du gouverneur français.

—Il y avait ici, me disait Kennedy, des caves voûtées, un cellier, un puits, un escalier en spirale. Le tout a été comblé par mon père.

Au bastion du *Dauphin*, qui est le premier qu'on rencontre en entrant, le terrain a été rongé par le flot. Au baissant, on voit encore des piquets et des tronçons de palissades bien conservés.

La porte ouest se trouve près de là. Elle était protégée par une forte chaine tendue jusqu'à la pointe au Pavillon (*Flagstaff*) : de plus par un fossé et par un pont-lévis. Sur le haut

d'une des casemates encore debout, la première à droite, on voit une excavation où s'encastrait le mât de pavillon. Ces casemates, en hiver, servent d'écurie aux moutons de Kennedy. Dans l'étang qui dort en arrière d'elles, il y a d'énormes anguilles.

Tout en nous faisant visiter ainsi Louisbourg, Cryar s'arrêta et nous montra, entre deux rochers qu'on aperçoit du Cap-Noir, l'endroit où les Highlanders de lord Dundonald ont été exterminés par les troupes françaises.

D'ici, toute la ligne de fortifications, bien qu'en ruines, se voit parfaitement ; la pensée peut reconstituer les forts, les bastions, les lunettes, les courtines.

Toujours du côté du Cap-Noir gît un troisième cimetière. Cet endroit est marécageux, et en fouillant avec ma canne, je découvre une mâchoire humaine. Près de là, on voit une grande pierre, qui a servi de cible aux soldats de la garnison. Elle est criblée de balles. J'écris sur elles les enseignements que me donne le père Cryar.

Un mur court encore le long de la rade du côté de la batterie de la Grave. Il est en ruine ; mais on y voit d'immenses boulons en fer forgé et des poteaux en cèdres très sains.

Ainsi que nous le dit le père Cryar la pointe de Rochefort est couverte par les tombeaux des soldats de la Nouvelle-Angleterre. On distingue l'endroit où repose chaque corps. Çà et là une tombe a été ouverte, un trou a été creusé par les chercheurs de trésors. Devant nos pas se lèvent des nuages de bécasses et de courlis. Ce sont les seuls êtres vivants qui hantent ce lieu désolé !

A côté du cimetière des soldats Anglais, se trouve celui des catholiques. Cryar m'indique la tombe de son grand-père. Ces tombes sont marquées par quatre petites pierres qui se trouvent à chaque extrémité. Toujours de ce côté, dans la partie qui regarde la barachois, on voit le fossé sur lequel était jeté le pont-lévis. Il a une profondeur moyenne de neuf pieds. Les chercheurs de trésors ont voulu l'assécher ; mais, après un été de travail, les équipages de

deux goëlettes américaines n'y ont trouvé qu'une grosse bombe.

En 1886 la barque la *Moselle* hivernait à Charlottetown. Sa cloche de quart portait le millésime de 1674 et l'inscription suivante : *Franco Nicolas Sol de Salvador Lorenzo.* Sur chaque côté il y avait une croix.

En 1878, cette cloche avait été ramassée dans les ruines de Louisbourg par le capitaine de cette barque.

En revenant vers la ville, par la porte du pont-lévis, on passe près des ruines de la chapelle et de l'hôpital. C'est dans cette chapelle que repose le corps d'un vice-amiral de France. Il était de son nom duc d'Anville, et de la famille des de Montmorency. J'ai fait ramasser de ce côté une pierre rouge où sont sculptées des grappes de raisins et des feuilles d'acanthe.

Auprès des casemates, git une tombe isolée.

C'est la seule à Louisbourg qui porte une épitaphe. On y lit ce qui suit :

Here lies the body
of
——Alderman
60th regiment
Drowned
the
16th of September
1765
Aged 23 years.

A deux heures, il nous faut quitter Louisbourg En route, on nous montre les hauteurs,—boisées aujourd'hui—où le général Wolfe a établi son camp. On y trouve encore beaucoup de projectiles. En dehors de la ville était la brasserie ; ses ruines sont visibles ainsi que la carène d'une frégate française échouée, de ce côté-là.

M. Cryar nous accompagne toujours. M. Kennedy l'a rejoint. Ils nous fait visiter les restes de la grande batterie Royale, de 40 canons, et de la petite Royale de 15 canons. Elles

défendaient l'entrée du port. Les casemates sont en ruines ; quelques meurtrières sont bien conservées. Ce poste stratégique est admirable, et il est incroyable qu'on ait pû l'enlever, sans le prendre par la famine. En sortant de là, Rouyaud et moi nous cueillons un bouquet de roses sauvages et de chicorées violettes, humbles fleurs poussées sur les ruines.

La rose n'est-elle pas l'emblème du sang ? la violette celui du deuil et du souvenir ?

Inutile d'ajouter que ce soir-là nous fûmes tristes au carré de *la Galissonnière*, et que nous causâmes longtemps du passé.

Mais j'oublie que je suis aujourd'hui sur le *Shattuck*. Pendant que je relis à la hâte ces notes, notre steamer fait l'entrée de Cow Bay, l'ancienne baie de Morienne. C'est notre dernière escale au Cap Breton.

Dans une heure, nous mettrons le cap sur Saint-Pierre et Miquelon. Ce rocher est tout ce qui reste de la France dans l'Amérique du Nord.

V

LA BAIE DE MORIENNE—« COW BAY »—UN DES CIMETIÈRES DE LA MER—LE CAP AU DIABLE—LE COLOMBIER—AVE MARIA —AU QUAI DE LA RONCIÈRE

Le Cap Breton est un pays merveilleux au point de vue maritime. Partout ce ne sont que des ports, des rades, des baies. On lui donne une superficie de deux millions d'âcres. Les bras de mer occupent 800,000 âcres sur ce total. Nos ancêtres ont eu bon flair de s'y installer, et la France a fait une grande perte en se séparant de l'ancienne île Royale.

On y fait peu d'agriculture ; mais au Cap Breton, la pêche, les mines de charbon sont inépuisables. Elles seront pour des siècles une source de richesses pour la contrée.

Cow-Bay a 4,000 âmes de population. On y voit quatre églises. On vit ici de l'exploitation de la pêche et du charbon.

Ce fut à Cow Bay qu'on ouvrit la première mine de charbon. C'était en 1720, époque ou les Français profitant d'un arrêt du conseil

d'Etat de 1670, « permettant aux habitants du Canada d'apporter en France des morues de pêche et *du charbon de terre,* » envoyèrent des mineurs travailler le charbon de la baie de Morienne—Cow Bay.—Ils devaient approvisionner de combustibles les gens chargés d'ériger les fortifications de Louisbourg, et lorsque ces dernières furent terminées, la mine fut abandonnée et fermée. Ce ne fut que sous la domination anglaise que l'industrie minière put prendre son essor, et encore eut-elle à lutter contre les exigences du pouvoir. Pendant longtemps l'Angleterre ne voulut se servir de ces richesses que pour l'usage de ses garnisons. Cette restriction était si sévère, qu'elle allait jusqu'à défendre aux habitants de la Nouvelle-Ecosse d'emporter le charbon que l'action du temps ou de la mer détachait des falaises de la côte, et en 1794, le gouvernement refusa péremptoirement à lord Howe la permission d'explorer la région minière et d'y faire travailler.

M. Belloni est le gérant de la mine. Il nous fait la réception la plus hospitalière. Causeur renseigné, il est homme d'affaire, ce qui ne gâte

rien. Des grandes lignes il descend aux plus petits détails, et reste toujours maître de l'ensemble.

M. Belloni a maisons d'été et d'hiver à Cow Bay. Dans cette dernière on voit une belle collection de tableaux.

Les habitations des travailleurs aux mines sont propres, bien ventilées, bâties d'une façon uniforme, alignée au cordeau, un peu tristes, comme toute demeure de charbonnier.

Nous faisons une heure d'arrêt à Cow Bay, et nous reprenons la haute mer.

La nuit est belle. Nous avons la lune. Sa clarté n'a déjà plus de ce brillant qu'elle a au Canada. La lumière est plus tamisée, plus laiteuse. C'est le clair de lune des mers du Nord. A tribord, un arc-en-ciel lunaire nous suit pendant une partie de la nuit. Nous veillons tard, et nous chantons les vieilles rondes du pays.

A dix heures et quart, ce matin, le rideau de brume se déchire. L'île de Langlade et le cap d'Angeac sont devant nous ; falaise sombre, tachetées de veines blanches. Il se forme autour

de cette île, un courant très fort qui va se perdre à Terreneuve, dans la baie de Fortune.

—Ici, la mer est toujours en ébullition, me disait un négociant de Saint-Pierre-Miquelon, qui fait le voyage avec nous. Un navire qui s'engage là-dedans est perdu. C'est ici qu'ont eu lieu la plupart des sinistres qui donnent une si triste renommée à ces parages.

Le 8 octobre 1841 un brick de guerre français *la Vedette* vint se jeter sur les récifs, les *Veaux Marins*, situés à cinq mille d'où nous sommes. Ce navire avait à son bord de hauts fonctionnaires de l'Eglise et de l'Etat. Cette nuit là, on entendit au milieu des mugissements de la tempête, passer comme des sanglots profonds. Longtemps ce bruit resta un mystère. « Puis, à quelques semaines de là, dit la chronique de l'île, des cadavres poussés au rivage révelèrent tout un désastre. Parmi eux dit-elle, on reconnut celui de l'aumonier, l'étole de la miséricorde passée au cou, et celui du commandant du brick de guerre, ganté, en grande tenue, comme il sied quand on va se fiancer à la mort. »

Depuis 1816 jusqu'à 1881 deux cent quatre-vingt-trois navires sont venu faire côte à Miquelon et Saint-Pierre. Le capitaine Smith, R. N., de la ligne Allan, lors de ma dernière traversée en Europe, m'a fait part de deux documents. Ils se passeront de commentaires.

C'est la liste des bâtiments naufragés sur Miquelon et Langlade. Elle lui avait été donnée par le capitaine Thompson, du vapeur *Southbourn*, naufragé lui-même au cap d'Angeac, Miquelon :

En 1816 : Amitié, Hermine.
En 1818 : Catherine.
En 1823 : Industrie, Suzanne.
En 1824 : Endeavour.
En 1825 : Effort, Friends.
En 1827 : Betsey.
En 1828 : Bulstrode, Fulwoods, Glasgow.
En 1830 : Thames.
En 1831 : Marie O'Hare, Railsford.
En 1833 : Emily.
En 1837 : Amélie.
En 1839 : Inverness.
En 1840 : Wausweeke, Sarah Anne.

En 1841 : Isabelle, Little Martha, Deux Sœurs, Bedotte.

En 1842 : Loyalist, Sympathy, Mary, Seal Hunter.

En 1843 : Cosmopolite, Phenix.

En 1844 : Corsaire, Prudence, New-Glasgow.

En 1845 : Breeze, Reynard, Queen, Duart Castle.

En 1846 : Messenger, Tenedos, Comète, Concorde.

En 1847 : Cœur de Lion.

En 1848 : Dungammore, Deux Henri, Prince de Joinville.

En 1852 : Victoria, Hyades.

En 1853 : Edward Cardwell.

En 1854 : (Goëlette épave), Célestine, Gazette.

En 1855 : Harrington, Emma Julie, California, Trieste, Augustine, Queen.

En 1856 : Medora.

En 1857 : Commerce, Vague.

En 1858 : Sebastopol, Henrietta.

En 1859 : Earl of Musgrave, Petite Hermine, Ondine, Pallas.

En 1860 : Betsy.

En 1861 : Henri Thomas, Ontario, Lochiel.

En 1862 : Julie, Caroline, Anne Eloïse.

En 1863 : Amoor, Coriolanus.

En 1864 : Feu Follet, William Henri, Lady Daly, Joséphine, Suzanna.

En 1865 : Loetitia Ann, Surprise.

En 1866 : Swan, Anna Callot, Providence, Bessie.

En 1867 : Jessie, Tridant, Emile, Elisa.

En 1868 : Emilie E. M. Carle.

En 1869 : Lady Dundas.

En 1870 : Hortense, Sainte-Cécile.

En 1871 : Noémie, Alma Carr., Trois-Frères.

En 1872 : Marie Georges, Auréas, Jeanne la Bayonnaise, Miquelonnaise, Gaspé, Trois Sœurs, Adieu, Hébé.

En 1873 : Elmina, Victoria.

En 1874 : Laura, Niobé, Assiniboine, Beaudet, Prescilla.

En 1875 : Active, Mary, Manse, Héloise, Marie, Transit.

En 1876 : Bertha, Alert, Jane's Songs, Clothaire, Pacific, Noroë, Lizzie, Marchionnerss Queensborough, Ville de Saint-Servan.

En 1877 : Eugénie, Ortolan, Strathly.

En 1878 : Colombe.

En 1879 : Oiseau, Coquette, Rambler, Cadet, Lavoisier, Dauphin, Sauterelle, Souvenir, Mary Ann, Nine Brothers, Zoa.

En 1880 : Mary Brigitte, A. B. B., Mélanie, Amoureuse.

En 1881 : Langladier, Amaryllis, Anne Bell, S. S. Southbourn, S. S. Dowers.

Voici la liste des bâtiments naufragés sur Saint-Pierre, donnée aussi au capitaine Smith, du *Circassian*, par le capitaine F. Thompson, du steamer *Southbourn*.

En 1823 : Saint-Patrick, Isabella.

En 1826 : Mary.

En 1827 : Saint-Honoré.

En 1828 : Jennie, Edward.

En 1829 : Phénix.

En 1832 : Saint-Clément.

En 1833 : Heloïse, Zoé.

En 1835 : Saint-Laurent, Capelan.

En 1836 : Lord Melville.

En 1837 : India.

En 1839 : Saint-Patrice.

En 1843 : Jubilé.

En 1846 : (navire-épave), Mary, Solider, Packett, Green.

En 1847 : Clarisse,

En 1848 : Impress, Dawson.

En 1849 : Gratitude, Renaissance.

En 1850 : Auguste-Julie, Montfavier, Psychée.

En 1851 : Courrier de la Rance.

En 1852 : (navire-épave).

En 1853 : Bois Rose, Amis, Clyde, Glasgow.

En 1854 : Minerve, Frère Jacques, Joséphine-Elizabeth, Triton.

En 1855 : Eagle, Hirondelle.

En 1857 : Saint-Pierre.

En 1858 : Espérance.

En 1859 : Joseph-Adrien.

En 1860 : Odessa, Simon de Mascate, Frasqueta, (goélette-épave).

En 1861 : Sarah.

En 1862 : Impératrice.

En 1863 : Violette.

En 1864 : Fearless, Prague, Southerner, Huron, Rob Roy.

En 1885 : Marie-Anne.

En 1866 : Courrier de Morlaix, Fille de l'Onde, Odette, Champion, Sainte-Claire, Abondance, George Lawrence, Jeune Agathe, David, Augusta, Augustine, Angeline, Marion, Moonshine, Auguste-Charles, Alcyon.

En 1867 : Marie-Lydia, Adelaïde, Victory, Marquis de Canisay, New-Providence, Laura Dodd.

En 1869 : Saint-Joseph, Palace.

En 1870 : Saint-Joseph, Jeannie-Marie-Joseph, Isabella, Marie-Françoise, Chedebouctou.

En 1871 : Amiral des Touches, Marionette, Deux Louise, Firth of Clyde, Coonan, Edwin.

En 1872 : Monte Christo, Courrier du Golfe, Dorade, Marie-Joseph, Alexandre.

En 1874 : Henriette, Celestine-Marie, Eugénie-Marie.

En 1875 : Marie-Louise, Sirène, Eugénie, Virgo, Marie-Emilie, P. H. Kilchin, Arbitrator, Hetgir.

En 1876 : Bacaleos, Prudence.

En 1877 : Hortense, Atlas, Duguay, Aigle, Arèthuse, Saint-Victor, Alert, Mystery.

En 1878 : Drowning Waves, His.

En 1879 : Automne, Miser, Helena Stoop, Samuel Dolisar.

En 1880 : Allice, Good Run, Henriette, Margaret.

282 navires ! n'est-ce pas là un addition lugubre ?

Les vents qui dominent dans ce petit archipel me disait M. Nicolas, lieutenant d'infanterie de marine, sont ceux d'ouest. Lorsqu'ils soufflent le ciel s'éclaircit et devient beau. Les mauvais vents sont ceux que l'on désigne sous le nom *d'assuéties :* ils règnent de l'est au sud-ouest par le sud, et sont généralement accompagnés de brume et de pluie. Les plus impétueux soufflent du nord-est au nord-ouest, par le nord : on les appelle *anordies.* Le nord-est se nomme là bas le crachin ; notre *poudrerie* le poudrin ; et ce que nous appelons si poétiquement le revolain s'appelle l'embrun.

Un petit détroit sépare Saint-Pierre de Langlade. Un courant d'air empêche très souvent

la brume d'y rester. Le *Shattuck* s'engage dans cette ouverture. Le temps le favorise ; le ciel est clair ; au loin le brouillard couvre la mer.

A notre gauche se dresse le cap au Diable. C'est ici qu'est mort le lieutenant Boyer, de l'infanterie de marine. C'était en hiver. Cet officier, bon chasseur, venait de tirer sur un oiseau de mer. En voulant ramasser la pièce abattue, son pied glissa sur la glace. Le malheureux roula dans l'abîme. A huit jours de là, on trouvait le lieutenant Boyer, dans une brasse d'eau, au pied du cap. Sa figure était meurtrie, son crâne fracassé.

Non loin du cap au Diable serpente un sentier le long des flancs gris de la montagne ; à l'extrémité qui touche à la mer nous distinguons une maisonnette. C'est là qu'atterrit un des câbles transatlantiques.

En tournant le cap, on défile l'île du Colombier, rocher volcanique, taillé en pain de sucre. Il tombe abruptement dans les flots. Sur la cîme il y a un étang d'eau douce. Le Colombier est habité par des macareux du Nord. A Saint-Pierre Miquelon, on les nomme *calculots*.

Ces palmipèdes nichent ici, ne vont nulle part ailleurs, et disparaissent vers le 15 septembre, pour revenir à date fixe, l'année suivante. De mémoire d'hommes, ces oiseaux ne hantent dans ces parages que le Colombier, où de hardis chasseurs viennent souvent leur tirer un coup de fusil.

Langlade renferme de maigres pâturages.

On y voit en fait d'essences forestières des spruces, des sapins, des épinettes. On y chasse le lapin, la perdrix. Le gouverneur de Saint-Pierre-Miquelon, —c'était à cette époque M. le comte de Saint-Phalle—y possède une résidence —le *Gouvernement*—où il vient passer un mois de vacance.

Au bout de Langlade il y a un rocher taillé en voûte, comme l'est celui de Percé ; les embarcations de pêche passent sous cette arche : elle a une longueur d'un quart de mille.

La brise nous est favorable. Nous voguons voiles dehors et à toute vapeur. En détournant le cap à l'Aigle qui se trouve sur Saint-Pierre, nous apercevons l'île aux Chiens, avec son village et sa jolie église. Bientôt la rade se

déroule devant nous. Elle est couverte de navires pavoisés aux couleurs de France. La ville est en liesse. C'est le jour de la distribution des prix au collège. Il est dirigé par les Pères du Saint-Esprit et du Sacré-Cœur de Marie. En l'honneur de la jeunesse studieuse et récompensée, chaque capitaine au long cours a voulu donner un air de fête à son navire.

Petit à petit la ville de Saint-Pierre se montre à nos regards. Elle est sous le vocable de celui que le Christ a proposé à la garde de son église. Nom oblige. Saint-Pierre est dominé par un Calvaire.

Une statue de la Sainte-Vierge est dans une niche creusée le long des flancs du promontoire. Elle est connue sous le nom de Notre Dame des Flots et sert d'amarque aux navires.

Ami lecteur ne vous est-il jamais arrivé de comparer la vie du matelot à celle du soldat ? J'aime les deux. J'ai été soldat : j'ai une préférence pour le marin.

Le matelot lutte sans cesse avec la mort. Il n'y a pas de paix pour lui.

Les éléments voilà son ennemi ! Il lutte contre eux ; les mâts s'écroulent, le récif ronge le navire, la mort est devant lui. Qu'importe ? Il obéit. Il se bat contre l'immensité.

Le soldat blessé se couche : il sait que dans quelques instants une main amie, celle de l'ennemi de l'instant peut-être, viendra lui porter secours. Il s'efforcera de le sauver.

Il espère.

Le matelot lui est toujours, sans cesse pris corps à corps avec l'abîme. S'il faiblit, si les reins lui ploient dans cette lutte de géants, si le navire s'ouvre, le flot, le requin, les coups de rasoirs du récif, les écrasements de la vague l'attendent. Alors il prie. Il songe à la patronne des marins : il balbutie l'*Ave Maria*. Il promet un pélérinage à Notre-Dame de la Garde, s'il est du sud ; à Notre-Dame des Flots, s'il est du Nord. Sauvé, il propage sans forfanterie mais fermement le culte de sa protectrice. Mort, la mer lui servira de linceul au moment où peut-être il disait :

—Sainte Marie mère de Dieu priez pour nous maintenant et à l'heure de la mort.

Oui. Tant que durera la vie, tant que la vague chantera sa plainte, Marie sera l'espoir, le refuge, la consolation de ceux qui s'en vont dans les mers lointaines. Elle sera pour les vivants l'image de l'amour, de la famille, de la patrie absente. Pour ceux qui regrettent ceux qui ne sont plus elle restera la lampe des trépassés de la mer.—*Maris stella.*

La mer est basse : nous ne pouvons passer la barre. Le *Shattuck* s'amarre à une bouée. Une chaloupe nous descend au quai de la Roncière. Nous nous installons à l'hôtel de Joinville, où la belle hôtesse, mademoiselle Jeanne, donne au voyageur bon gite et bonne table, ce qui est à noter en voyage.—Il est midi et quart.

Nous sommes venus du cap Breton en vingt heures. Cette traversée est considérée par chacun comme étant très rapide.

VI

L'ANNUAIRE DE SAINT-PIERRE—BASQUES, NORMANDS, ACADIENS — APPRÉCIATION DES NOTRES—COURAGEUX PIONNIERS —LES COMEAU

A Saint-Pierre et Miquelon, nous sommes en France. Il est curieux pour nous Canadiens-français d'étudier ce que fait ici notre mère-patrie.

Un homme qui honore la magistrature française aux colonies et qui est un bon écrivain, M. Maurice Caperon, président de la cour d'appel, s'est donnée pour tâche de refaire l'annuaire de Saint-Pierre. Jusqu'alors on s'était contenté de remplir ce livre officiel de racontars plus ou moins vrais. C'est ainsi que dans l'ancien annuaire on lisait à propos de la *Belle Rivière :*

—« Sur ses bords les arbres atteignent presque des dimensions raisonnables : elle forme sur la petite Miquelon ou Langlade une véritable oasis où les habitants se rendent en pèlerinage pour admirer, malgré les moustiques qui abondent, cet endroit, des sapins et des bouleaux de 10 à 12 mètres d'élévation.

Dans l'annuaire de 1883, M. Maurice Caperon a su dire des choses nouvelles sur la géographie du groupe miquelonais, sur sa constitution géologique, ses cultures et produits naturels, son industrie, son commerce, sa météorologie, ses divisions territoriales, la composition de sa population, ses relations commerciales, son service civile et militaire, sa navigation, sa pêche, ses statistiques judiciaires, le tableau de sa population et celui du mouvement commercial, depuis 1841 jusqu'à 1883.

J'analyserai rapidement ce travail qui honore son auteur et qui fait connaître Saint-Pierre Miquelon.

Cet archipel se compose de deux grandes îles, celle de Saint-Pierre, où se trouve bâtie la ville de ce nom, et celle de Miquelon divisée en grande et en petite Miquelon, reliés ensemble par une langue de terre qui augmente tous les ans. C'était sur la grande Miquelon que le baron de l'Espérance avait, en 1763, sa résidence comme gouverneur de l'île. Elle était choisie comme chef-lieu parce que la rade était trop ouverte à l'ennemi. Sa femme est enterrée ici.

La baronne de l'Espérance était une canadienne : elle était, m'assure M. Joseph-Edouard Roy, de la famille Lefebvre de Bellefeuille.

J'ai, sur le gouverneur de l'Espérance, des documents inédits que je publierai un jour.

La petite Miquelon porte quelquefois le nom de Langlade. Les îles du grand et du petit Colombier, l'île aux Vainqueurs, au Massacre, aux Chiens, aux Pigeons forment aussi partie du groupe. Le puriste Voltaire, dans son livre sur Louis XV, appelait Langlade *Langlay* et Miquelon, *Michelon*.

Il est assez curieux d'étudier la population de ces îles. D'après le père Hamond trois races distinctes les habiteraient.

« Sur l'île Saint-Pierre dit-il, ce sont de vrais français, bretons et normands, pour la plupart, très actifs, ayant beaucoup de cœur. Ils sont divisés en deux classes, celle des pêcheurs et celle des commerçants. Il y a ici une colonie basque, race curieuse qui fait bande à part, ayant conservé sa langue et ses coutumes.

» On compte aussi, à Saint-Pierre, quelques Anglais, employés au télégraphe sous-marin, qui atterrit en cet endroit, et environ 400 Irlandais venus pour la plupart de Terre-Neuve, dont les enfants se francisent rapidement.

» L'île aux Chiens est habitée par une race singulière, descendant de l'ancienne race normande, gens positifs, calculateurs, raisonneurs, qui ont gardé la simplicité de mœurs de leurs ancêtres. Les femmes s'habillent comme les femmes de la Normandie et portent le petit bonnet blanc traditionnel. Les hommes ont gardé quelque chose du caractère des anciens Normands, ces rois de la mer, qui ont conquis le nord de la France et l'Angleterre.

» Ils sont d'intrépides marins et font la chasse au gibier de mer au milieu de l'hiver. Grâce à leur économie et à leur amour du travail ils ramassent tous au bout de quelques années une jolie fortune, et retournent tranquillement finir leurs jours en Normandie.

» Les habitants de Miquelon sont des descendants d'Acadiens. »

Ici, comme ailleurs, cette vaillante race a su inspirer les hommes de génie qui sont venus en contact avec elle. Le grand économiste français, Jules Duval, mort en 1870 dans un accident de chemin de fer, a écrit une page émue sur les Miquelonais. Elle était adressé à M. Littaye, commissaire de la marine. Elle a d'autant plus sa place ici qu'elle est inconnue. Il m'a permis d'en prendre une copie. La voici :

« Au souvenir de l'Acadie et de ses valeureux habitants, doivent s'éveiller au cœur de la France bien des regrets amers comme des remords. Issus de familles originaires du pays basque, de la Bretagne et de la Normandie, Acadiens et Canadiens entre eux la différence est petite. Dignes fils des compagnons de Jacques Cartier, de Champlain, de Roberval, ils personnifiaient avec honneur et éclat dans le nord de l'Amérique, le génie éminemment colonisateur de la race française. Ils ne cédèrent qu'à l'inégalité du nombre et des forces, abandonnés par la vieillesse découragée de Louis XIV et par la coupable incurie de son successeur, Port Royal, Louisbourg et Québec succombèrent, l'un

après l'autre, sous les coups de l'Angleterre ou des colons américains, et leurs vaillants défenseurs comme leurs plus paisibles habitants violemment dispersés sur tous les rivages, éprouvèrent ce qu'aux jours de luttes guerrières contiennent de vengeances le cœur des plus puissantes natures et de faiblesses l'âme des plus généreuses. Les malheurs des vaincus ont inspiré à Longfellow son touchant poëme d'*Evangeline*. A partir de 1764, Saint-Pierre et Miquelon devint l'asile de ces victimes errantes de la politique. Les familles qui ne voulurent pas s'incliner devant la fortune britannique s'y rendirent de l'Acadie, de l'île Royale, de l'île Saint-Jean, sans y trouver une longue sécurité, car les nouvelles possessions françaises tombèrent au pouvoir des Anglais à chaque renouvellement de guerre.

« Deux fois transportés en France, en 1778 et en 1794, et deux fois réintégrés à Saint-Pierre et Miquelon, en 1784 et en 1811, les Acadiens primitifs et leurs descendants s'y sont définitivement fixés, non sans trahir quelques inquiétudes sur la durée de leur séjour, par une

prédilection particulière pour les maisons de bois et les installations provisoires. La Restauration remit chaque famille en possession des grèves qu'elle avait jadis occupées, et distribua de nouveaux lots ; des subventions adoucirent la misère et soutinrent le courage, et l'on a vu une partie de cette énergique population acquérir l'aisance par le travail. C'est à la pêche de la morue qu'elle doit ce bien-être.

« Les Acadiens de Miquelon, comme les pêcheurs de Saint-Pierre la pratiquent sur des barques montées de deux hommes, dans les eaux très poissonneuses des deux Iles : ils s'avancent jusqu'à mi-canal de Terreneuve, sur des bateaux pontés et des chaloupes avec 4 ou 6 hommes d'équipage pour exploiter des bancs peu éloignés que leur abandonnent les grands navires dont l'équipage tout entier n'y trouverait pas de l'emploi. Enfin, avec des goélettes servies par un plus nombreux personnel, ils vont à l'est jusqu'au Grand Banc et au nord ouest dans le golfe Saint-Laurent, ainsi que dans les baies de la côte occidentale de Terreneuve. Dans leur navigation du golfe, ils cultivent des

relations d'amitié et de lointaine parenté que des mariages renouvellent parfois avec quelques familles de même souche qui sont restées dans les îles de la Madeleine et sur la côte méridionale de Terreneuve.

» Quelques Acadiens sont même descendus dans la Baie de Saint-Georges, à l'ouest de l'île, où ils se sont alliés aux belles familles irlandaises établies sur ce point pour y exercer en toute sécurité leur industrie de pêcheurs. Malgré ces alliances, qui sont peu nombreuses du reste, bien que la communauté de malheurs et de religion y invite, les deux races restent profondément distinctes. Dans tout l'extérieur de la race acadienne se révèle la supériorité du créole sur l'émigrant. Les traits fins de l'Acadien, son franc et calme sourire, son regard bienveillant quoique assuré, sa taille haute et ferme tout en lui atteste cette noble confiance que développe l'habitude des luttes victorieuses contre la nature, au sein d'une société dont on est un membre utile et actif. Cet instinct de puissante personnalité n'a pu que croître au contact des citoyens libres de l'Angleterre et des Etats-Unis et il

n'a pourtant pas altéré le caractère originel. Comme leurs ancêtres, les Acadiens de nos jours sont simples, honnêtes, hospitaliers, religieux, indomptables au travail, courageux sans bravade. Chez eux se perpétue la vie patriarcale des familles acadiennes du XVIe et XVIIe siècles, fidèle reflet des mœurs provinciales de la race française à la fois très sociable envers les étrangers et très persistante dans son type propre. »

Lors de la reprise de possession de Miquelon, en 1817, 37 acadiens et acadiennes et deux étrangers vinrent se fixer dans cette île. Un chercheur, un érudit, qui a consacré tous ses loisirs à l'étude de la race acadienne, M. Littaye, a bien voulu me communiquer une liste de ces courageux pionniers. Je la publie avec la date de la naissance de chacun, et l'endroit où il est né. Elle contient les noms de 20 personnes du sexe masculin et de 18 femmes, dont deux femmes nées en mer, l'une en 1767, l'autre en 1816.

Voici cette liste :

Briand, Jean, Ile Royale, 1744.

Hébert, Anne, Miquelon, 1772.
Boudrot, Jacques, Halifax, 1797.
Briand, Béroni, Ile de la Magdeleine, 1794.
Bourgeois, Pauline, Miquelon, 1773.
Bonnevie, Marie, Miquelon, 1768.
Briand, Babet, Halifax, 1794.
Bertaut, Antoinette, Saint-Pierre, 1783.
Bourgeois, Madeleine, Ile de la Magdeleine, 1791.
Gautier, Jacques, Miquelon, 1768.
Guyon, Hippolyte, Miquelon, 1793.
Terriaut, Geneviève, Louisbourg, 1747.
Bourgeois, Auguste, Acadie, 1760.
Gaspard, Jeanne, 1816
Hébert, Anastasie, Caroline, 1755.
Hannouet, Catherine, Miquelon, 1776.
Leborgne, François, Halifax, 1795.
Mouton, Pierre, Arichat, 1795.
Briand, Julie, Halifax, 1796.
Coste, Jean, Ile Royale, 1741.
Hébert, Madeleine, Boston, 1759.
Godet, Marie, Louisbourg, 1759.
Cormier, Louis, Miquelon, 1769.
Detcheverry, François, Miquelon, 1764.

Detcheverry, Grégoire, Halifax, 1797.
Doucet, Joseph, Québec, 1764.
Godet, Rose, Miquelon, 1767.
Grandin, Joseph, Miquelon, 1778.
Poirier, Jacques, Acadie, 1748.
Blanchard, Agathe, Louisbourg, 1741.
Petitpas, Louis, Miquelon, 1781.
Petrowich, Louis, Boston, 1731.
Richard, Nelesme, Acadie, 1753.
Rio, Joseph, Port Louis, 1792.
Vigneau, Pierre, Miquelon, 1771.
Vigneau, Marie, veuve Petitpas, Caroline, 1746.
Vigneau, Marguerite, Boston, 1776.
Vigneau, Marie, Boston, 1759.
Commeau, Jean-Baptiste, Miquelon, 1793.

Les Commeau ! voilà un nom acadien que l'on retrouve aujourd'hui à partir des côtes du Labrador jusqu'aux Bayous de la Louisiane.

Une louisiannaise, madame de la Houssaye nous a raconté en termes émus l'histoire de l'un d'eux. Il s'appelait Louis Comeau.

—Au prix de toute sa fortune, disait elle, après avoir couru des dangers extraordinaires,

enduré des fatigues sans nom, il réussit à conduire plusieurs centaines d'Acadiens sur les bords du bayou Têche. Aujourd'hui, leurs descendants les Comeau, les Aucoin, les Boutet, les Mouton—l'un d'eux a été général pendant la guerre de la sécession — les Brassard, les Bodin, les Leblanc, les Dupré, les Hébert, les Bérard, et autres dont les noms m'échappent, appartiennent aux plus nobles familles des Attakapas et des Opelousas. Et certes aucun d'eux n'a oublié les préceptes d'honneur, de courage, d'énergie, d'intégrité que leur ont legués leurs pères, ces nobles compagnons de Louis Comeau.

» Louis Comeau et ceux qui l'accompagnaient s'arrêtèrent un jour sur les bords du Meschacebé, à cet endroit où le vieux fleuve semble prendre plaisir à revenir sur lui-même comme pour mieux arroser les plaines fertiles qu'il sillonne, et rafraîchir ses ondes sous les ombrages des arbres géants qui les abritent. Après bien des escarmouches avec les indiens, après avoir entamé la forêt et asséché le sol par des travaux herculéens ils y fixèrent leur demeure. Pour eux la terre

qui allait boire leurs sueurs et leurs larmes, recueillir leurs dernières espérances, donner des fleurs à leur vieillesse et garder leurs cendres bénies, la terre où leurs enfants allait naître et mourir ne pouvait s'appeler autrement que celle où ils avaient appris à connaître tout ce que la vie donne de délices dans les joies pures du foyer, durant ces jours d'illusions et de printemps qui charment toute jeunesse ici bas. Louis Comeau et ses compagnons firent comme les pélerins de l'Ausonie. Ils s'agenouillèrent : ils prièrent et nommèrent le coin de terre qu'ils venaient d'adopter, *la petite Acadie.* Tous les proscrits, ajoutait madame de la Houssaye sont frères, qu'ils soient victimes des Grecs ou des Anglais. Le génie de l'infortune a partout la même poësie de langage.

VII

MON AMI LITTAYE—UNE BONNE SOIRÉE—PRÉCIEUX DOCUMENTS.

Hélas ! mon ami Ernest-Benjamin Littaye n'est plus !

Né dans la colonie de Saint-Pierre il appartenait à une famille de la marine. Un de ses frères servait, lors de notre passage, à la Nouvelle Caledonie, un autre au Sénégal.

Il faisait bon de voir cet homme à son foyer. Entouré des siens, il était choyé. De tout cet intérieur charmant se dégageait une tendresse, un abandon qui faisait trouver la vie bonne et ensoleillée. Littaye ne songeait qu'aux siens ; mais tout homme ici bas à sa monomanie. La sienne était douce, mais persévérante. Il collectionnait les vieilles estampes, les eaux fortes. Il avait un faible pour les éditions antiques. Il aimait surtout notre histoire, et il l'aimait passionnément.

Il était de ceux pour qui Lacordaire disait :

—Un chef d'œuvre est pour eux un être vivant avec lequel ils conversent, un ami du soir qu'on admet aux plus familiers épanchements. Penser en lisant un vrai livre, le prendre, le poser sur la table, s'enivrer de son parfum, en aspirer la substance, est pour eux comme pour toutes les âmes initiées aux jouissances de cet ordre, une naïve et pure volupté. Le temps coule dans ces

charmants entretiens de la pensée avec une pensée supérieure. Les larmes viennent aux yeux : on remercie Dieu qui a été assez puissant, assez bon pour donner aux rapides affections la durée de l'airain et la vie de la vérité. »

Littaye était ainsi taillé.

Un soir, j'étais chez lui : nous causions sous le manteau. Il ventait : la brume s'étendait partout : le temps était affreux au large et la sirène du phare de Gallantry pleurait dans les ténèbres. Littaye passa une partie de cette nuit à me lire des pièces établissant que la pension faite aux Acadiens déportés en France était prise sur une dotation d'un million, laissée dans ce but par un Acadien qui se souvenait.

Parmi ces pièces rarissimes se trouvait le « *Mémoire sur les Acadiens présenté à Messeigneurs du clergé de France, assemblés à Paris au mois de juillet 1775.* » Ce document qui n'est pas dans le commerce avait été annoté par M. Louis Duval conservateur de la bibliothèque de Niort. Il l'avait envoyé à M. Littaye en le faisant précéder des considérations suivantes.

—Parmi les colonies que le traité de Paris nous a fait perdre en 1763, l'Acadie n'est pas la

moins regrettable, et un siècle n'a pas éteint l'intérêt qu'inspirent les malheurs des familles, qui, pour avoir refusé de porter les armes contre la France furent forcés par les Anglais à chercher un asile dans le sein de la mère patrie. Leur histoire se lie indirectement à celle du Poitou, car c'est à Montoiron et aux environs qu'après avoir languis plusieurs années sans autre ressource qu'une misérable solde, ces infortunés obtinrent une concession de 4,000 arpents de landes à mettre en culture. L'*histoire de Châtelleraud* contient des détails sur l'établissement agricole des Acadiens à Montoiron ; dans le pays on connait encore un certain nombre de descendants de ces anciens colons de l'Amérique, mais M. l'abbé Lalanne ne parait pas avoir connu l'existence du mémoire présenté en 1775 à l'assemblée du clergé de France dans le but d'obtenir une subvention annuelle de 300,000 livres pour faire face aux frais de cet établissement. Nous ignorons si cette demande fut acceuillie par l'assemblée du clergé : ce document trouvé parmi les papiers provenant du cabinet de M. Pilotelle et acquis par la biblio-

thèque de Niort n'en est pas moins digne d'intérêt.

Voilà ce qu'écrivait M. Duval, et M. Littaye me fit part alors de cette découverte.

Le mémoire disait :

—« Si l'humanité souffre au spectacle des malheurs de nos semblables, combien n'est-elle pas attendrie à la vue de l'infortune de concitoyens vertueux, et surtout quand c'est une horde entière de frères qui depuis un long temps gémissent sous le poids de la misère, et que l'origine de ses maux vient d'un sentiment aussi respectable que celui qui naît du patriotisme et de la religion. Cet intéressant tableau est digne d'être offert au corps respectable du Clergé de France qui, dépositaire des vérités de la foi, ne respire que le bien de la Patrie.

» Pour attacher les regards de cette illustre assemblée sur ces victimes qui lui tendent les mains, l'éloquence serait inutile, l'histoire de leurs vertus suffit.

» Au commencement du règne de Louis XIV, dont la gloire et le nom tenaient déjà la balance

dans l'Europe, les puissances souveraines ayant fait entre elles le partage du Nouveau-Monde, l'Acadie échut à Louis-le-Grand ; vingt-quatre familles sorties de la France furent habiter ce nouveau climat où la nature féconde ne demandoit que des bras pour ouvrir son sein et leur faire part de ses richesses. Tant que les conquêtes du monarque s'étendirent, cette peuplade fut heureuse ; mais dans les jours de son déclin, sa fortune changée changea aussi la destinée des Acadiens par la guerre qui plongea la France dans cette crise funeste dont le souvenir est encore à peine éteint ; l'Acadie passa aux Anglais. Comme vainqueurs, ils donnèrent la loi. Ces colons, quoique sous une domination étrangère, n'en conservèrent pas moins leur religion, et cet amour que tout français porte à son souverain. Leur nouveau maître pouvait bien leur ravir la liberté avec leurs possessions, mais la perte de leur vie ne fut pas capable de leur faire abandonner le culte qu'ils avaient embrassé, ni la fidélité qu'ils avaient jurée à leurs véritable souverain. Le vainqueur, malgré tous les droits que donne la victoire, dans le pacte qu'il fit avec

eux, fut forcé d'y consigner ces deux clauses et de s'obliger à les ratifier tous les ans.

» Cependant, le sol amélioré de jour en jour, la population singulièrement augmentée, offraient dans un coin de l'univers l'image d'un petit peuple heureux ; partout on voyait régner dans cette colonie la probité, la bonne foi dans le commerce, la concorde dans les familles, la paix dans la société, et surtout ce zèle pour la religion qui ne s'est jamais ralenti ; en un mot, ces heureux habitants jouissaient du double avantage d'avoir des mœurs aussi pures que les hommes du premier âge, et une foi aussi vive que les premiers chrétiens.

» En 1755, époque malheureuse à la France et fatale aux Acadiens, la guerre se ralluma. L'Anglais voulut les forcer à porter les armes contre les Français leurs compatriotes et gêner le libre exercice de leur religion ; ce peuple, tout prêt à s'immoler pour la foi de ses pères, réclama les conditions du traité ; on viola les droits sacrés du pacte, on jetta les chefs de famille dans les cachots ; et presque tous les vieillards, les femmes et enfants, pour avoir montré qu'ils avaient le

courage de mourir dans leur fidélité à la religion et au roi de France, furent impitoyablement massacrés. On ne peut fixer longtemps sans horreurs de pareils objects ; mais on y admire un héroïsme digne des premiers âges du christianisme : les restes qui échappèrent donc à cette barbarie se jettèrent, les uns dans le Canada, les autres dans l'isle Saint-Jean, d'où ils passèrent en France en 1758, 59, 60 et 61, où ils furent rejoints par leurs chefs de famille qui, détenus dans les cachots les plus affreux depuis l'infraction du traité arrivée en 1755, furent réclamés à la paix par M. le duc de Nivernois, ayant résisté non-seulement aux souffrances inouïes qu'on leur faisait éprouver, mais même aux tentations les plus flatteuses qu'on leur présentait pour éteindre en eux les sentiments de religion et de patriotisme dont ils étaient les martyrs ; ce respectable ministre qui les a retirés de la captivité, citoyen aussi sensible qu'éclairé, ne peut encore se rappeler qu'avec attendrissement le souvenir de ces malheureux, et c'est avec d'autant plus de vérité qu'il fait l'éloge de leurs mœurs, qu'il a été en quelque sorte témoin de leurs vertus.

» Rendus enfin à leur patrie, sans biens et sans secours, le feu roi ne put voir d'un œil indifférent tant de sujets fidèles errants et abandonnés dans ses états ; il leur fit assigner une solde de 6 sols par jour à chaque individu, ordonna qu'on leur formât des établissements sur des terreins incultes de son royaume et permit même qu'on leur en donnât de sa part l'assura ce par écrit. Ce peuple infortuné, à qui la bonté du souverain assurait la substance et des établissements dont ils doivent être propriétaires, avait lieu de se croire à la fin de ses malheurs ; mais la bonté du roi à son égard a été trompée, et lui est en quelque sorte devenue inutile, car la solde de subsistance qu'il avait plu à ce monarque de lui accorder et dont les fonds étaient faits au département de la marine, a toujours éprouvé des retenues si considérables que, surtout les familles nombreuses, n'en reçoivent qu'environ moitié.

» C'est dans cette cruelle position que tous les Acadiens ont été oubliés pendant quinze ans sur les côtes maritimes où ils étaient répandus et où, trop distans du trône, ils ont gémi sans que

personne leur ait servi d'interprète auprès de Sa Majesté, et plongés si longtemps dans la misère la plus affreuse qui en a fait périr un grand nombre ; le reste quoique découragé, abattu et dans une sorte d'engourdissement total de corps et d'esprit, a cependant encore conservé ses vertus et ses mœurs, fruits précieux des vrais principes de religion si profondément gravés dans leurs cœurs que, quoique manquant souvent des choses les plus nécessaires à la vie, aucun parmi eux ne s'est encore porté à commettre la moindre friponnerie, ni bassesse, au point que dans les endroits où ils ont habité depuis 15 ou 18 ans, personne n'a pu se plaindre de la plus petite rapine de leur part, même de leurs enfants qui n'oseraient dérober des fruits dans un jardin.

» Tel est le tableau fidèle de la suite de leur infortune et de la constance, de leurs vertus qui s'est soutenue au point de refuser les propositions les plus flatteuses que plusieurs puissances étrangères leur ont fait pendant cette longue suite d'années où le gouvernement semblait avoir oublié les promesses que le roi avait bien voulu leur faire.

» Mais en 1772, les Espagnols, alliés naturels de la France, et gouvernés par un prince de la maison de Bourbon, leur ayant fait entrevoir que, n'ayant pas été établis dans le royaume depuis quinze ans qu'ils y étaient, ils ne devaient pas s'attendre à y avoir jamais de propriétés, leur firent offrir les établissements les plus avantageux, tant à la Louisiane qu'à la Sierra-Morena, mais les fidèles Acadiens ne voulurent écouter ces propositions qu'après être assurés que le Roi, ne jugeant pas à propos de les fixer par des propriétés de son royaume, approuverait leur sortie pour passer sous la domination de l'Espagne ; et ce fut à cette occasion qu'ayant fait demander au feu roi son agrément et un passe-port pour sortir de ses états, Sa Majesté, surprise que près de 3000 de ses plus fidèles sujets, dont elle avait ordonné l'établissement depuis plus de douze ans, fussent forcés de lui demander la permission de sortir du royaume, faute d'y être établis, en témoigna du mécontentement à ses ministres, et donna des ordres précis pour que l'obligation qu'elle avait bien voulu contracter en faveur de ces infortunés fut promptement remplie.

» Ce fut alors qu'on décida de les fixer presque tous sur des terreins incultes, si communs dans les provinces de Poitou et de Berry, où M. l'abbé Terrey en envoya 1500 dont on a commencé l'établissement sur des terreins de l'évêché de Poitiers et de quelques seigneurs voisins; mais il est à craindre que malgré les vues humaines et bienfaisantes du gouvernement, les dettes de l'Etat ainsi que beaucoup d'autres objets intéressants qui gênent aujourd'hui les finances, ne retardent trop longtemps les secours indispensables pour achever et consolider l'établissement de ce peuple infortuné, ce qui engage à réclamer ceux de Nosseigneurs du Clergé de France qui, s'ils voulaient bien leur accorder pendant cinq ans une somme de 300,000 livres, chaque année, (ce qui fait le montant de leur solde), donneraient au gouvernement la facilité d'employer uniquement aux dépenses de l'établissement, les fonds qu'il est aujourd'hui forcé d'employer à leur solde de subsistance.

» La cause des Acadiens est celle de l'humanité et de la religion tout ensemble. Quel autre corps de l'Etat que celui du Clergé pourrait-on

se flatter d'intéresser davantage en leur faveur, lui qui, nous faisant aimer l'une et respecter l'autre, s'est empressé dans tous les temps de secourir les malheureux et de contribuer à tous les établissements qui ont pour objet le bien de l'Etat ?

» Celui-ci réunissant les différents motifs qui ont toujours si puissamment intéressé la charité de Nosseigneurs du Clergé de France, les infortunés qui la réclament aujourd'hui osent se livrer à la plus douce espérance et croient même avoir à se reprocher leur timidité qui depuis 18 ans les a empêchés de recourir aux bontés de cet illustre corps. »

Voilà le document que me lut Littaye :

Il me montra aussi deux autres pièces fort curieuses. Elles feront parler d'elles, me disait-il, au chapitre « *De la représentation* » si jamais on fait l'histoire politique de Saint-Pierre Miquelon. L'une est un extrait des décrets, publié par Beaudoin à l'imprimerie de l'Assemblée nationale.

On lit à la page 188, à la date du 22 juin 1793 :

—Décret qui accorde un secours au citoyen

Rodrigue, député extraordinaire des îles Saint-Pierre et Miquelon.

Puis en date du même jour on retrouve un autre décret intitulé :

—Décret qui ordonne de contraindre par corps le sieur Rodrigue à rétablir au Trésor public 1200 livres qu'il a perçûes.

Quel pouvait être cet intendant Bigot en petit ?

J'ai vu aussi dans la bibliothèque de Littaye un marché passé à Saint-Pierre par le baron de l'Espérance, gouverneur. Il est en date du 1er octobre 1784. Il s'agissait de la construction de 4 maisons de fonctionnaires.

Ce fut ce soir là aussi qu'il me montra une pièce d'argent frappée à l'effigie de Louis XIII. Elle portait le millésime de 1620. Elle avait été trouvée par Littaye dans l'anse de Ravanel.

Mais trève de souvenirs, et finissons ce chapitre comme nous l'avons commencé.

Hélas oui mon ami Littaye n'est plus !

Cet homme de cœur, ce savant, est mort le 7 décembre 1884 à Saint-Malo ; il est mort à 49 ans, usé par les fatigues du métier. Il est mort sans avoir pû terminer une histoire du Cap Breton et de Louisbourg. Ce livre traitait de bien de choses qui auraient fait plaisir aux Acadiens et aux Canadiens-français. Si pareil départ laisse un vide au foyer domestique, il en laisse un aussi grand parmi ceux qui aiment le Canada et l'Acadie, parmi ceux qui se rappellent.

VIII

UNE SÉANCE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE—LUCIEN BONAPARTE ET LES RÉFUGIÉS DES COLONIES —LE MAGISTRAT POULAIN — LES ACADIENS DE BOULOGNE

Ces conversations avec M. Littaye me mirent plus tard sur la piste de certains documents sur les Acadiens. Je les donne sans commentaire.

Ils sont extrait des Archives Parlementaires de 1787 à 1860.

La séance du lundi 21 février 1791, est incomplète au *Moniteur*.

Ce jour là l'Assemblée nationale siégeait, M. Dupont la présidait.

Voici le procès-verbal officiel :

M. le Président,—La parole est à M. de La Réveillère-Lépaux pour un *rapport au nom du comité des pensions sur les secours accordés aux Acadiens et Canadiens.*

M. de La Reveillère-Lepaux, *au nom du comité des pensions.* Messieurs, le comité des pensions vient invoquer votre justice en faveur de citoyens que l'ancien régime n'a récompensés de leur tendre attachement à la mère patrie, qu'en les traitant avec la dernière barbarie.

Tout le monde se rappelle que la guerre sanglante que les rois d'Angleterre et de France se firent depuis 1757 jusqu'en 1763, ne fut pas favorable à ce dernier, et que le gouvernement anglais exigea pour prix de ses succès la cession de toutes nos possessions dans le nord de l'Amé-

rique septentrionale, à l'exception de quelques établissements pour la pêche de la morue. En conséquence, tous les officiers, tant civils que militaires employés en Canada, en Acadie et à Saint-Pierre-de-Miquelon, furent transférés en France avec leurs familles, et débarquèrent à Rochefort. On leur assigna, tant à eux qu'aux individus de leurs familles, des annuels, sous le titre de pensions sur les fonds de la marine ; ils sont modiques. D'après l'état nominatif que nous avons reçu de l'ex-ministre, M. La Luzerne, deux ou trois de ces pensions seulement sont de 600 livres ; et la plupart de 200 livres, de 50 écus, et même de moins. D'un autre côté, un très grand nombre des habitants de ces contrées, et particulièrement les Acadiens, peuple extrêmement estimable par la simplicité de ses mœurs, refusèrent de se soumettre aux lois d'une nation étrangère. Simples comme la nature, ils en avaient l'énergie, et sentaient que si le gouvernement français pouvait les abandonner, au moins n'avait-il pas le droit de donner leurs pays et leurs personnes comme une métairie et ses troupeaux, ni les Anglais celui de s'en emparer.

La ferme résolution fut prise de repousser les oppresseurs ; mais leur force ne put seconder leur courage : nouvelles victimes des querelles des rois, ils furent obligés de céder à une masse irrésistible de puissance.

Cependant ces généreux colons, plutôt que de se laisser avilir, quittèrent le pays où jusqu'alors ils avaient coulé des jours heureux au sein de l'aisance et de la paix ; ils abandonnèrent en un mot, toute leur fortune, tout ce qu'ils possédaient, pour venir se jeter dans le sein de la mère patrie. La majeure partie débarqua dans les ports de Cherbourg et de Morlaix. Plusieurs familles sont établies dans d'autres villes du royaume. Il leur fut accordé à chacun une solde de 6 sous par jour, payable sur les fonds de la marine, ainsi que les pensions des officiers dont nous avons déjà parlé ; un très petit nombre d'entre eux, très infirmes ou très âgés, obtinrent quelque chose de plus. Il est à observer que plusieurs soldes et pensions ne furent pas données à vie, mais jusqu'à un âge déterminé, soit de 18 ans, soit de 20 ans : le

comité vous proposera de conserver cette disposition.

Bientôt le ministre de la marine, sous prétexte que son département était surchargé de dépenses, fit renvoyer le payement de la solde des habitants acadiens au Trésor royal; et il obtint un fonds de 50,000 livres pour continuer son payement des officiers civils et militaires, et celui de leurs familles. Ces derniers ont toujours été exactement payés, ou du moins il n'est parvenu à votre comité aucune plainte à cet égard. Il en est bien autrement à l'égard des malheureux habitants.

D'abord, dès 1773, M. Peyreuse-Descars ayant proposé au gouvernement de défricher les landes du Poitou, et fait espérer des merveilles de cette entreprise, l'abbé Terray lui livra, j'oserai le dire ainsi, plusieurs centaines d'entre eux, pour les transporter sur le sol le plus ingrat et le plus stérile, lorsqu'il était attesté au contraire que le ministre de France à Londres leur avait promis des établissements dans les meilleurs terrains du pays. Et il est facile de juger combien cette conduite était atroce. En effet, est-ce

à un âge avancé qu'on peut entreprendre de façonner au plus rude de tous les travaux, habituer à la nourriture la plus grossière et la plus mesquine, des hommes qui tous étaient accoutumés à la vie pastorale, et dont plusieurs étaient nés riches ?

Quoi qu'il en soit, cette barbare entreprise échoua après avoir couté la vie à la majeure partie des Acadiens qui y périrent de faim et fatigue. Il en restait néanmoins encore un assez grand nombre ; cela était gênant. Quelque dure que soit l'âme des despotes, si le cri du malheur ne la touche pas, au moins il l'importune. Le ministre d'alors chercha donc le moyen, non pas de réparer ses injustices passées mais de se délivrer des plaintes et des tableaux affligeants qui pouvaient quelquefois troubler son repos. Il prit un parti simple ; ce fut d'en rejeter les objets dans le nouveau monde. Les Acadiens qui n'avaient pas péri dans le Poitou furent transportés à la Louisiane, et presque tous y trouvèrent enfin le dernier terme à leur misère, la mort !

On peut juger jusqu'à quel point ces tristes jouets de la fortune furent indignement traités, puisque de 300 qui débarquèrent à Cherbourg il n'y en existe plus que 23. Malgré cette extrême diminution, la médiocreté de leur paye parut encore, à un gouvernement dissipateur, une charge trop forte pour le Trésor public. On l'ouvrait rarement dans ces jours de scandale pour faire des actes d'humanité et de justice. On jugea tout à fait inconvenable de diminuer en rien que ce fût les sommes destinées à alimenter le luxe effréné des courtisans pour fournir du pain à des malheureux qui n'avaient apporté qu'un seul trésor avec eux, je veux dire le modèle de toutes les vertus domestiques, seule base des mœurs publiques et de la félicité des nations, trésor le plus précieux sans doute aux yeux de la liberté, mais de nulle valeur à ceux d'un gouvernement corrompu et chez un peuple où la servitude avait tout dénaturé. Ainsi donc alors même qu'un âge plus avancé aurait pu solliciter une augmentation de secours en faveur des Acadiens, leur solde fut réduite, en 1777, à 3 sous par jour pour quelques-uns et à rien pour

les autres. En vain ces infortunés ont fait retentir de leurs réclamations les bureaux des ministres pour faire valoir leurs justes droits, ils n'ont rien obtenu, à l'exception d'un secours d'une excessive modicité dans l'affreux hiver de 1789.

Il n'est peut être pas indifférent d'observer en passant que ceux-là seuls y participèrent, que l'on appelait alors *nobles* ; le peuple n'eut rien ; et lorsqu'on pressait M. de Calonne en faveur des Acadiens, il répondait froidement : *les fonds destinés aux familles des Acadiens sont employés ; quand il y en aura de disponibles, on verra s'il sera possible d'y faire participer les plus âgés.*

Les fonds sont employés ! Peut-on voir sans la plus douloureuse indignation, ce déprédateur insigne, refuser ainsi le pain à des infortunés qui n'avaient de crimes à se réprocher que celui d'avoir trop aimé leur patrie, lorsqu'il prodiguait le sang des peuples, à qui ? Vous le savez, à des hommes pervers ! à des femmes perdues !

La société des amis de la Constitution de Cherbourg, et ensuite la municipalité du même lieu, voyant qu'enfin l'idole de la faveur était brisée, et que le règne de la justice commençait,

firent passer vers le milieu de l'été, soit au comité des pensions, soit à l'Assemblée nationale, qui les lui a renvoyés, différents mémoires et pièces sur cet objet. Il en est également parvenu de la ville de Morlaix ! Ces pièces sont accompagnées de l'état nominatif des Acadiens résidant à Cherbourg, qui les porte à 23, et d'un autre de Morlaix, qui élève à 70 environ le nombre de ceux qui y habitent.

C'est d'après ces pièces et différents renseignements pris à cet égard, que nous vous demandons de réparer de longues injustices, en rétablissant en faveur des Acadiens les secours dont ils ont précédemment joui.

Nous vous proposerons de les leur accorder à commencer du 1er janvier 1790 ; leurs réclamations étant parvenues vers le milieu de cette même année, et les détails immenses dont le comité, et surtout l'Assemblée, sont chargés, ayant empêché qu'on ne pût les faire valoir à cette tribune avant cet instant, il nous a semblé que les Acadiens n'en devaient pas souffrir.

Nous avons cru devoir en même temps présenter, par l'article 4 du projet de décret, les

dispositions nécessaires pour constater les droits de ceux des habitants qui prétendront au bienfait de la loi ; car nous avons bien, comme je l'ai annoncé, un état signé des ordonnateurs du port de Rochefort, et un double signé de M. de La Luzerne, des pensions assignées aux officiers civils et militaires, à leurs femmes et à leurs enfants ; mais les malheureux habitants étaient traités avec une telle indifférence, qu'on n'a pu en trouver un état nominatif dans les bureaux du contrôle, et que vraisemblablement il n'en existe que des états partiels dispersés dans les différents bureaux d'intendance des généralités où ils résident.

Nous avons aussi pensé que, conformément aux principes que vous avez adoptés de faire payer toutes les pensions sur la même caisse, vous deviez décréter que les fonds versés chaque année dans la caisse de la marine pour payer les pensions des officiers civils et militaires canadiens, et à leurs familles, resteraient désormais au Trésor public qui serait chargé d'en faire l'emploi. Par un dernier article nous vous

proposons qu'aucun de ces secours ne pourra être recréé à l'avenir en faveur de qui que ce soit ; car il faut savoir mettre de justes bornes aux libéralités nationales pour ne pas retomber dans les anciens abus.

Enfin, nous finirons par vous observer qu'en rendant aux Acadiens ce qu'il leur est dû, vous grèverez peu le Trésor, et vous n'ordonnerez point une nouvelle dépense. J'ai déjà dit que les fonds étaient faits au département de la marine pour les officiers civils et militaires, et j'ajoute qu'on vous a porté en dépense pour 1791, dans le tableau présenté par le comité des finances, une somme de 816,000 livres pour les secours accordés, tant aux Hollandais réfugiés qu'aux Acadiens. La dépense pour ceux de Morlaix et de Cherbourg ne s'élèvera pas à 11,000 livres, et nous avons tout lieu de penser qu'ils composent la majorité de ceux qui sont maintenant dans le royaume.

Tels sont les faits et les motifs sur lesquels se fonde le décret que je viens vous soumettre au nom du comité des pensions.

« L'Assemblée nationale, après avoir entendu le rapport du comité des pensions sur l'état où se trouvent les habitants de l'Acadie et du Canada, passés en France lors de la cession de ces pays aux Anglais, décrète ce qui suit :

Article 1er

» Les secours accordés aux officiers tant civils que militaires acadiens et canadiens, et à leurs familles, dont l'état nominatif est annexé au présent décret, continueront d'être payés comme par le passé, par le Trésor public, à l'effet de quoi le fonds de 50,000 livres fourni précédemment au département de la marine pour cet effet, cessera de lui être fait, à compter du 1er janvier 1791.

Article 2.

» La solde accordée aux habitants de ces mêmes contrées, qui sont passés en France à la paix de 1763, sera continuée à tous ceux qui en jouissent ou qui en ont joui, dans les proportions suivante ; savoir : 8 sols par jour aux sexagénaires, 6 sols par jour aux pères et mères de

famille et veuves, et 4 sols aux enfants et orphelins, jusqu'à l'âge de 20 ans seulement; ces secours commenceront à courir au premier janvier 1790, sauf à imputer à compte les sommes que chacun d'eux aura reçues du Trésor public dans le courant de la dite année.

Article 3.

» Chacun des secours accordés par les deux précédents articles sera éteint à la mort de chacun de ceux qui les auront obtenus sans qu'ils puissent être recréés ou portés en augmentation en faveur de qui que ce soit.

Article 4.

» Les personnes qui prétendront avoir droit aux secours mentionnés dans l'article 2 du présent décret, se présenteront à la municipalité du lieu de leur résidence, qui en dressera l'état : cet état sera envoyé au directoire du district ; il en vérifiera les faits, et l'enverra ensuite au directoire du département, qui le fera passer à l'Assemblée nationale avec les observations qu'il jugera convenable. »

Ce décret est adopté.

L'état nominatif des secours, tant civils que militaires, accordés aux Acadiens et Canadiens, est annexé au décret du 21 février 1791.

Signe des temps, l'île Royale, aujourd'hui Cap-Breton, avait perdu la lettre majescule R. Cette île, imbibée de sang français, n'était plus connue par l'Assemblée nationale de France, que sous le nom d'« île royale. »

OFFICIERS D'ÉPÉE

B

Boisseau de La Galernerie (Louise-Elizabeth), fille d'un capitaine de vaisseau, née le 2 décembre 1756, à Rochefort.....	200 liv.
Boisseau de la Galernerie (Sophie), sa sœur, le 1er octobre 1759, à Saint-Cyr.....	200 "
Benoît (Anne), fille d'un capitaine des troupes de l'île royale, le 22 septembre 1728, à Charente, à vie.....	300 "

Benoît (Emélie-Jeanne), sa sœur, 4 novembre 1739, *idem*, à vie..... 200 liv.

Benoît (Jeanne-Gervaise), sa sœur, 19 août 1744, *idem*, à vie..... 200 "

Bourdon (Adélaide), fille d'un lieutenant des troupes de l'île royale, 27 octobre 1757, Rochefort, à vie..... 200 "

Bourdon (Henriette-Magdeleine), sa sœur, 12 juin 1767, *idem*, à vie..... 200 "

Bourdon (Gabriel-Pierre-Bonaventure), leur frère (volontaire), 29 décembre 1087, *idem*, jusqu'à 18 et 20 ans..... 108 "

C

Chalmet (Marie-Anne), 3 mai 1754, Blois, à vie ..... 150 "

D

Desfontaine (Angélique Le Neuf de la Vallière), épouse d'un capitaine réformé des troupes nationales, 19 septembre 1759, Taillebourg, à vie. 300 "

Duchambon (Marie-Anne) Roma, veuve d'un capitaine au régiment de Bourbonnais, 4 février 1736, Fontenay-le-Comte, à vie..... 200 liv.

D'Ailleboust de Saint-Vilmé (Louise-Marguerite), fille d'un ancien officier du Canada, 14 novembre 1728, Loches, à vie..... 200 "

De Bonnavanture (Louise Denys) de La Ronde, veuve d'un lieutenant de roi, à Louisbourg, Rochefort, à vie..... 400 "

De Bonnavanture (Marie-Louise), sa fille, 7 août 1758, *idem*, à vie..... 400 "

De Saint-Ours, (Therèse), fille d'un ancien officier du Canada, épouse du sieur Câtineau, Saintes, à vie... 300 "

De Saint-Ours son frère, sous-lieutenant au régiment de la Martinique, jusqu'à ce qu'il soit capitaine en second, suivant une décision du ministre, jusqu'à 18 et 20 ans..... 200 "

Denis de La Ronde, ancien officier du Canada, Paris, à vie..... 200 "

Denis (Marie-Jeanne) d'Accaret, veuve d'un capitaine ci-devant major de l'île royale, épouse de M. de Pommeroy, 21 juin 1720, Saintes, à vie..... 200 liv.

Denis (Marie-Charlette), sa fille, 27 octobre 1750, Rochelle, à vie..... 800 "

Dangeac de Merville (Marie-Marguerite), 19 août 1752, Rochefort, à vie. 300 "

Dangeac de Merville (Geneniève-Antoinette), sa sœur, 26 octobre 1756, Saint-Jean-d'Angély, à vie..... 300 "

D'Entremont (Marguerite), fille d'un officier servant à l'Acadie, 5 novembre 1724, Fontenay-le-Comte, à vie..... 250 "

Dupont du Chambon de Mézillac (Henriette), 15 mai 1763, Paris, à vie..... 200 "

Dupont du Chambon de Mézillac (Marguerite-Félicité-Honorine), sa sœur, 27 février 1772, Saint-Jean-d'Angély, à vie..... 200 "

Dupont du Chambon de Mézillac (Anne - Eléonore - Charlotte), sa sœur, 2 mai 1776, *idem*, à vie..... 200 liv.

Dupont du Chambon de Mézillac (Marie - Adélaïde - Sophie), autre sœur, *idem*, à vie..... 200 "

Dupont du Chambon de Mézillac (François), leur frère, 15 juillet 1768, sous-lieutenant au régiment du Boulonnais, doit jouir jusqu'à ce qu'il soit capitaine en second, jusqu'à 18 et 20 ans..... 200 "

Dupont du Chambon de Mézillac, autre frère, 30 novembre 1769, *idem*, doit jouir jusqu'à 18 ou 20 ans..... 200 "

Decoux (Jeanne-Anne), fille d'un capitaine des troupes de l'île royale, 10 mai 1741, Exideuil, à vie..... 200 "

Dubois-Berthelot (Anne - Sartique), veuve d'un officier du Canada, 28 décembre 1734, Saintes, à vie..... 400 "

Dubois-Berthelot (Marie), sa fille, 23 ans, *idem*, à vie..... 300 "

Duchambon (Jeanne-Françoise), fille d'un capitaine des troupes de l'île royale, 7 mars 1751, Compiègne, à vie..... 400 liv.

De Gannes (Marie-Charlotte), fille d'un ancien major de l'île royale, 23 juin 1738, Loches, à vie..... 300 "

De Gannes (Julie), sa sœur, belle-sœur de M. de La Galernerie, 4 mars 1740, Rochefort, à vie..... 400 "

De Gannes (Marie-Françoise) de Coigne, veuve d'un capitaine aide-major du Canada, Loches, à vie.... 200 "

De Gannes (Charlotte-Françoise), sa fille, 20 octobre 1755, *idem*, à vie. 300 "

D'Allard de Sainte-Marie (Anne-Françoise), fille d'un capitaine d'artillerie servant à Saint-Domingue, 24 avril 1741, Tonnat-Poutonne, à vie ..... 300 "

D'Allard de Saite-Marie (Therèse-Françoise), sa sœur, 20 ans Tounat-Poutonne, à vie..... 300 "

D'Allard de Sainte-Marie, autre sœur, *idem*, à vie..... 250 liv.

De Chauvelin (Marie-Joseph), Chassin de Thierry, veuve d'un capitaine du régiment de Bourgogne, le 9 décembre 1737, Poitiers, à vie. 400 "

De Chauvelin (Marie-Julie), sa fille, 10 janvier 1759, Saint-Cyr, à vie... 200 "

De Vildonné (Louise-Marguerite-Charlotte), fille d'un capitaine réformé des troupes de l'île royale, août 1751, Orléans, à vie..... 200 "

De Saint-Rigne (Louise-Marie-Charlotte) de Lopinot, veuve d'un major des troupes de l'île royale, 24 septembre 1735, Bordeaux, à vie..... 600 "

De Saint-Rigne (Marie-Marguerite, sa fille, 19 août 1759, *idem*.....

D'Estimauville (Louise-Marguerite-Charlotte), fille d'un capitaine réformé des troupes de l'île royale, 4 septembre 1751, Palaiseau près Paris, à vie..... 250 "

D'Estimauville (Louise), sa sœur, 28 juin 1752, *idem*, à vie..... 250 liv.

D'Ailleboust de Cery (Marie-Madeleine), fille d'un capitaine des troupes de Louisbourg, Tours, à vie... 200 "

Dupain de Bellugard (Marguerite-Antoinette), fille d'un commissaire d'artillerie en Canada, 29 mai 1729, Saint-Jean-d'Angély, à vie..... 400 "

De Cailly (Marie-Anne), fille d'un lieutenant-colonel du régiment de Karrer, 29 mai 1736, *idem*, à vie.. 207 "

D'Ailleboust (Françoise-Charlotte), fille d'un lieutenant de vaisseau péri sur *la Baïonnaïse* 23 février 1765, Saint-Aignan, à vie..... 200 "

D'Ailleboust, son frère, lieutenant dans les troupes de Cayenne, repassé en France pour cause de démence, à vie..... 200 "

De Saint-Vincent (Thérèse-Achille), fille d'un capitaine des troupes du Canada, 15 janvier 1724, la Rochelle, à vie..... 300 "

De Coigne (Louise), fille d'un lieutenant de roi à Saint-Marc, mariée à M. Moreau, 24 novembre 1766, Saint-Domingue, à vie..... 250 liv.

De Coigne (Catherine-Rosalie), sa sœur, 7 novembre 1771, *idem*, à vie. 250 "

Dupont du Chambon, ondoyé, fils d'un capitaine au régiment du Foix, sous-lieutenant au régiment de Cambrésis, doit jouir jusqu'à ce qu'il soit capitaine en second, jusqu'à 18 et 20 ans..... 200 "

Dupont du Chambon (Louis), son frère, sous-lieutenant en second au régiment de Touraine, doit jouir, *idem*, jusqu'à 18 et 20 ans ..... 200 "

Dupont du Chambon, ondoyé, son frère, sous-lieutenant au régiment d'Angoumois, doit jouir, *idem*, jusqu'à 18 et 20 ans..... 200 "

De Coigne (Louise-Carlier) veuve d'un officier servant au Canada, 20 août 1716, la Rochelle, à vie... 200 "

D'Ugues (Marguerite-Madeleine de Noyelle), veuve d'un capitaine du Canada, remariée à M. de Soupas, Loches, à vie..... 300 liv.

De Maccarty (Marie-Angélique), fille d'un capitaine de vaisseau, 26 avril 1740, Saint-Jean-d'Angély, à vie... 250 "

De Maccarty (Thérèse-Charlotte), sa sœur, 19 juin 1750, *idem*, à vie..... 250 "

De Noyelle (Marguerite-Charlotte), fille d'un capitaine de troupes mort à Gorée, mariée à M. Dufresnoy, 22 juillet 1745, Loches, à vie..... 200 "

De Noyelle (Jeanne-Magdeleine), sa sœur, 15 janvier 1755, Saint-Domingue, à vie..... 200 "

De Verteuil (Marie-Joseph Dupont Duvivier), épouse d'un capitaine des troupes de l'île royale, 16 septembre 1737, Ile-Dieu, à vie..... 200 "

De Verteuil (Victoire), sa fille, 18 février 1756, Rochefort, à vie..... 300 "

De Verteuil (Anne-Joseph, sa sœur, 3 août 1758, Ile-Dieu, à vie..... 200 "

De Verteuil (Louise), autre sœur, 27 décembre 1763, *idem*, à vie..... 200 liv.

De Verteuil (Marie-Victoire-Adélaïde), autre sœur, 24 mars 1767, Rochelle, à vie..... 200 "

De Verteuil (Mathieu), leur frère, 22 avril 1765, sous-lieutenant au régiment de Languedoc, doit jouir jusqu'à ce qu'il soit fait capitaine en second, jusqu'à 18 et 20 ans..... 200 "

De Verteuil (Jacques-François), *idem*, 24 août 1766, élève de la première classe, jouira jusqu'à ce qu'il soit lieutenant de vaisseau, jusqu'à 18 et 20 ans..... 200 "

De Verteuil (Michel), autre frère, 25 septembre 1773, Ile-Dieu, jusqu'à 18 et 20 ans..... 108 "

De Gourville (Anne), fille d'un capiraine de l'île royale, et épouse du Sieur de Fonremy, 3 février 1744, Poissy, à vie..... 200 "

De Bailleul (François-Odel de Pie), fils d'un ancien chevalier Saint-

Louis, jusqu'à ce qu'il soit placé, jusqu'à 18 et 20 ans..... 300 liv.

D'Aine (Françoise), veuve du Sieur Majesse, Blois, à vie..... 200 "

Damour (Marie-Rose), veuve Rassicot, Nantes, à vie..... 108 "

De Sainte-Hélène Vincelette, Paris, à vie..... 150 "

De Ligneries (Marie-Thérèse Marchand), fille d'un capitaine des troupes de l'île royale, 21 février 1750, Loches, à vie..... 150 "

De la Morandière, fils d'un capitaine du régiment du Cap, sous-lieutenant, doit jouir jusqu'à ce qu'il soit capitaine en second, jusqu'à 18 et 20 ans..... 300 "

De l'Espérance, fille du baron du nom, à vie..... 150 "

De l'Espérance, sa sœur, à vie..... 150 "

De Salignac, de Fénelon, (fils du Sieur), à vie..... 100 "

De Salignac de Fénelon, *idem*, à vie... 100 "

E

Eury de la Pérille (Charlotte-Marguerite), fille d'un capitaine au dépot des recrues des colonies, 20 janvier 1769, Martinique, à vie..... 200 liv.

Eury de la Pérille (Marie-Adélaïde), sa sœur, 9 février 1767, *idem*, à vie. 200 "

Eury de la Pérille (Joséphine), autre sœur, 9 février 1767, *idem*, à vie... 200 "

L

Le Paupet de la Boularderie (Eléonore-Jeanne), veuve d'un ancien capitaine des troupes de l'île royale, 5 octobre 1733, Tours, à vie..... 500 "

Le Coudre de Bourville (Marie-Angélique-Françoise), fille d'un ancien lieutenant du roi, *idem*, 15 juillet 1731, Saint-Germain-en-Laye, à vie ..... 200 "

Le Coudre de Bourville (Anne-Marguerite), sa sœur, le 19 août 1751, *idem*, à vie..... 200 "

Le Neuf de la Vallière (Marguerite), fille d'un major des troupes de l'île royale, 15 juillet 1715, Rochelle, à vie ..... 300 liv.

Le Neuf de Bosneuf (Elizabeth), fille d'un chevalier de Saint-Louis, ci-devant capitaine des troupes de Cayenne, 15 février 1769, Rochefort, à vie..... 308 "

Le Neuf de Beaubassin, fille d'un capitaine des troupes de Cayenne, à Lorient, à vie..... 200 "

Le Neuf de Beaubassin, sa sœur, *idem*, à vie..... 200 "

Le Neuf de Beaubassin (Jacques-Philippe), son frère, 26 novembre 1776, Bordeaux, à vie..... 200 "

Le Neuf de Beaubassin (Joseph-Marie), son frère, 1777, *idem*, à vie.... 290 "

M

Mézières de l'Espervanche (Louise-Françoise), fille d'un ancien officier du Canada, née en 1763, Château-Gonthier, à vie..... 300 "

P

Potier de Pommeroy (Marie-Anne-Julie), fille d'un capitaine des troupes nationales de Cayenne, 20 février 1770, à vie..... 200 liv.

Potier de Pommeroy (Jean-Baptiste), son père, 8 septembre 1766, jusqu'à ce qu'il soit capitaine en second, jusqu'à 18 et 20 ans..... 208 "

Potier de Pommeroy (Louis-Réné), autre frère, 8 juin 1767, *idem*, jusqu'à 18 et 20 ans..... 208 "

Poulain de Courval, (Louis), fils d'un ancien lieutenant de vaisseau, 6 mai 1769, sous-lieutenant au régiment de la Martinique, Charente, jusqu'à 18 et 20 ans..... 108 "

R

Rousseau de Villejoint (Adélaïde), fille d'un major à la Désirade, 16 novembre 1764, Rochefort, à vie.. 400 "

Rambeau de Baralon (Marie-Catherine du Sablé), épouse d'un capitaine ci-devant des troupes du Canada, née en 1742, Poitiers, à vie ..... 600 liv.

Rochat de (Françoise), veuve d'un ancien aide-major de plaee, Rochefort, à vie..... 400 "

Rodrigue (Olive-Antoinette) Bordeaux, à vie..... 150 "

V

Varielle de la Bregeonnière (Marie-Françoise), fille d'un capitaine réformé des troupes nationales, 2 janvier 1765, Poitiers, à vie..... 300 "

Varielle de la Bregeonnière (Marie-Josèphe, sa sœur, *idem*, à vie..... 300 "

Varielle de la Bregeonnière (Magdeleine (autre sœur, *idem*, à vie..... 300 "

OFFICIERS D'ADMINISTRATION ET DE JUSTICE

B

Bertin (Marie-Anne-Bertrand), veuve d'un chirurgien-major à l'île royale, mars 1720, Bordeaux, à vie..... 250 liv.

C

Carerot (Renée-Marie), fille d'un écrivain de la marine à l'île royale, 2 juin 1738, Rochelle, à vie..... 300 „

Chapelin (Jéronime-Françoise), fille d'un commis aux écritures, 3 mai 1754, Rochefort, à vie..... 150 "

Chesney (Louise le Breton), veuve d'un ancien greffier du conseil supérieur, 28 février 1718, Avranches, à vie..... 200 "

D

Delord (Angélique), fille d'un conseiller à l'île royale, épouse du sieur Crès, 13 mars 1755, Saint-Jean-d'Angély, à vie..... 250 "

L

Le Vasseur de Saint-Laurent (Marie-Anne), fille d'un lieutenant général de l'amirauté de l'île royale, 30 juillet 1745, Agde, à vie..... 250 liv.

Le Picard (Françoise), fille d'un ancien chef de bureaux de la marine au Canada, Paris, à vie..... 250 "

Large (Catherine-Elizabeth), fille d'un ancien écrivain du roi, 19 décembre 1846, Rochefort, à vie..... 200 "

Large (Elizabeth), fille d'un ancien écrivain du roi, 12 janvier 1758, Rochefort, à vie..... 200 "

Le Neuf de Beaubassin (Marie-d'Accarette, veuve d'un conseiller, 18 mais 1724, Charente, à vie..... 200 "

Le Neuf de Beaubassin (Anne-Julie), sa fille, épouse de M. Blofseld, *idem*, à vie..... 200 "

M

Martissans (Marie-Anne), fille d'un conseiller du roi, 17 janvier 1739, Rochelle, à vie..... ... 300 liv.

Martisans (Marie-Charlotte), sa sœur, 17 septembre 1740, *idem*, à vie..... 300 "

Morin (Marie-Charlotte), fille d'un garde-magasin et commissaire aux classes, 27 septembre 1750, Angers, à vie..... 300 "

Milly (Louise), fille d'un juge de Saint-Pierre et Miquelon, Rochelle, à vie..... 168 "

P

Pertuis (Louise-Ursule), fille d'un procureur du roi de l'amirauté de Québec, née en 1752, Loches, à vie ..... 200 "

HABITANTS

A

Anselme (Marie-Jeanne), veuve d'un sergent canonier, tué au siège de l'île royale, 15 janvier 1719, Rochefort, à vie..... 108 liv

Amiot (Marguerite), fille d'un habitant. 27 septembre 1745, Rochelle, à vie..... 108 "

Aubin (Marie), veuve de François Benard, 1722, Bordeaux, à vie..... 54 "

Amien (Geneviève), Leblanc, Rochefort, à vie..... 108 "

Audirac (Marguerite Dumesnil), veuve d'un habitant du Canada, Rochelle. à vie..... 54 "

B

Berbudeau (Marie-Anne), fille d'un ancien chirurgien, 24 mai 1750, Rochefort, à vie..... 160 "

Branet (Marguerite Normandeau), épouse d'un chirurgien, 20 juillet 1710, Romegoux, à vie..... 108 "

Breau (Marguerite), Guedry, veuve d'un habitant tué au siège de Québec, 27 septembre 1724, Rochefort, à vie..... 108 liv.

Beaudoin Ducluseaux (Marie-Magdeleine), fille d'un habitant, 7 avril 1732, Bordeaux, à vie..... 150 "

Barbier Duplessis (Anne) fille d'un chirurgien, 21 avril 1737, Rochefort, à vie..... 108 "

Barbier Duplessis (Gilette), sa sœur, 28 juillet 1744, *idem*..... 108 "

Barré (Anne) le Manquet, veuve d'un capitaine de navire, 1712, le Hâvre, à vie..... 200 "

Besançon (Marie-Agathe) fille d'un ancient habitant, 1759, Rochelle, à vie..... 108 "

Blacquier (Barbe), fille d'un sergent des troupes de Miquelon, 1773, *idem*, à vie..... 54 "

Blacquier (Marie-Anne), sa sœur, 1771, *idem*..... 54 "

Beaumoncel (Marguerite), La Lande, veuve, 1758, le Hâvre, à vie..... 54 liv.

Bornic (Jeanne), à vie..... 54 "

Nota.—Employée à compter du premier janvier 1783, par décision du premier août suivant, et n'a jusqu'à ce jour fait aucune réclamation ;

Brichet (Marie-Agnès et Marie-Françoise), à vie..... 54 "

Nota.—Employées à compter du premier janvier 1785, sans réclamation.

Bornic (Marie), à vie..... 54 "

Nota.—Employée à compter du premier janvier 1873, n'a point réclamé.

Bertrand (Reine), veuve l'Hermitte, Rochelle, à vie..... 168 "

Bourgeois (Françoise), fille d'un habitant de Saint Pierre et Miquelon, 1744, *idem*, jusqu'à 18 et 20 ans... 72 "

Brunet (Elizabeth), ci-devant habitante des dites îles, *idem*, à vie..... 108 "

C

Claparet (Louise-Angelique), Fouchue, veuve d'un négociant, 1739, Rochelle, à vie.....	150 liv.
Claparède (Renée), fille d'un négociant, Viols-le-Fort, près Montpellier, à vie.....	250 "
Casting (Jeanne-Elizabeth), fille d'un habitant, 28 mai 1755, Rochefort, à vie.....	200 "
Carbonnèle (Marie-Marguerite), fille d'un capitaine marchand, 24 septembre 1765, Charente, à vie.....	150 "
Corperon (Anne-Madeleine) fille d'un habitant, 27 octobre 1753, Rochefort, à vie.....	108 "
Chatou (Louise), fille d'un arpenteur, 17 septembre 1754, Toulouse, à vie	108 "
Chailloux (Marie), veuve d'un habitant, 1735, Rochefort, à vie.....	54 "
Clermont (Pierre-Augustin), ancien habitant, 1734, Cherbourg, à vie...	108 "

Chalois (Françoise) Guérard, veuve, Saint-Malo, à vie..... 108 liv.

Cœttret (Angélique), fille d'un garde-magasin à l'île royale, 1752, Viols-le-Fort, près Montpellier, à vie..... 108 "

Camus (Marie) femme de Louis Devaux, Paris, à vie..... 180 "

Chapuis, veuve d'un pêcheur de Louisbourg, à vie..... 54 "

Nota.—Employées du premier janvier 1738, par décision du premier août suivant, n'ont point réclamé.

Caurtel (Anne), veuve Gentil, 1734, le Hâvre, à vie..... 108 "

Conard (Marguerite) femme de Louis Harel, ancient habitant de Saint-Saint-Pierre-et-Miquelon, 1756, Rochelle, à vie..... 143 "

D

Dutraque (Marie-Anne), fille d'un négociant, 2 novembre 1718, Rochefort, à vie..... 200 "

De Covinac (Jeanne), fille d'un habitant, premier mai 1749, Saint-Thomas-des-Bois, à vie..... 300 liv.

Dumoncel (Geneviève), Clermont, veuve d'un négociant 19 mars 1719, Rochelle, à vie..... 200 "

Dumoncel (Geneviève), sa fille, 21 décembre 1737, *idem*, à vie..... 150 "

Dumoncel (Barbe-Françoise-Jacqueline), *idem*, 28 janvier 1751, *idem*, à vie..... 150 "

Dumoncel (Marie), autre *idem*, 21 avril 1747, *idem*, à vie..... 150 "

Dumoncel (Jeanne-Lo ise), autre, *idem*, 30 avril 1756, *idem*, à vie..... 150 "

Didion (Marie-Jeanne), Lessêne, veuve d'un habitant, 20 juillet 1727, *idem*, à vie..... 150 "

Ducheneau (Joséphine), fille d'un habitant tué au siège de Québec, 1748, Rochefort, à vie..... 108 "

David (Jacques), soldat blessé au siège de l'île royale, 5 avril 1785, Rochefort, à vie..... 108 "

David (Marie-Landert), sa femme 23 octobre 1718, *idem*, à vie ..... 108 liv.

De Rudder (Julienne), fille d'un habitant, 15 juin 1750, *idem*, à vie... 108 "

Dominique (Geneviève-Grault), fille d'un gardien des magasins du roi, 19 décembre 1741, la Tremblade, à vie..... 108 "

Dupont (Marie-Catherine-Auvrai), veuve d'un officier marinier et créole, premier janvier 1726, Bayonne, à vie..... 150 "

Dupont (Françoise), fille d'un habitant, 4 août 1729, *idem*, à vie..... 108 "

De Laforest (Jeanne-Lafargue), veuve d'un ancien pilote, 13 décembre 1728, Rochefort, à vie..... 150 "

De Laforest (Jeanne), sa fille, 28 décembre 1762, *idem*, à vie..... 108 "

De Laforest (Marie-Catherine), 9 mai 1735, à vie ..... 108 "

D'Accaret (René), fille d'un habitant, Bordeaux, à vie..... 150 "

Dugué (Cécile de Pinet), femme d'un

sergent des troupes de l'île royale, 2 décembre 1782, Taillebourg, à vie..... 108 liv.

Doyer (Jaquemin), veuve Gautier, 59 ans, Saint-Malo, à vie..... 54 "

Duplex Silvain (Marie-Geneviève), fille d'un juge royal de Saint-Pierre et Miquelon, le 10 octobre 1723, Vannes, à vie..... 150 "

Daguerre (Angélique), 28 août 1729, à vie..... 108 "

Nota.—Employée depuis 1783 par décision du 1er août de la dite année, et n'a point fait jusqu'à ce jour de réclamation.

F

Fixel (Marie-Françoise), fille d'un habitant de Louisbourg, 1764, Bordeaux, à vie..... 54 liv.

Fixel (Joséphine-Cécile), sa sœur, 1763, *idem*, à vie..... 04 "

Fixel (Barbe-Louise), autre *idem*, 1762, *idem*, à vie..... 54 "

Fautoux (Marie-Jeanne), fille d'un négociant, 25 mai 1744, la Rochelle, à vie..... 300 liv.

Fleury (Olive), femme de Jean Marandel, 1750, Saint-Malo, à vie..... 108 "

G

Gauthier (Marie), fille d'un habitant, 14 octobre 1759, la Rochelle, à vie. 108 "

Grandbois (Jeanne-Elizabeth), Pilon, 1723, le Hâvre, à vie..... 54 "

Guyot, (Marguerite), Painbœuf, à vie.. 54 "

Gaudet (Anastasie Doré), veuve Boudrot, le Hâvre, à vie..... 54 "

H

Hiriard (Cécile), fille d'un habitant, 22 novembre 1741, la Rochelle, à vie..... .... 200 "

Herpain (Jeanne-Marie), fille d'un habitant, 11 septembre 1744, *idem*... 108 "

Herpain (Marie-Périne), fille d'un habitant, 22 octobre 1751, *idem*... 108 "

Hébert (Marie Athalie, veuve), 1752, le Hâvre, à vie..... 54 "

Hébert (Louise-Félicité), fille de Jean, habitant de Saint-Pierre et Miquelon, 1782..... 72 liv.

Nota.—Jusqu'à dix-sept ans.

I

Imbert, veuve d'un négociant, 1723, Bordeaux, à vie..... 150 "

J

Jourdan (Agnès), Rochelle..... 108 "

Jouet (Charles), ancien habitant, Miquelon..... 200 "

L

Lartigue (Marguerite-Hertel-Courvoisier), épouse d'un négociant, 23 septembre 1727, Ile de France, à vie ..... 250 "

Lessène (Marie-Madeleine), fille d'un habitant, 24 août 1733, la Rorochelle, à vie..... 100 "

Lessène (Catherine-Maurin), veuve, 1730, la Rochelle, à vie..... 108 "

Lessène (Marie-Madeleine), fille de la précédente, 1768, *idem*..... 108 liv.

Labrouche (Jeanne-Madeleine), fille d'un habitant, 7 septembre 1038, Paris, à vie..... 150 "

Livère (Therèse), fille d'un pouilleur de Québec, mort à Cayenne, 1er septembre 1746, Rochefort à vie... 108 "

Lagonnaire (Jeanne-Marie), fille de Blaise habitant, 28 mai 1729, Bordeaux, à vie..... 108 "

Lagonnaire (Catherine), sœur de la précédente, 23 avril 1740, *idem*..... 108 "

Lagonnaire (Marie), fille de Cyprien, autre habitant, 1741, *idem*..... 108 "

Lagonnaire (Catherine), sœur de la précédente, 20 septembre 1743, *idem*..... ..... 108 "

Lagonnaire (Marguerite), autre sœnr, 21 septembre 1747, *idem*..... 108 "

Lagonnaire (Claire), *idem*, 22 octobre 1749, *idem*..... 108 "

Lelièvre (Jeanne), fille d'un habitant, 1741, Miquelon, à vie..... 54 "

Lelièvre (Jeanne), femme d'un habitant, 1736, Saint-Malo, à vie..... 72 liv.

Lapierre (Rosalie Hébert), veuve de Joseph, 1745, le Hâvre, à vie..... 54 "

Landry (Anne), fille de Pierre et femme et Jean Melançon, le Hâvre, à vie..... 54 "

Le Moyne (Françoise), fille d'un habitant, Saint-Pierre-et-Miquelon, à vie..... 108 "

Le Moyne (Jeanne), veuve Laustalet, *idem*..... 108 "

Lefour (Maurisette), veuve de Gilles 1726, Rochefort, à vie..... 60 "

Le François (Anne), veuve Martin, 1721, la Rochelle, à vie..... 100 "

Lavergne (Marguerite), femme Doucet, le Hâvre, à vie..... 54 "

Lavergne (Ovide), *idem*..... 54 "

Le Borgne (Jeanne), habitante, 1782, la Rochelle..... 72 "

Nota.—Jusqu'à 17 ans.

Legros (Louise), femme d'un habitant, 1748, à vie..... 72 "

Letourneur, ancien habitant..... 120 liv

Nota.—Employé du 1er janvier 1787 par décision du 6 mai suivant, n'a pas réclamé.

M

Maurin (Elisabeth Gauthier), veuve d'un capitaine marchand, 12 janvier 1727, Bessac près-Marmande, à vie..... 200 "

Milly (Louise), fille d'un habitant, 4 août 1723, la Rochelle, à vie..... 150 "

Milly (Françoise), fille d'un habitant, 11 avril 1719, la Rochelle, à vie... 150 "

Milly (Marie-Jeanne), *idem*, 22 mai 1739, *idem*..... 150 "

Morel (Marie Reine-Paris), veuve d'un négociant, 16 mars 1716, *idem*. 160 "

Martin (Marie), fille d'un sergent, 22 janvier 1765, Rochefort, à vie..... 150 "

Malguerie (Marguerite-Saux), femme d'un habitant, 1747, la Rochelle, à vie..... 200 "

Mukin (Christine), orpheline émigrée de Cayenne, Rochefort, à vie..... 108 liv.

Milly la Croix du Trouy (Anne-Françoise), fille d'un capitaine marchand, Paris, à vie..... 108 "

P

Poujet (Anne), fille d'un habitant, 20 août 1747, la Rochelle, à vie..... 108 "

Poujet (Judith), veuve Josse, ci-devant habitante, 1721, *idem*, à vie..... 54 "

Rocher (Madeleine), fille d'un charpentier, entretenu en cette qualité à la Martinique, 12 octobre 1766, Rochefort, à vie..... 54 "

Phélippot (Marie-Anne), fille d'un soldat et d'un habitant pêcheur, 9 septembre 1715, Saint-Malo, à vie. 54 "

Portès (Marie-Catherine-Martel), femme d'un habitant, 1725, la Rochelle, à vie..... 162 "

Portès (Angélique), fille du précédent, 1756, la Rochelle, à vie..... 54 "

Portès (Françoise-Thérèse), sa sœur, 28 février 1767, *idem*, à vie..... 54 "

Portès (Marie-Catherine), *idem* 14 août 1766, *idem*, à vie,..... 54 "

Portès (Geneviève), *idem*, à vie..... 54 "

Picheau (Réné), ancien habitant, 1723, Saint-Malo, à vie..... 54 "

Plock (Marie-Madeleine), fille d'un habitant, 1737, *idem*, à vie..... 54 "

Pichaud (Thérèse), fille d'un habitant pêcheur, 20 février 1741, la Rochelle, à vie..... 108 "

Perrin (Marie), veuve de Jacques, habitant, Rochefort, à vie..... 54 "

Q

Querton (Jeanne-Barbe-Grénard), veuve d'un habitant, 8 janvier 1722, Rochefort, à vie..... 108 "

R

Raux (Angélique-Allaire), veuve, Saint-Malo, à vie..... 108 "

Rambourg (Jérome), charpentier, 1745, la Rochelle, à vie..... 108 "

Rambourg (Marguerite Groussain), femme du précédent, 1744, *idem*, à vie..... 54 "

Robion (Marguerite), veuve Gil, 1732, Toulouse, à vie..... 108 "

Radoux (Victoire), femme de Jean Begaud, 1750, la Rochelle, à vie... 144 "

Radoux (Marie), femme de Jeru Joly, 1757, *idem*, à vie..... 144 "

Rayer (Thérèse), veuve Hemingré, 1753, *idem*, à vie..... 144 "

Rosse, ancien habitant, *idem*, à vie... 120 "

Nota.—Employé du 1er janvier 1787, par décision du 6 mai suivant, n'a pas réclamé.

S

Saint-Martin (Geneviève), fille d'un habitant, 2 janvier 1728, Angers, à vie..... 200 "

Sémer (Elizabeth), Saulnier, 1759, le Hâvre, à vie..... 54 "

Saunnier (Marguerite), orpheline, *idem*, à vie..... 54 "

T

Tranchard (Françoise), veuve Goupil, ancien habitant de Saint-Pierre-et-Miquelon, 1702, Saint-Malo, à vie. 144 "

Thérèse, sauvage de nation, la Rochelle..... 108 "

V

Vagnier (Valentin), Allemand, devenu aveugle à Cayenne, 1745, Rochefort, à vie..... 108 "

Vrignaud (Louise), fille du sieur Iger, Bordeaux, à vie..... 150 "

Vrignaud, sa sœur, *idem*, à vie..... 150 "

Vicette (Marie), femme de Pierre Chaufaud, ancien habitant des îles Saint-Pierre-et-Miquelon, 1756, la Rochelle, à vie..... 72 "

Y

Yon (Marie), veuve Jehume, ci-devant habitant des dites îles, la Rochelle, à vie..... 168 liv.

Z

Zémard, fille du premier mariage de Madame Milly, épouse d'un juge de Saint-Pierre-et-Miquelon, la Rochelle, à vie..... 168 "

Total 45,696 liv.

Rochefort, le 17 septembre 1790.

(Signé), BERGEVIN DE QUESMAUD.

Vu par nous, Intendant de la Marine.

(Signé), C. CHARLOT.

En voilà long ; mais voici des pièces qui ne doivent pas passer inapperçues.

Plus tard sous le tribunal, en date du 17 floréal, on traita de nouveau la question des Acadiens et des Canadiens refugiés en France.

C'était sous la présidence du citoyen Chabot, de l'Allier.

L'ordre du jour comporte ce récit.

De colons refugiés exposent le dénuement absolu dans lequel ils se trouvent et reclament l'exécution de la loi du 27 germinal an VII qui leur accorde des secours. Ils font observer que malgré leurs vives sollicitations il leur est dû trois mois d'arriéré de l'an IX et quatre mois de l'an X.

Ils demandent que le Tribunal veuille bien être leur organe et leur appuis auprès du Premier consul.

Lucien Bonaparte.—Je convertis en motion la demande qui vous est faite par les colons réfugiés. La paix leur offre sans doute une perspective plus heureuse ; mais le mal se fait promptement et se répare toujours avec lenteur. Rien n'est affreux comme la position de l'homme qui se trouve placé entre la prospérité passée et la prospérité à venir. Les colons refugiés ressemblent à ces matelots qui longtemps battus par la tempête, découvrent enfin le port objet de toutes leurs espérances. Je demande que le Tribunal appuie auprès du Gouvernement la pétition qui vient d'être lue.

Boissy d'Anglas.—J'appuis la proposition très humaine de notre collègue Bonaparte ; mais je demande, dans le cas où le Tribunal voudrait émettre un vœu sur la petition qui vient d'être présentée, que cette petition soit renvoyée à une commission qui fera son rapport.

Le Tribunal se trouve à prononcer le renvoi au gouvernement.

Dernièrement M. Foursin Escande le secrétaire de la légation canadienne de Paris, publiait un curieux document. En voici la teneur.

Pétition n° 608 déposée par M. Cantagrel, député de la Seine. — Le sieur Prévost. à Paris, s'adresse à la Chanbre pour obtenir un secours,

Motifs de la commission.

— M. Prévost, ancien avocat, âgé de quatre-ving-dix ans, qui a été dix ans, de 1830 à 1840, professeur au collège de Saint-Jean-d'Angely, qu'il n'a quitté qu'en obtenant un congé, et quatre ans, de 1844 à 1848, juge de paix dans la même ville, demande qu'il lui soit alloué un secours annuel, soit à ces deux titres, soit comme ancien Canadien.

La commission remarque que, si M. Prévost n'a pas été maintenu au poste de juge de paix, cela peut tenir sans doute à ce que le Gouvernement ne fut pas content de son service ; mais elle rappelle qu'à ce moment troublé (1848) beaucoup de juges de paix furent remerciés qui ne méritaient pas de l'être.

A ces divers égards, elle s'en rapporte à ce que pourra décider le Gouvernement après un nouvel et mûr examen.

Comme Canadien, M. Prévost semble être dans une situation plus favorable si son récit est exact, et il porte toutes les marques de la sincérité ; il aurait, comme descendant des Canadiens, un droit à une pension qu'il aurait touchée jusqu'en 1877, époque à laquelle, par une erreur ou par une disposition administrative dont il ne peut donner le motif, il fut confondu, — lui, seul Canadien survivant dès lors, — dans la liste des colons de Saint-Domingue.

Mais tandis que la pension des Canadiens devait suivre le dernier survivant, celle des colons de Saint-Domingue avait un terme fixe, et elle l'avait atteint.

Le pétitionnaire aurait donc été victime d'une erreur ou d'une disposition non motivée et abusive ?

Ce serait donc à bon droit qu'il réclame la pension qui lui a été indûment supprimée?

La commission appelle sur ce malheureux vieillard aveugle, chargé d'un fils impotent, toute la bienveillante sollicitude du Gouvernement, auquel elle renvoie la présente pétition, ne sachant pas bien quel ministère cela peut concerner spécialement aujourd'hui. —(Renvoi au président du conseil.)

Enfin plus tard, le *Paris Canada*, publiait sous le titre les ACADIENS EN FRANCE les documents suivants qui aideront à compléter l'histoire de ces malheureux exilés. Voici d'abord la lettre de M. Farjon.

Boulogne-sur-Mer, 13 juillet 1887.

Cher Monsieur.

En parcourant l'un des derniers numéros du *Paris-Canada*, j'ai été très intéressé par le récit des misères des Acadiens transportés en Europe

par les Anglais et notamment du groupe de ceux qu'un naufrage avait amenés à Boulogne en 1759.

J'ai prié M. Ernest Deseille, archiviste de la ville et secrétaire de notre société académique, de vouloir bien faire quelques recherches à ce sujet. Avec un soin et une patience... d'archiviste, M. Deseille me paraît avoir épuisé la question. Pensant que cela pourrait avoir quelque valeur pour vous et pour vos lecteurs, je vous adresse en communication le résultat des fouilles de M. Deseille, savoir : 1° une liste des noms qu'il a pu retrouver (118 sur 179) ; 2° la copie des documents d'archives concernant « les Canadiens », et les extraits des registres de catholicité s'appliquant à leurs naissances, décès et mariages ; 3° une notice.

Veuillez agréez, cher Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

F. FARJON.

Puis vient la notice de M. Ernest Deseille. Elle est curieuse à plus d'un titre.

« Les Canadiens, » dit-il, « sont arrivés ici de l'Acadie, le 26 décembre 1758 et sont partis le

22 novembre 1764 pour la Cayenne dans le vaisseau nommé *Les Deux Frères*, appartenant à MM. Guillaume et Jean-François Coilliot » etc. (*Livret de J. Cuvillier — Bull. Soc. acad.*, t. 1).

Ainsi s'exprime Jacques Cuvillier l'unique contemporain qui, à ma connaissance, ait parlé de cet événement intéressant à plusieurs titres.

Pour trouver des renseignement sur le nombre des expatriés et sur leur séjour en notre ville, il faut parcourir un grand nombre d'actes déposés aux archives communales, dont le dépouillement attentif permet d'ajouter à la note si concise du chroniqueur boulonnais que les Canadiens, au nombre de 179 (lettre de l'intendance, arch. comm.) transportés par les ennemis de l'Etat (Requête de J. Dugast, nº 1563) et qui habitaient en majorité sur la paroisse de Saint-Pierre et Saint-Paul, en l'île Saint-Jean (Reg. de cathol.), avaient été forcés par la tempête d'aborder à Boulogne (Reg. de cath., acte du 23 décembre 1759).

Peut-être m'excuserait-on si, à propos de cet épisode du grand drame colonial, je répétais ce que l'histoire dit de la lutte qui amena la perte de

la colonie française par excellence, si je m'indignais contre la barbarie que les Anglais renouvelèrent au XVIIIe siècle d'une déportation en masse de vaincus dont l'indomptable amour pour la mère-patrie était le seul crime ; mais cette répétition, si intéressante qu'elle pourrait être, n'en serait pas moins une répétition, et je comprends différemment le devoir des travailleurs de province. S'ils veulent être utiles, qu'ils disent simplement ce que personne n'a dit, ce qu'ils peuvent dire sur le témoignage de document non connus, n'eussent-ils que deux lignes de texte nouveau, ces deux lignes s'ajouteront au trésor de l'histoire, tandis qu'en agissant différemment ils restent des compilateurs dont tout le mérite est dans l'habilité de démarquage, habilité que quelques-uns poussent assez loin. Ne les troublons pas plus que leur conscience ne les trouble en leur petit métier et revenons aux Canadiens.

La date d'arrivée précisée par J. Cuvillier, reçoit une espèce de confirmation dans un acte de décès, inscrit sur le registre de l'hôpital, le 27 décembre 1758. Il y eut dès le lendemain une

première victime : les autres allaient suivre à peu d'intervalle et dans une proportion effrayante, comme nous le verrons bientôt.

Cent soixante-dix-neuf malheureux, étaient tombés comme une charge supplémentaire sur une ville déjà obérée. On conçoit l'embarras de notre échevinage : logement, chauffage, subsistance, il faut pourvoir à tout, et l'on a pourvu à tout si nous en croyons le mémoire de Deulin (arch. nº 211) où est inscrit le prix du montage des lits et le salaire de six hommes qui aidèrent à charger le bois porté aux capucins « pour les Canadiens ».

Les bonnes âmes s'émurent aussi, et le bureau des pauvres étendit ses charités sur les naufragés.

Mais il était du devoir de nos magistrats de faire connaître à l'intendant de Picardie que la ville n'aurait pu continuer longtemps à subir une pareille charge qui incombait au gouvernement, et l'intendant leur répondait, le 6 janvier 1759, de s'entendre avec le subdélégué.

Que fut-il arrêté alors ? D'après une lettre du 12 mars suivant on apprend que les Canadiens,

assimilés aux troupes de garnison, recevaient une solde du roi, — six sous par tête, je crois, — et qu'ils étaient logés chez les habitants comme les soldats, avec plus de gêne, cependant « à cause des femmes et des enfants » (arch. comm. nº 917). C'est pour remédier à cet inconvénient du logement, à cette charge pouvons-nous ajouter, car les Boulonnais avaient encore à supporter le régiment de Vierzay, que le maire et les échevins, sous la date du 12 mars 1759, écrivaient à l'intendant s'il ne jugeait à propos d'envoyer les Canadiens dans les villes voisines, de les mettre à Desvres où ils trouveraient à vivre à bon compte et de l'ouvrage pour tous, soit aux champs, soit dans les forêts, soit comme ouvriers d'une petite manufacture de fracs établie depuis longtemps. (Arch. comm. nº 917).

L'intendant comprend bien la sollicitude de nos échevins pour leurs administrés ; mais il ne veut pas que ce soit aux dépens des malheureux déportés et il répond qu'il va examiner la proposition. Il tient surtout à ne pas faire sortir les Acadiens de Boulogne sans les mettre tout d'un coup en état de gagner leur vie, parce qu'il pré-

voit qu'il cesseront de recevoir les secours du roi dès qu'ils quitteront la ville.

Ces secours étaient modiques et devenaient insuffisants lorsque la maladie atteignit tour à tour chaque famille exilée, épuisa toutes leurs ressources, tout leur crédit. Alors la charité inspira à l'un de nos magistrats un système de comptabilité dont il fit plus tard un aveu naïf à l'intendant d'Amiens auquel il écrivait, le 22 février 1763, qu'il avait reçu du caissier de l'octroi les sols accordés aux habitants de l'île Saint-Jean, comme si ces habitants étaient restés au nombre de 179, car les sols de ceux qui mouraient servaient à payer les dettes contractées dans leur maladie. (Arch. comm. nº 938.)

Dans cette colonie transplantée il y avait des exilés de tout âge, depuis les vieillards septuagénaires jusqu'aux enfants à la mamelle ; les misères supportées avaient débilité leur corps : ils furent une proie facile pour la mort qui les faucha sans pitié.

Que pouvaient-ils faire pour gagner leur subsistance en une petite ville sans industrie autre que la pêche et la course. La course de mer !

Mais voilà ce qui va le mieux aux jeunes gens valides : ils y trouvent les moyens de se venger contre les Anglais, leurs bourreaux. Tous n'ont pas la male-chance de Joseph Dugast, l'un d'eux, embarqué comme novice à bord du corsaire *la Marquise de Nazelle*, qui pour entrée en exercice, subit un échouement, la perte de ses effets et refus d'autres vêtements. Comment travailler à peu près nu, au mois de février, à bord d'un bateau ? La rigueur du temps le force à quitter le Tréport où se trouvait le bâtiment et à venir chercher à Boulognne les secours qu'on lui refusait.

Fut-il soupconné de désertion par l'armateur ?

A peine arrivé en notre ville, il se rend chez le père de cet armateur qui promet d'en parler à son fils.

Ce fils a mauvaise tête, semble-t il. Du moins on apprend par une enquête que, se faisant suivre de quatre fusiliers d'un prochain corps de garde, il se met à la recherche de Joseph Dugast. Lorsqu'il sait qu'il se chauffe chez Mme Sauvage, il entre sabre nu, dans cette maison, et sans explication en porte deux coups

sur le bras du novice. D'un troisième coup il menaçait la tête, lorsque l'intervention d'un voisin sauve la victime d'une mort certaine.

C'est du moins ainsi que Dugast raconte l'aventure. Mme Sauvage et deux autres témoins ne parlent que des coups de sabre sur le bras, dont le sang jaillit abondamment. Dugast fut tellement saisi « qu'il n'eut la force ni de se plaindre, ni de crier ».

La bonne Mme Sauvage veut le protéger mais l'armateur, le fils Bray, l'insulte, la menace, et oblige sa victime à le suivre chez son père (Arch. nº 1563).

Voilà bien un procédé de corsaire.

Si tous les armateurs ne ressemblaient pas à celui là, le métier présentait d'autres dangers. On constate bientôt qu'il y a sept Canadiens dans les prisons d'Angleterre, et nos registres de catholicité portent mention de services chantés pour le repos de l'âme de deux d'entr'eux « morts au service du roi » prisonniers de guerre.

Mais qu'étaient ces dangers qui avaient leur gloire auprès de celui que les exilés trouvèrent

dans l'acclimatation ! Jamais colons ne furent plus éprouvés que ceux-là !

Au lendemain du naufrage on trouve une première victime, un enfant de trois ans.

Le mois suivant, janvier 1759, sept décès frappent l'enfance et la jeunesse, de 9 mois à 18 ans :

En mai une fille de 17 ans.

En octobre, une femme de 72 ans.

Ce n'est rien jusque-là, mais une épidémie de petite vérole prend vingt-un sujets, de la mi-novembre, à fin décembre et cinq dans le mois suivant, soit 26 décès sur les 170 réfugiés restant de la colonie, presque la sixième partie en deux mois et demi.

Les naissances ne compensaient pas. A peine nés, les enfants semblaient voués à la mort et six jeunes Acadiens nés en notre ville sont morts le deuxième ou le cinquième jour de leur nais sance.

Que de deuils coup sur coup, frappant parfois la même famille jusqu'à l'extinction. Quels regrets alors pour le pays natal où ils vivaient, repoussés de la terre où ils mourraient.

L'année 1760 prit encore six victimes, trois en 1761 ; deux en 1762 ; quatre en 1773 ; quatre en 1764 : en totalité 56, triple dîme payée à l'acclimatation par les 179 naufragés de l'île Saint-Jean.

Et les alliances entre elles, que révèle la liste de ces familles que j'ai dressée d'après les actes de baptême, de mariage et d'enterrement de nos paroisses, ont fait de leur séjour à Boulogne un deuil continuel pour toutes, et dans ce deuil, la misère, l'amertume du pain de l'exil, Sa Majesté toujours désireuse de réduire les secours que, du reste, elle devait étendre à d'autres Canadiens débarqués à Lorient. Oh ! la pénible situation.

A Boulogne on s'en émut ; pour leur venir en aide, on puisa même à la caisse de charité du pays. Une somme de 600 francs fut prise dans la bourse des pauvres, afin de soulager leur misère ; on pria l'intendant d'autoriser que sur reliquat de compte provenant de l'emprise dont nous avons parlé ci-dessus, quand notre échevinage percevait les sols des décédés, on dépensât ce qu'il fallait pour acheter des sonliers

et des chemises aux plus pauvres, lors de leur départ de Boulogne.

En 1763 on parlait de Sainte-Lucie où ils devaient être envoyés ; mais d'après le livret de J. Cuvillier ils ne partirent que le 22 novembre 1764 pour Cayenne. Le capitaine Duhamel, du Tréport, commandait le vaisseau qui fit la traversée, déclarée très heureuse, en quarante-deux jours, sans maladie aucune.

Mais comme si la mort avait eu regret de n'avoir pas frapper les passagers, elle enleva le capitaine dans son trajet de Cayenne à la Martinique.

Etaient-ils tous partis ? N'y a-t-il pas dans notre population des descendants de ces exilés ayant trouvé une nouvelle patrie et une nouvelle demeure familiale ?

Je consulte les noms de ma liste et dès le second je rencontre Firmin Aucoin qui en 1785 se marie à Boulogne et qui devient le père de Mme Haffreingue Aucoin dont l'un des fils a le prénom du grand-père.

Il y a des Sauvé, et M. Ernest Quignon est le descendant des Quignon Sauvé.

Il devait s'en trouver d'autres encore, sans doute, mais j'avoue mon ignorance à leur égard et il est sage de temps à autre de dire : je ne sais pas. C'est une assez bonne conclusion et ce sera la mienne.

Ces renseignements précieux ne doivent pas être perdus et c'est pour cette raison que je les consigne dans ces notes de voyages.

IX

LES PHARES MIQUELONNAIS — LE CAPITAINE LORRAINE—NOTES SUR LES ILES—LEUR GOUVERNEMENT—LA BOETTE —STATISTIQUE ET COMMERCE

Nous sommes en route.

Langlade est célèbre par ses nombreux naufrages, et le gouverneur des iles M. le comte de Saint Phalle me montra une carte où il avait fait relever le lieu du sinistre et les noms des navires perdus. A peine peut on glisser une épingle entre les croix indiquant ce lugubre défilé.

Cette navigation, jadis redoutée, est devenue relativement facile aujourd'hui. Déjà l'île de Saint-Pierre, était éclairée « par le phare de Galantry. » « Ses feux, de l'aveu de tous, sont les plus brillants de toutes les côtes de Terre-neuve.» Aujourd'hui, Langlade a ses lumières et la sirène qui annonce les brouillards est la plus perfectionnée, la plus puissante du monde. Elle a coûté 60,000 francs. A la suite du naufrage de la frégate anglaise, la *Niobé*, l'amirauté d'Angleterre avait demandé au ministère de la marine de construire un phare à cet endroit, s'offrant d'en faire la dépense dans le cas où le gouvernement français ne serait pas disposé à donner suite à cette demande. La France s'empressa de se rendre à cette suggestion. Le comte de Saint Phalle fut chargé de faire exécuter les travaux. Il a attaché son nom à cette grande œuvre humanitaire. Il n'est pas arrivé à ce beau résultat sans rencontrer d'obstacles. On lui faisait la guerre dans certains quartiers ; mais le caractère ferme et froid du gouverneur a su passer outre. Aujourd'hui le phare de la Pointe Platte !—pourquoi ne l'appelle-t-on pas le phare

de Saint-Phalle ?—complète la magnifique série des lumières du golfe Saint-Laurent.

Les temps ne sont plus où il nous sera donné d'entendre dire à un capitaine de frégate—j'en ai été le témoin à Paris,—lorsqu'il s'est agi de la création d'une ligne de bateaux à vapeur entre Québec et le Hâvre, avec escale à Saint-Pierre et Miquelon :

— « Le golfe Saint-Laurent est l'endroit le plus dangereux du monde. Il n'y a pas de phares, ni d'amarques. La brume le couvre depuis la saint-Sylvestre jusqu'à la saint-Urbain. »

En causant des difficultés qu'il a éprouvées pour la construction du phare de la Pointe Platte, le comte de Saint-Phalle m'a assuré que les travaux et les cartes du commandant Fortin—mort sénateur du Canada — lui avaient été de la plus haute utilité. Honneur à qui de droit !

Il est assez curieux de constater comment s'est accompli ce travail gigantesque. Chacun se

rappelle avec douleur les malheurs qui assaillirent la compagnie transatlantique française, après la guerre franco-prussienne. Une série de naufrages, d'accidents, d'avaries de mer faillirent compromettre gravement les succès que n'avait cessé de remporter cette puissante entreprise. Vers cette époque une frégate anglaise, la *Niobé*, commandée par sir Charles Lorraine — un nom qui oblige — se trouvait en rade de New-York.

Fêté par les officiers de la marine américaine, sir Charles Lorraine eût le goût douteux de faire allusion aux malheurs des transatlantiques français. Il s'agissait d'un toast porté à l'*American Navy*. Il y avait impéritie, disait-il, manque d'études, de surveillance, de discipline chez les Français. Que sais-je encore? Quelques jours après, la *Niobé* par un temps calme mais brumeux allait se jeter sur Saint-Pierre et Miquelon. L'équipage fût sauvé a grande peine par des Français, et sir Charles passa par un conseil de guerre qui aurait pu lui permettre de réfléchir longuement sur les lacunes qui existent dans les marines du monde.

Il est vrai que cet aventure autant que l'énergie du comte de Saint-Phalle, ont puissement contribué à l'érection du phare de la Pointe Platte.

D'après M. Maurice Caperon «la constitution géologique des îles Saint-Pierre et Miquelon n'est pas compliquée. Ces îles sont presque exclusivement formées par des porphyres pétro siliceux, à pâte d'un brun violâtre, ou d'un rouge vineux, dont les fissures sont remplies par des injections de quartz le plus souvent opaque, quelquefois limpide, vitreux, et alors cristallisé.»

Toujours d'après la même autorité « en 1874-75 on a trouvé à Miquelon des minières de terre de Sienne en ocre jaune. En outre il y a trois ans des schistes ardoisiers ont été découverts sur Langlade. Les ardoises dures sont rouges, violettes et vertes.

» La superficie totale est évaluée à 23,500 hectares ; la Grande Miquelon entre pour 12,000 et la petite Miquelon pour 9,000 hectares dans cette évaluation : il ne reste à l'île Saint-Pierre, qui dans sa plus grande longueur n'a pas plus de sept kilomètres et demi, et ne mesure que sept

kilomètres en largeur, de la Pointe Verte à la pointe de Gallantry, qu'une superficie de 2,500 hectares.» En été, règne sur cet archipel une température égale à celle d'Archangel ; l'hiver ressemble à celui du sud de la Suède.

Saint-Pierre ne saurait être trop connue du Canada, au point de vue historique, géographique et commercial.

Un lieutenant de l'infanterie de marine, M. Nicolas,—il vient de faire une fort belle campagne au Madagascar—commandait alors la petite garnison de Saint-Pierre. Il charmait ses loisirs en écrivant ses observations. Réunis plus tard, elles devaient être un des meilleurs chapitres de la *France coloniale* de Rambaud.

—Ici, disait Nicolas, les pouvoirs publics sont exercés par un commandant qui est dépositaire de l'autorité du gouvernement. Il est chargé de l'exécution des décisions du *conseil général* et de la *commission coloniale*. Il est assisté d'un chef du service judiciaire. Le chef du service administratif de la marine est préposé à l'administration et à la comptabilité des

dépenses des services militaires à la charge de l'Etat.

» Le conseil général est composé de 12 membres élus, dont 9 pour Saint-Pierre, 1 pour l'île aux Chiens, et 2 pour Miquelon et Langlade. Il est chargé de l'administration des ressources locales. Une commission coloniale est tirée du sein du conseil, pour étudier toutes les questions qui lui sont déférées par la législation en vigueur.

» Un *conseil privé* est placé près du commandant pour l'éclairer de ses avis.

» Chaque commune comporte un conseil municipal. A Saint-Pierre, ce corps est divisé en deux sections, dont une pour l'île aux Chiens. Ce corps se compose d'un maire, de 3 adjoints dont un remplit les fonctions d'officier de l'état civil à l'île aux Chiens et de 16 conseillers municipaux.

» A Miquelon il y a un maire, 2 adjoint et 12 conseillers municipaux.

» La colonie n'élit ni sénateur, ni député. Elle envoie un délégué pour la représenter à Paris.

» Il y a une justice de paix à Miquelon et une autre à Saint-Pierre. Il y a aussi un tribunal de première instance et une cour d'appel.

» A Saint-Pierre il y a une chambre de commerce et un tribunal de commerce.

» Le délégué représentant la colonie auprès du conseil supérieur des Colonies est élu pour 3 ans par les citoyens français, âgés de 21 ans, jouissant de leurs droits civils et politiques et residant dans la colonie depuis *six* mois au moins. »

Voilà le rouage politique de Saint-Pierre et iquelon tel que me l'expliqua le lieutenant Nicolas.

Chacun de vous a entendu parler du fameux *Bait bill*, le bill de la Boëtte, que vient de passer la Législature de Terreneuve. Cette île a le prévilège d'ouvrir les deux premiers boëttes, le hareng, puis le capelan. Il n'arrive qu'après sur les côtes de Saint-Pierre. Quant à la troisième boëtte, l'encornet, —le *squid* des anglais,—elle se

prend entièrement dans les îles de l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon. Le hareng se pêche ordinairement toute l'année ; le capelan au mois de juin ; l'encornet en juillet.

Voilà pour la boëtte.

Un mot maintenant de statistique. Voici le résumé commercial pour 1884. Il est fourni par les documents officiels de la colonie.

Valeur des exportations en France, aux colonies françaises et dans les pays étrangers, 16,639,229 francs.

Importation à Saint-Pierre de marchandises françaises et étrangères, 12,692,425 francs.

Valeur du commerce des îles Saint-Pierre et Miquelon pour l'année 1884, 29,331,654 francs.

Les principaux objets importés de France sont les étoffes, les habillements confectionnés 121,200 francs : les divers tissus de laine 245,000 francs : la quincaillerie, la bimbelotterie, le beurre, le lard salé, le vin, 597,764 francs : le cidre, les alcools, 256,356 francs : les liqueurs, 159,335 francs : le sel de pêche, 978,946 francs les ustensiles de pêche, 99,600 francs.

M. Caperon écrivait :

» De petits bateaux, dits *Galopeurs*, faisaient le va-et-vient entre la côte méridionale de Terre-neuve, jadis avec de la boëtte. Dorénavent ce commerce étant supprimé, ils ne porteront que du bois de chauffage. Entre notre port et le cap Breton, voyagent également des petites goëlettes de 45 à 60 tonneaux, appelés ici *Jocotards*. Ils portent des bestiaux, des légumes frais, des volailles et du gibier. Notre charbon vient de Sydney, Cap Breton. Le Canada nous fournit les farines, les beurres, les fourrages, les bois de construction : Halifax, ses articles de manufacture pour métier et pour ménage. De Bangor, nous arrivent les matériaux à bâtir, la chaux, la brique. Boston et New-York fournissent la poëlerie, l'anthracite, les doris et en général divers objets de première nécessité que le commerce de France ne saurait importer qu'à des prix très onéreux pour la consommation. Des commis voyageurs, munis d'échantillons, visitent nos négociants et obtiennent d'eux des commandes qu'ils font exécuter par les maisons de commission qu'ils représentent.

» Chaque année, deux ou trois navires français importent de Rotterdam un chargement de 250 à 300 tonneaux de genièvre en caisses et en barils ; aussi du tabac et des cigares.

» Il nous vient encore du tabac du Canada. »

» Chaque année, un navire anglais vient de Liverpool, au printemps avec un chargement de chaines, d'ancres de toutes dimensions, d'hameçons, de fer en barres, de peinture, d'huile de lin, de caisse de pipes, de ballets, de filets à hareng, de patins, de caisses de verres à vitre, de cloches, de petits canons.

» En 1884, 23,454 tonneaux de sel, ont été importé d'Espagne. Il venait de Cadix.

» En 1885 la population des îles Saint-Pierre-Miquelon était de 6377, soit une augmentation de 632 habitants sur le recensement de 1884.

» Le mouvement maritime en 1885 a été comme suit :

3475 entrées
3446 sorties

ce qui représente un tonnage de 377,275. »

Tous ces chiffres, bien minutieux, peut-être, vous renseigneront mieux que mes phrases sur

le commerce et le mouvement annuel de Saint-Pierre et Miquelon.

Ces données sont puisées aux meilleures sources.

X

L'AMOUREUSE DE CHATEAUBRIAND—FLEURS ET MUSIQUE — TAMBOUR ET CLAIRON— TORÉADORS BASQUES—VISITE AU CIMITIÈRE—FLANERIES EN VILLE

Saint-Pierre est un rocher couvert de mousses et de lichens. Il est fait pour ceux qui aiment la solitude, l'isolement ; pour ceux qui se sentent portés vers la mélancolie. Chateaubriand y a laissé son cœur. Vous rappelez-vous de cet épisode de la vie de l'illustre breton ? Elle est racontée ainsi dans ses mémoires d'Outre Tombe ?

« —Un matin, à Saint-Pierre-Miquelon, j'étais allé seul au Cap-à-l'Aigle, pour voir se lever le soleil du côté de la France. Je m'assis au ressaut d'une roche, les pieds pendants sur la vague qui déferlait au bas de la falaise. Une jeune

marinière parut dans les déclivités supérieures du morne ; elle avait les jambes nues, quoiqu'il fit froid, et marchait parmi la rosée. Ses cheveux noirs passaient en touffes sous le mouchoir des Indes, dont sa tête était entortillée ; par-dessus ce mouchoir elle portait un chapeau de roseaux du pays en façon de nef ou de berceau. Un bouquet de bruyères lilas sortait de son corsage. De temps en temps, elle se baissait et cueillait des feuilles d'une plante aromatique qu'on appelle, dans l'île, *thé naturel*. D'une main, elle jetait ces feuilles dans un panier qu'elle tenait de l'autre main. Elle m'aperçut : sans être effrayée, elle se vint asseoir à mon côté, posa son panier près d'elle, et se mit, comme moi, les jambes ballantes sur la mer, à regarder le soleil.

» Nous restâmes quelques minutes sans parler : enfin, je fus le plus courageux et je dis : «—Que cueillez-vous là ? La saison des bluets et des atocas est passée.» Elle leva de grands yeux noirs, timides et fiers, et me répondit : «—Je cueillais du thé.» Elle me présenta son panier. «—Vous portez ce thé à votre père et à

votre mère ? » «—Mon père est à la pêche avec Guillaumy.» «—Que faites-vous dans l'île ? » « Nous tressons des filets, nous pêchons les étangs, en faisant des trous dans la glace ; le dimanche, nous allons à la messe et aux vêpres, où nous chantons des cantiques. »

»—Votre père va bientôt revenir ? » «—Oh ! non ! le capitaine mène le navire à Gènes avec Guillaumy »—« Mais Guillaumy reviendra ? » «—Oh ! oui, à la saison prochaine, au retour des pêcheurs. Il m'apportera un corset de soie rayée, un jupon de mousseline et un collier noir» —« Et vous serez parée pour le vent, la montagne et la mer—« Voulez-vous que je vous envoie un corset, un jupon et un collier ? »—« Oh ! non. »

» Elle se leva, prit son panier et se précipita par un sentier rapide, le long d'une sapinière. Elle chantait d'une voix sonore un cantique des missions :

Tout brulant d'une ardeur immortelle
C'est vers Dieu que tendent mes désirs.

» Elle faisait envoler sur sa route de beaux oiseaux appelés aigrettes, à cause du panache

de leur tête : elle avait l'air d'être de leur troupe, Arrivée à la mer, elle sauta dans un bateau. déploya la voile et s'assit au gouvernail : on l'eût prise pour la Fortune ; elle s'éloigna de moi. »

Depuis Chateaubriand a promené son cœur et sa mélancolie un peu partout.

—Son amoureuse du Cap-à-l'Aigle s'appelait mademoiselle Dupont. Mon père l'a bien connue, me disait Littaye, mon ami.

Les négociants, les hommes d'affaires qui habitent Saint-Pierre ne sont guère portés au sentimentalisme. Leurs mémoires d'Outre-Tombe s'écrivent dans leurs grands livres. Leur éditeur est l'Océan. Ils y puisent d'intarissables richesses. Ils s'efforcent de corriger ici autant que se peut faire l'aridité de leur rocher. Il n'y a guère d'humbles maisonnettes de pêcheurs où les fenêtres ne soient pas ornées de fleurs.

En faisant un tour de jardin avec le patriarche de l'île, M. Littaye, il m'offrit une rose et des violettes en souvenir de son fils. Son œil se mouilla en me rappelant celui qui n'est plus,

celui qui était destiné dans ses rêves à faire l'orgueil de sa vieillesse.

Il me lut une étude charmante trouvée dans les papiers de son fils. Elle était signée par Louis Veuillot.

« Un soir, écrivait-il, j'écoutais avec recueilement le bruit de la mer calme, brisant sur sable : je cherchais le sens de ces trois lames, plus fortes que les autres, qui reviennent toujours ensemble à des intervalles réguliers, comme un rhythme marqué dans l'harmonie éternelle. J'entendis un pêcheur qui chantait aux étoiles, étendu sur le dos dans sa barque. Sans doute, j'avais entendu le chant des pêcheurs de la côte, et celui la peut-être aussi souvent que les autres. Mes oreilles avaient toujours été fermées à la musique comme mon cerveau à la poésie. Je n'avais vû dans les chants du peuple que l'expression des passions grossières, et j'en avais détourné mon attention avec mépris. Ce soir là, comme les autres soirs, je fus d'abord blessé d'entendre cette voix qui couvrait celle des flots et qui troublait mon audition : mais au bout de quelques instants, je

remarquai que le chant du pêcheur suivait instinctivement le rhythme de la mer, et je pensai que c'était là peut-être un de ces grands et vrais artistes que la nature elle-même prend soin d'instruire, et qui, pour la plupart, meurent ignorés comme ils ont vécu. J'écoutais donc sans impatience le chant à demi sauvage de cet homme, à demi sauvage aussi qui célebrait d'une voix lente et mélancolique les mystères de la nuit et la douceur de la brise. Les vers avaient peu de rime et peu de mesure, les paroles encore moins de sens et de poésie ; mais le charme de sa voix, l'habilité naïve de son rhythme et l'étonnante beauté de sa mélodie, triste, large et monotone comme celle des vagues, me frappèrent si vivement que tout à coup la musique me fut révélée. La musique me semble devoir être la véritable langue poétique de l'homme, indépendante de toute parole et de toute poésie écrite, soumise à une logique particulière et pouvant exprimer des idées de l'ordre le plus élevé « les idées trop vastes pour être bien rendues dans toute autre langue. »

A Saint-Pierre, chaque famille a son jardinet. Il y pousse des fleurs et des légumes superbes. Les choux, les oignons, les carottes, les salsifis, les concombres arrivent bien, mais à force de soins. Ce qui manque à Saint-Pierre, c'est le terreau ; quelques chargements de navires s'y vendraient chaque année avec avantage.

Le couvre feu existe encore à St. Pierre. Un roulement de tambour annonce à dix heures la fermeture des cafés : exception toute fois est faite pour l'hôtel de Joinville. Il a le privilége de recevoir les consommateurs jusqu'â 11 heures.

Clairons et tambours jouent un grand rôle ici. Ils annoncent les enchères, les ventes, les objets perdus ou trouvés, les récompenses promises, les décrets municipaux, tout ce qui peut intéresser les habitants.

Ce sont les chroniqueurs de la ville ; aussi quand tambour ou trompette se campent au coin d'une rue, bat un ban, ou fait retentir une sonnerie, chacun de s'empresser. On écoute d'un air grave, puis on reprend la route en dis-

cutant l'annonce pendant que le ban ou la sonnerie va se répétant un peu plus loin.

Qui le croirait ? Cette vieille coutume faillit disparaître dans les neiges d'entan. Le général Farre était au ministère de la guerre. Il voulut frapper un grand coup pour laisser trace de son passage : il supprima le tambour. Le clairon de Saint-Pierre eut alors la préséance, et son collègue allait être emporté par la nostalgie, quand il y eut un autre changement de ministère. Hélàs, ils sont tous exposés à ces choses ! Le nouveau ministre de la guerre ne voulut pas frapper un moindre coup que son prédécesseur. Il rétablit le tambour. La peau du descendant de l'âne de Buridan a maintenant le haut du pavé, et cette question de préséance est définitivement réglée. Tant pis pour la trompette.

Le mouvement de la ville est curieux à observer. Ce qui frappe le plus, ce sont les conducteurs des attelages. Ici il n'y a que des bœufs. La colonie de mon temps ne possédait qu'un cheval ; il appartenait au boulanger, et celui-ci s'en montrait tout aussi fier que notre ancien gouverneur M. de Montmagny, l'était du sien.

Les bœufs vont deux par deux, soutenus par d'énormes bâts. Lents, lourds, ils trainent des charrettes aussi lourdes que leur marche. Les piqueurs, tous basques, portent bérets, chemises, pentalons bleus relevés par une ceinture rouge. Ils poussent de temps à autres le cri : Hu ! Dia ! Les basques tiennent leur longue pique comme un sceptre tout en conservant le pas majestueux de ceux qu'ils mènent, ou plutôt soyons francs : de ceux qui les conduisent.

J'emboitai le pas derrière l'un d'eux et j'arrivai à un cimetière. Il se trouve dans le haut de la ville. Il est adossé à un morne. Rien de mélancolique comme ce champ de la mort. L'herbe y pousse, les poules y picorent. La plupart des croix sont brisées où s'affaisent de vétusté. Une tombe est assez remarquable. C'est celle d'un aumonier de la division de la station navale des Antilles, mort en mer, à bord de la *Minerve*. Elle est entourée d'un treillis en métal. Au pied de la croix en fer est placé un calice en cuivre doré. Un peu plus loin est la tombe d'un maréchal de logis chef de l'artillerie de marine. Les camarades pour ho-

norer sa mémoire ont sculpté quatre petits canons en bois. Ce sont les seuls, qui défendent le morne. A côté gît un matelot, mort dans le triste abordage du *Marquis de Canisay* avec *la Louise*. D'autres tombes ne sont couvertes que de pensées et de marguerittes. Une seule est ombragée à peine par un petit saule. Tout cela est fort touchant, mais tout cela est fort triste.

Le mur d'enceinte est en cailloux ronds empilés.

Saint-Pierre compte deux autres cimetière.

La ville a un excellent acqueduc: elle est éclairée au schiste. Son église est grande : elle contient quatre autels. Celui du milieu est disposé comme la confession de Saint-Pierre : celui du fond est dédié à la Sainte-Vierge. Il y a des bancs comme chez nous ; un orgue est dans le jubé, un harmonium derrière le maître-autel. J'ai entendu la messe ici. La mer rapproche de Dieu ; j'ai été frappé du récueillement, de la dévotion de tous ces matelots, de tous ces pêcheurs. Au sortir de l'église rien de gai, de pittoresque comme de voir les femmes former

des groupes et causer ensemble. Elles portent, suivant leur origine, la coiffure des pays basques, bretons, normands. J'ai vu ce jour là une coiffe du pays de Caux qui en aurait remontré à ce légendaire bonnet de coton que Béranger prête au bon roy d'Yvetot.

Il était un roy d'Yvetot
Peu connu dans l'histoire,
Se levant tard se couchant tôt,
Dormant fort bien sans gloire
Et couronné par Jeanneton
D'un simple bonnet de coton
Dit-on ?

Mais passons vite.

Au palais de justice un crucifix semble pardonner à l'article 7. Il contemple avec une résignation vraiment touchante un buste en plâtre de la république.

Le collége de Saint-Pierre est dirigé par les P.P. du Saint-Esprit et du Sacré Cœur de Marie. Son programme comprend l'enseignement primaire élémentaire, l'enseignement primaire supérieure, l'enseignement secondaire. La langue anglaise y est obligatoire : l'allemand est facultatif.

Qui le croira ? Le collége de Saint-Pierre a été autrefois, sous le règne de Napoléon Ier, une des casernes de Bayonne. Les bois furent transportés ici pour construire la première eglise ; puis le sanctuaire servit de dépôt aux disciplinaires, puis au séminaire.

La société de Saint-Pierre est charmante. Elle se livre peu. Une fois la porte ouverte on est de la famille. Il y a ici une colonie anglaise fort agréable, composée d'officiers des deux compagnies du cable translantique. Ils ont leur chapelle protestante, leur *skating rink*, leur *lawn-tennis*. Ils étaient 42 lors de mon dernier passage : leur traitement variait de $800 à $1,500.

XI

L'AGRICULTURE A SAINT-PIERRE—LA CHASSE—LA CUEILLETTE DES GRAINES —UN MOT DE BOTANIQUE ET DE PÊCHE

Tout voyageur sait qu'à terre les marins aiment les chevaux, les voitures et qu'ils s'improvisent volontiers élèves d'équitation. Dans les garnisons maritimes, les troupes de terre

passent leurs loisirs à canoter, à pêcher. Les uns,—les soldats,—ne rêvent que *Yatch Club ;* les autres,—les marins,—que " steeple chase," course au clocher. Il en est ainsi des Saint-Pierrois. Ils aiment à causer de ce qu'ils n'ont pas. L'agriculture est un de leur thème favori. D'autre vont plus loin : ils mettent leurs idées en pratique. C'est ainsi qu'il y a deux fermes à Saint-Pierre, et que Langlade en compte treize.

—« Quelques-unes de ces fermes prospèrent bien, nous assure l'Annuaire. Les céréales ne sont pas l'objet d'une culture suivie. Les fermiers se contentent d'entretenir du bétail sur des pâturages, plantureux par endroits, notamment aux environs du Grand-Barachois. Les herbages sont hauts et drus, entremêlés de boutons d'or et de marguerites, et aussi d'une fleur de pois sauvages dont les vaches sont très friandes. Et août, toute cette frondaison aqueuse est fauchée, séchée, mise en moule et engrangée. C'est du *foin* pour la nourriture des animaux pendant l'hiver. Comme on le voit, les efforts des fermiers tendent surtout a engraisser des

bestiaux achetés sur les pays voisins, à des prix inférieurs, pour les revendre ensuite en belle chair. Cette opération assez simple—qui est plutôt du commerce que de l'agriculture,—donne des bénéfices certains.»

Le Canada trouverait à Saint-Pierre un marché pour la vente du bétail. Le gouverneur, M. le comte de Saint-Phalle,—il est de la Nièvre, pays d'élevage par excellence,—me disait qu'il était tout étonné du bon marché de nos animaux. Des vaches du Cap-Breton se sont vendues ici 40 et 50 francs. On les fait paître sur les pseudo-fermes de l'île, pendant l'hiver : ceux qui les ont achetées les revende 250 à 300 francs.

« L'eau fraîche est abondante dans les îles : Saint-Pierre est desservi par l'Etang du Pain de Sucre. Dans certains endroits on prend de la truite. A la Belle-Rivière, on pêche le saumon, et ce poisson se trouve en quantité à Miquelon.

» La chasse est abondante. On peut l'hiver tuer ici beaucoup de lagopèdes,—perdrix blanches du pôle. On tire ici la bécassine, le canard sauvage, le pleuvier, le courlis, les oiseaux de neige et tous les palmipèdes familiers aux mers du nord.

» En 1881, l'administration a essayé d'acclimater le lapin sur Langlade. Vingt et un couples y ont été lâchés.»

En parlant de la chasse à la moyac, au cacaouite et autres oiseaux de mer, l'annuaire dit : « Cette chasse n'a lieu que pendant l'hiver et par les pêcheurs résidents alors inoccupés. Bravant la neige, les verglas, le *poudrin* —qui est notre poudrerie du Canada,—ils attendent à l'affût, quelquefois un jour entier. Un chien de Terreneuve, dressé à cet effet, ira chercher dans les flots glacés, si le coup a porté juste ! »

Une autre chasse assez curieuse et toute spéciale au chien de Terreneuve nous est décrite par M: Maurice Caperon.

« Dans le grand barachois de Langlade, quand la mer decouvre, les loups-marins s'assemblent sur les plages laissées à sec. On les voit par bandes de cent à cent-cinquante paresseusement étendus au soleil sur le sable garni de coquilles et d'écailles de moules ; à la première alerte, le campement est levé avec une célérité qu'on ne saurait égaler. Mal servis par leurs pattes trop

courtes, ils sautent les uns par dessus les autres. C'est, pendant quelques minutes, une bousculade, un pêle-mêle de dos noirs et de ventres blancs,—le ventre des petits—une hâte effrénée vers la coulée d'eau la plus voisine. Ils plongent avec fracas, et de toute cette troupe affolée un bouillon d'eau atteste seul le passage. Un moment invisible, ils reparaissent à une cinquantaine de mètres plus loin ; mais on ne voit que leurs têtes émerger de la surface de l'eau, un point noir percé d'un petit œil rond. C'est là toute la cible qu'ils présentent à la balle du chasseur. Aussi ne sont ce pas les chasseurs qui puissent prétendre à leurs dépouilles. Ce sont les chiens de Terreneuve, qui profitent de la sieste de ces amphibies sur la plage, pour courir sus aux retardataires et les étrangler sur place. Le propriétaire de ces molosses, un fermier établi au goulet de Langlade, tire profit de ces loups-marins capturés, dont, l'huile et la peau se vendent un bon prix. »

Quant aux ours blancs entrevus par Châteaubriand, et qui « semblent, écrivait-il, avoir accro-

ché leur poil aux arbres, dont ils sont les étranges grimpereaux, » de mémoire de vieillard, il n'en a été vu dans ces îles. Refoulés, avec le morse, vers les solitudes arctiques, ils vont cacher sous les glaces éternelles du pôle leurs orgies de viandes de phoques et leurs terribles amours.

Il n'y a pas que la chasse qui attire à Langlade : les plaisirs champêtres ont aussi leur tour.

L'annuaire de Saint-Pierre mentionne ainsi la cueillette *des graines.*

« Vers la fin de juillet, on remarque, tranchant sur l'émeraude pâle des mousses, des petites baies de couleur écarlate, ou bien d'un bleu foncé, ou encore d'un jaune safran. Ce sont « les pommes des prés, les bluets, les plats de bière. » Quand vient l'époque de la ramasser, la montagne se couvre de bandes joyeuses. *Elles vont aux graines.* On fait une ample provision de ces petits fruits d'un goût fruste qui, plongés dans l'eau bouillante, avec additions de beaucoup de sucre, font d'excellentes confitures que la ménagère precautionneuse gardera pour

l'hiver. A Miquelon, comme à Terreneuve, ces graines tapissent le sol par endroits, en quantité considérable. Il y a, en outre des fraisiers et des framboisiers sauvages, délicieux. »

« Une autre récolte précieuse est celle de la *Sarracenea purpurea*. C'est un remède efficace contre les rhumatismes. La faculté de médecine de Paris le fait souvent demander à Saint-Pierre, par l'entremise du ministère de la marine. »

La sarrazine se trouve au Canada, généralement partout où il y a des savanes. Cette plante est l'antithèse du fameux ginseng, décrite si bien par le père Lafiteau. Le ginseng ne pousse que dans les bois francs, surtout dans les terrains où viennent les noyers. M. Saint-Cyr, un savant, aussi modeste que distingué, me disait dernièrement qu'il y en avait beaucoup dans le comté de Bagot, et dans le comté de Champlain, à Ste-Anne de la Pérade.

En 1866, un pharmacien de la marine, M. Alphonse Gauthier, écrivait une étude intitulée : « *Quelques mots sur l'histoire naturelle et la météorologie des îles de Saint-Pierre-Miquelon.* »

Dans ce livre, fort rare aujourd'hui, il jette un coup d'œil sur la flore miquelonaise. Elle consiste en algues de toute beauté, en lichens, en champignons, en mousses, en fougères, en graminées, en ériocaulonées—il n'y en a qu'une seule espèce—en juncacées, en smilacées, en iridées, en orchidées—dont trois sont fort remarquables—en conifères, en julioflorées composées.

Né à Dinan, département des côtes du Nord, M. Gauthier a été tour à tour pharmacien universitaire de première classe et pharmacien de la marine. Il est allé mourir tout jeune au Tonquin, et sa mort a été vivement ressentie dans le monde savant.

Il a classé ainsi les plantes élémentaires qui acquèrent à Saint-Pierre un développement suffisant pour pouvoir servir à la nourriture de l'homme et des animaux.

Elle comprennent :

— Le maïs, l'avoine, l'orge, le seigle, le froment, l'ail, la ciboule, la ciboulette, le poireau, l'oignon, l'épinard, l'arrache, la betterave, le blé noir, l'oseille, l'artichaut, la chardonnette, la chicorée, la laitue, la pomme de terre, la

carotte, le cari, le panais, le cerfeuil, le persil, le céleri, le cresson, le choux pommé, le choux rave, le choux fleur, la rave, le radis, le raifort, les pois sucrés, la luzerne, le trêfle, la grosseille rouge et noire.

On fabrique ici de la bière de *spruce*, qui se vend au commerce et à la marine marchande et militaire. Elle est distribuée en ration aux matelots de la croisière de Terreneuve.

A Saint-Pierre, l'étendue des terrains mis en valeur est de 2,551 hectares. La main-d'œuvre est chère : la pêche absorbe tous les bras disponibles.

En terminant son intéressante étude sur la culture et les produits de Saint-Pierre et Miquelon, M. Caperon conclut ainsi :

« —Le voisinage du Canada et de l'île du Prince Edouard, contrées de céréales et de fruits anéantit dans son germe toute velléité de concurrence. Saint-Pierre recevra toujours à meilleur compte des pays voisins plus favorisés, des fourrages qui demanderaient de grands frais

et des labeurs ardus. Ce sol est improductif. Pourquoi le nier ? Mais il est baigné par une mer qui rachète aux centuple l'infécondité terrestre, par une mer qui fournit aux monde entier un poisson toujours pêché, jamais épuisé. »

Un journal français admirablement fait—la *Nature*—disait dernièrement.

— Dans une conférence faite à Londres, le professeur Huxley estime qu'en janvier et février 1886, les morues étaient si abondantes sur les côtes de Norvège qu'elles auraient formé une hauteur de 120 à 160 pieds, consistant en 120 millions de poissons par mille carré. En calculant que chacun d'eux mangeât un seul hareng par jour ils en consommeraient à eux tous 840 millions par semaine. Tous les pêcheurs de la Norvège réunis ne sont jamais parvenus à en prendre 400 millions.

« La totalité des pêcheurs du monde entier ne prennent pas encore 5 pour 100 des poissons auxquels ils font la chasse : morues, maquereaux, harengs, sardines.—En d'autres mots, les richesses en poisson dans l'Océan sont inépuisables »

Les pêcheries canadiennes valent encore mieux que celle de la Norvège.

Quand ferons nous comme la Hollande ?

N'est-ce pas Jules Janin qui disait ?

—Il n'y a pas de petits services rendus à la cause de l'humanité. La Hollande a élevé une statue au matelot qui lui a enseigné à sècher le hareng.

XII

LE STEAMER « SAINT-PIERRE »—LE CAPITAINE ANGROVE — NOPCES ET FESTINS — ENTRE JOURNALISTES—LE COMMANDANT GUIEN—LE COMTE DE SAINT-PHALLE—HENRI DE LA MOTHE—THÉBERGE « LE SAUVETEUR »—NOS ENFANTS SONT PAR DOUZAINE

Ce premier voyage à Saint-Pierre fut fait sur le *Shattuck*. Depuis, j'ai conduit dans l'île, le syndicat de la presse de la province de Québec. Nous étions sur le *Saint-Pierre*. Ce steamer jauge 861 tonnes, mesure 41 mètres de longueur, 7 mètres de largeur. Sa machine est de 70 chevaux, sa vitesse moyenne de 8 nœuds à l'heure. Son permis de mer dit qu'il est aménagé pour 32 passagers. Sa coque est en bois

avec une étrave blindée réunie à un soufflage en bois dur appliqué sur toute la longueur du navire à la ligne flottaison : construction nécessitée, mentionne le contrat signé par le constructeur, à raison des glaces que le steamer peut rencontrer dans sa traversée entre Halifax et Saint-Pierre.

Il est commandé par un québecquois, ancien capitaine de *Shattuck*, le capitaine Angrove. Hiver comme été il fait depuis 36 ans, la navigation périlleuse de Saint-Pierre et Miquelon. Angrove est un marin expérimenté dans toute la force du terme. L'été dans la brume, l'hiver par la neige il dirige hardiment son navire. Souvent on l'a cru perdu. Toujours le capitaine est revenu à son quai au milieu des félicitations de ses amis. Voilà un homme précieux pour une compagnie d'armateurs. Loup de mer plus solide que Angrove se trouve difficilement. Hélas ! que ne puis-je en dire autant de son bateau ! Il est aussi instable que le poing d'Angrove est immuable quand il appuie le grappin sur quelqu'un, ou sur quelque chose. A bord du *Saint-Pierre* chacun peut réfléchir à

loisir sur ces quatre mots latins qui ne peuvent bien se comprendre qu'en mer, mieux encore peut-être sur les bancs de Terreneuve.—« *Viscera eructantes cum gemitu.* »

Cette seconde fois, comme pour la première, notre voyage hélas ! trop court ne fut qu'une série de fêtes. Réception au câble transatlantique français, où nous fûmes accueillis par M. Sweeney, remplaçant, depuis la veille, M. Walter Betts, nommé directeur du télégraphe de Paris à New-York ; déjeuners chez le commandant ; chez M. Caperon : chez M. Certonciny, chef du service maritime : dîner au mess des officiers présidé par le commissaire de la marine, Gleizes ; (1) pic-nic à Robinson ; visite à la sécherie Dupont ; visite au révérend P. Oster, digne prêtre alsacien, remplaçant par intérim Mgr Letourneux, préfet apostolique, en voyage au Canada ; visites chez mon compagnon d'armes du Mexique le lieutenant-colonel de Boulan, trésorier-payeur ; chez M. LeFol, directeur du service administratif ; chez M. Hébert-Suffrin, procureur de la

(1) M. Gleizes est maintenant au Tonquin. Il est sous-intendant militaire de la 10 région et du cercle des Sept Pagodes de la 9e région, avec résidence à Dap-Caw.

République ; chez M. Venot, juge de première instance ; chez M. Littaye, père, le patriarche de l'île ; poignées de mains à toute la ville ; dîner offert par la Presse canadienne-française ; revue de la compagnie des disciplinaires commandée par deux héros du Tonquin, le capitaine Lecorgne et le lieutenant Paul Berthe, de l'infanterie de marine ; dîner de gala donné au cercle de l'Union, par les citoyens de Saint-Pierre présidés par M. Dupont ; punch offert à l'hôtel de Joinville, par le capitaine au long cours Vincent ; souvenirs délicats offerts à la Presse par Madame veuve Cordon et par son fils, voilà à peu près le bilan des soixante heures passées en ces temps là par nous à Saint-Pierre et Miquelon.

De tous côtés nous arrivaient des invitations.

Les deux journaux de la colonie nous souhaitèrent la bienvenue.

L'un deux, la *Gazette officielle* disait :

« Cette visite toute d'amicale courtoisie, tend à affirmer plus énergiquement encore le lien de sympathie patriotique qui existe entre la France

et ces populations du Nord de l'Amérique dont elle a été séparée il y a un siècle et dont notre colonie à l'heureuse fortune d'être la voisine.

» Les journalistes Canadiens ont été reçus chez nous avec une joie discrète, sans manifestations bruyantes, comme des camarades depuis longtemps attendus et auxquels la meilleure place est toujours réservée sous notre toit.

» Ils sont nos hôtes pour quelques heures seulement. Puissent-ils apprécier, malgré la courte durée de ce séjour, l'affection des Français pour le pays qu'ils représentent, et à leur retour dire à ses compatriotes combien elle est profondément vive et fraternelle.» »

De son côté L'*Indépendant*, organe républicain des îles Saint-Pierre et Miquelon, disait dans son numéro du 11 août 1887.

« *Aux représentants*
de la Presse Française du Canada.

» Nous avons lieu de considérer comme une bonne fortune de possèder depuis hier parmi nous plusieurs journalistes de la presse française canadienne.

» Malgré l'aridité de notre rocher, nos aimables touristes trouveront l'accueil le plus cordial et le plus empressé de la part d'une population essentiellement française, ayant les mêmes origines et les mêmes affinités de race que leurs ancêtres.

» Par un sentiment de haute convenance, l'*Indépendant*, dans sa modique situation, se trouve trop heureux de pouvoir être l'interprète des sympathies séculaires que le Canada a laissées dans les cœurs vraiment français.

» Nous savons, (nous sommes fiers de le constater à chaque instant), que la réciprocité de sentiments existe à notre endroit sur les bords du Saint-Laurent, d'où jamais désormais, quelles que soient les destinées des deux pays, ne disparaîtra le culte voué au nom de la France, la première mère-patrie du Canada.

» Notre colonie a vue avec plaisir se resserrer les liens de cette attraction réciproque par la création d'une ligne de vapeurs directe entre la France et le Canada. La réalisation de ce désidératum de tant d'années vient enfin de s'accomplir et fonctionne déjà dans les meilleures

conditions, grâce aux efforts persistants de la compagnie Bossière, frères, du Hâvre, qui hâtons nous de le dire, a trouvé bon accueil des deux côtés de l'Atlantique.

» Heureux des beaux résultats obtenus, nous avons espoir de récolter notre petite part de ces bienfaits et de devenir le trait d'union naturel des relations amicales de ces deux beaux pays ; ce sera le plus sûr moyen de ne plus être les tributaires de nos chers voisins,et les Américains, qui, n'ont de culte que pour nos *dollars* sans la moindre reconnaissance pour les mains qui les leur prodiguent.

» En présentant à nos aimables hôtes nos compliments de bienvenue, souhaitons qu'ils emportent malgré leur trop court séjour, un agréable souvenir tant de notre pays que de la bienveillante et courtoise hospitalité de notre bonne population.

Lors de mon premier voyage à Saint-Pierre j'avais été l'hôte du gouverneur le capitaine de frégate Guien, aujourd'hui capitaine de vaisseau. Le capitaine Guien était de taille moyenne,

sec : il doit l'être encore. Sous son apparence de loup de mer il cachait un cœur de sœur de charité. D'ailleurs tous les matelots—les vrais —sont coulés dans ce moule.

Je le revois encore les deux pieds sur le devant de sa grille.

Nous étions dans le grand salon de l'hôtel du gouvernement. Pendant que ses invités étaient au billard, le commandant me causait des primes de pêche, de la boëtte, de ses administrés, de ses campagnes lointaines. En regardant ce marin tissonner son feu on voyait qu'il regrettait la mer, la mer avec ses sombres tristesses, la mer avec ses âpres joies.

Tout autre je trouvai son successeur le comte de Saint-Phalle. De haute taille, type du général de cavalerie, d'un abord froid, il savait au bout de quelques minutes de causerie, faire vibrer son interlocuteur. Il aimait surtout à causer d'elevage, d'agriculture, de vignobles ; il avait aussi un faible pour la chasse,les fourrures— il avait en de fort belles,—et au milieu de ses administrés il demeurait malgré son aménité le modèle de la discipline,le type de l'homme énergique.

A ce gentilhomme, avait succédé—lors de mon troisième voyage, un ami personnel, M. Henri de Lamothe, ancien callaborateur du *Temps*.

Esprit vif, profond observateur, caractère juste, délicat, véritable encyclopédie, c'est un patriote dans le fond du cœur et un écrivain remarquable Il a signé plusieurs volumes intéressants, entr'autres : " *Cinq mois chez les Français d'Amérique.* "

M. de la Mothe est un grand voyageur et un grand causeur devant l'Eternel. Il a parcouru presque tout l'univers, soit comme touriste, soit comme correspondant de guerre des grands journaux parisiens. Il a fait les campagnes de France, de Russie, de Turquie, du Monténégro, d'Egypte, de Serbie, de Bulgarie. C'est un soldat doublé d'un lettré et d'un jurisconsulte.

•

Nous fûmes accueillis comme des frères par lui et par le président de la cour d'appel, M. Maurice Capron un des plus charmants esprits qui se puisse rencontrer. Ecrivain très fin, très observateur, brillant styliste, M. Capron va

nous donner bientôt sur la colonie française de Saint-Pierre un livre qui aura du succès.

Voulez-vous connaître son genre ? Je vais vous en donner une idée.

« La ferme Théberge, sur Langlade, n'a rien de particulier au point de vue agricole. On y cultive le naufrage. Je m'explique. Vous n'êtes pas sans avoir entendu parlé d'Aimé Théberge, qu'on pourrait surnommé le Monk des navires échoués. Je lui demandais un jour combien de navires il avait relevé.

— Vingt-trois, me répondit-il, avec cette mine d'Ajax qu'il a en toute chose, et monologuant plutôt que s'adressant à moi, Théberge ajouta :

— Quels soins ! quels succès ! Et le *Douro* ! Et l'*Aimée Bell !* Et la *Henriette !* Et le *Sébastopol !* Où seraient-ils sans moi ? Ah ! ils me doivent une fière chandelle, un cierge qui vaudrait tous ceux que la bonne femme a fait brûler à mon intention.... Tenez, pour les navires *Henriette* et *Aimée Bell*, dont je vous parlais tout à l'heure, le croiriez-vous ? Eh bien ! Je les ai fait passer par la dune—de l'ouest à l'est avec mâtures, ancres, chaînes, apparaux et tout. Un

travail de Breton ! Un navire voyageant sur la terre ferme, ça ne se voit pas tous les jours ; 990 mêtres à franchir....huit bœufs qui trainaient. Quel charroi ! Pour l'*Henriette*, j'ai peut-être triché un peu, mais c'était malin de ma part. Ecoutez un peu. Nous étions en février, le petit février comme ils disent ici. Il pique dur ce vingt-huit jours ! Alors qu'ai-je fait ? J'ai pratiqué le système employé par l'anglais Erskine du *Skating Rink*. Mes hommes et moi, tous les soirs, nous creusions un chenal d'une certaine longueur que nous remplissions d'eau. L'eau gelait pendant la nuit, et le matin sur ce rail improvisé, le navire se hâlait, absolument comme on tire un lit sur ses coulissaux. Les bœufs étaient enchantés, nous aussi. Tout marchait à souhait quand le propriétaire du navires nous dit :

— Croyez-vous que je vais passer le carnaval ici ? C'est trop triste ! Je veux le passer à Venise...Venise c'était Saint-Pierre.

Il fut trois jours.... Trois jours de trop ! Quand il revint, dégel complet. L'*Henriette* était enfoncée dans le sable ! Tableau ! Il nous

fallut à l'aide de coins soulever le navire. Heureusement le temps s'étant mis à la gelée, nous continuâmes notre systême de glissades. Au bout de 17 jours de travail, l'*Henriette* se promenait dans la baie.. Oh ! dame c'était une belle goëlette.

Ici, Théberge eut un geste large, comme si tous ces heureux souvenirs qui affluaient simultanément à sa mémoire et qui le reportaient à vingt ans en arrière, lui mesuraient le champ dévolu désormais à son activité. Il reprit avec un grand souffle :

—Voyez-vous relever des navires, c'est ma vie, c'est ma santé ! Une bonne chaloupe comme moi ne doit pas se reposer. Je ne me porte bien qu'à Langlade. Là, il me semble que tout l'air de la mer m'entre dans la poitrine. Je me sens d'une force, d'une vigueur à soulever des montagnes, à prendre un navire à la côte dans le creux de la main, et à le transporter au haut des clochers de Saint-Pierre.

En parlant ainsi Théberge était d'une beauté surhumaine.

Théberge est considéré comme un oracle en matière de sauvetage. Quand il y a un sinistre à la côte, il faut savoir comment les choses se passent. Le bâtiment en danger a d'abord autour de lui un tas de médecins consultants, les premiers arrivés, qui émettent sur son compte des opinions assez contradictoires.

—On le relevera...on ne le relevera pas. Où est Théberge ? Que pense Théberge ? Attendons Théberge.

Le voilà Théberge ! Il apparait comme une célébrité médicale au chevet d'un mourant. Il ausculte le navire généralement assez mal fichée, l'examine dans toutes ses jointures pour s'assurer s'il n'est pas perforé, lui tâte le pouls pour savoir quel est son tirant d'eau, en fait le tour pour se rendre compte s'il n'est pas ankylosé irrémédiablement, puis cet examen terminé il prononce la diagnostic suivant :

— Ce n'est rien encore pour cette fois : je le guérirai avec des amarres et mes bœufs.

Théberge a parlé.... Tout le monde s'incline. On va quérir les bœufs à la ferme, des bœufs forts comme des éléphants qui n'obéissent qu'à

Théberge. Le renflouement commence. Les bœufs hâlent, les amarres se tendent, le navire échoué a des craquements inquiétants.

Théberge n'a qu'une peur, c'est que les amarres cassent.

— Si elles tiennent bon, s'écrient-il, enfants le navire est à nous !

Et telle est la confiance de Théberge dans le résultat final qu'il électrise tout son monde.

—Hardi là ! garçons, raidissez ! soulagez par ici ! soucquez dur ! encore un coup, hip !

Il est partout à la fois. On voit 36 Théberge dans le navire, sur la plage, dans la mer, au guindeau, près des bœufs.

C'est à n'en pas croire ses yeux.

Aussi quelle satisfaction, quelle récompense n'obtient-il pas quand l'opération a réussi au gré de ses désirs ? Rappelez-vous ce qui s'est passé pour le *Douro*. Après des peines infinies ce navire avait été remis à flot. Survint une saute de vent qui rejeta le navire à la côte. Tout était à refaire : Théberge se remit résolument à l'œuvre. Il avait contre lui tous les ingénieurs de la localité, y compris même ceux des Ponts et

Chaussées : Théberge ne désespera pas. Il avait fourré dans sa tête qu'il releverait le *Douro*. Il ne voulait pas en avoir le démenti. Le ciel témoin de tant d'efforts, se mit du côté de Théberge. Le vent au lieu de souffler du Nord-Ouest, souffla du Sud-Est.

—Hissez ! cria Théberge, et les voiles mises en place, voilà le *Douro* qui évolue au gouvernail et s'éloigne de cette côte de Langlade où son sépulcre était déjà moulé. Quelle entrée triomphale en rade de Saint-Pierre quand le navire sauveté doubla la pointe du Cap à l'Aigle. Non, jamais proconsul Romain chargé des dépouilles opimes ayant à son char attellées des jeunes esclaves Syriennes, n'a eu un air plus vainqueur que Théberge conduisant au port de ces concitoyens le *Douro* " valant trente mille piastres comme un sou " disait-il avec un rire qui découvrait une rangée d'incisives fines et blanches, comme les dents aiguisées d'un jeune loup.

Mais faisons trève à ces récits de la mer L'heure est venue de nous séparer.

J'ai tenu, ami lecteur, à vous faire part de ce que j'ai appris dans ces nouveaux voyages. J'ai tenu surtout à vous dire comment nous avons été reçus chaque fois que nous y sommes allés, par ceux qui forment la petite France du golfe Saint-Laurent.

Si vous interrogez mes excellents compagnons de voyage, M. Joseph-Edmond Roy, ancien rédacteur du *Quotidien*, M. Jules Tessier, député de Portneuf, M. Paul de Cazes, officier de l'Instruction Publique, et bien d'autres encore, il vous en conteront long sur le chapitre des choses agréables entendues, de l'hospitalité reçue. Le premier a déjà donné à Lévis deux charmantes conférences sur Saint-Pierre et Miquelon, sur la côte française de Terreneuve, les pêcheries, le grand banc, le conflit anglo-français. Le second m'a lu des pages inédites et ravissantes sur les îles françaises ; le troisième qui a beaucoup promis se contente de me lire.

Il s'est laissé distraire par les milliers de paperasses qui l'attendent à l'Instruction Publique, bon an, mal an, depuis le 1er janvier, jusqu'au 31 décembre.

Un jour, j'en suis certain sa plume exercée viendra, elle aussi, dire son mot sur les bonnes gens de Saint-Pierre qui, comme nous, croissent et multiplient lentement, mais sûrement.

Là bas sur leurs îlots désolés, basques, acadiens, bretons, normands, mettent en pratique, tout comme leurs pères du Canada et des provinces maritimes, le refrain de la vieille chanson normande, qui a tant fait refléchir ceux qui le comprennent bien :—

Nos enfants sont par douzaine
Par cent nos petits enfants.
C'est qu'elle est bonne la graine
Qui fait pousser les Normands.

PIÈCE JUSTIFICATIVE

Au moment de terminer ce récit de voyage, je reçois de France la curieuse pièce suivante sur l'histoire de Saint-Pierre Miquelon.

L'original est signé par Louis XVI. J'en ai fait hommage à l'Université Laval.

De Par le Roy.

Sa Majesté considérant que les Isles Saint-Pierre et Miquelon ne peuvent être regardées que comme propres à servir d'abris aux pêcheurs français et voulant les réduire à l'état de simples pêcheries, Elle a jugé qu'il n'était nécessaire d'y entretenir ni gouverneur, ni ordonnateur, et que le service, tant militaire que civil, pouvait être utilement rempli à l'île Saint-Pierre, chef lieu,

par l'officier commandant la compagnie d'infanterie de soixante hommes qui y sera seulement entretenue pour la police en même temps que les mêmes fonctions seront sous ses ordres, remplies à l'Isle de Miquelon par le second officier de la même compagnie. Veut en conséquence Sa Majesté, qu'aussitôt après l'enrégistrement du présent ordre au contrôle des dites Isles, le Sieur Baron de l'Espérance, Gouverneur d'icelles et le Sieur Malherbe ordonnateur cessent leurs fonctions respectives et qu'ils les remettent à l'officier commandant la compagnie d'infanterie sous les ordres duquel les écrivains principaux et ordinaires employés aux dites Isles, continueront de faire le service qui leur est propre et particulièrement celui relatif aux revues et à la discipline de la dite compagnie d'infanterie, se reservant, Sa Majesté, de donner aux dits Sieurs Baron de l'Espérance et Malherbe après leur retour en France des marques de la satisfaction qu'elle a de leurs services, et sera le présent enrégistré au contrôle des dites Isles sur l'ordre particulier du dit Sieur Baron de l'Esperance lequel mettra immédiatement

l'officier commandant la compagnie d'infanterie en possession du commandement de la colonie.

Fait à Versaille le 13 mars 1789.

LOUIS DE CASTRIES.

Enrégistré au contrôle de la Marine, en vertu de l'ordre de M. le Baron de l'Esperance, Gouverneur des Isles Saint-Pierre et Miquelon, en date du 15 juin 1789, par nous contrôleurs des colonies, aux dites Isles à Saint Pierre Miquelon le 16 juin 1780.

PIÈCHE DE LOUBIÈRE.

TABLE DES MATIÈRES

SEPT JOURS DANS LES PROVINCES MARITIMES

PAGE

I

En route—Saint-Jean—Le Nouveau-Brunswick—Une traversée—Le fort Latour—Une horreur..... 5

II

La baie de Fundy—Lescarbot—L'ordre du Bon-temps—Annapolis et Port Royal..... 16

III

Les Abboiteaux—Le grand dérangement raconté par un anglais—Sa véritable cause..... 25

IV

Les suites et les précédents du grand dérangement—Une lettre et un placet..... 38

PAGE

V

Halifax—La bienvenue — Promenades et causeries—Paysages—M. Longley 48

VI

Le duc d'Anville—Une suggestion—A toute vapeur—Charlottetown—Les Acadiens de l'Ile du Prince-Edonard—Politique et Archevêque 56

VII

Shédiac—Moncton—Le père LeBlanc—La langue, la religion et la France—En route 68

II

EN ROUTE

HALIFAX—CAP-BRETON — LOUISBOURG — SAINT-PIERRE MIQUELON 81

I

En route—Un dimanche à Halifax—La corvette "Alliance." 83

II

Silhouettes marines — Brume — Micmacs — Le canal Saint-Pierre—Le petit et le grand Bras d'or—Baddeck 89